



CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANCE-FAMILLE

# Rapport d'activité

—  
20  
24



CENTRE  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE



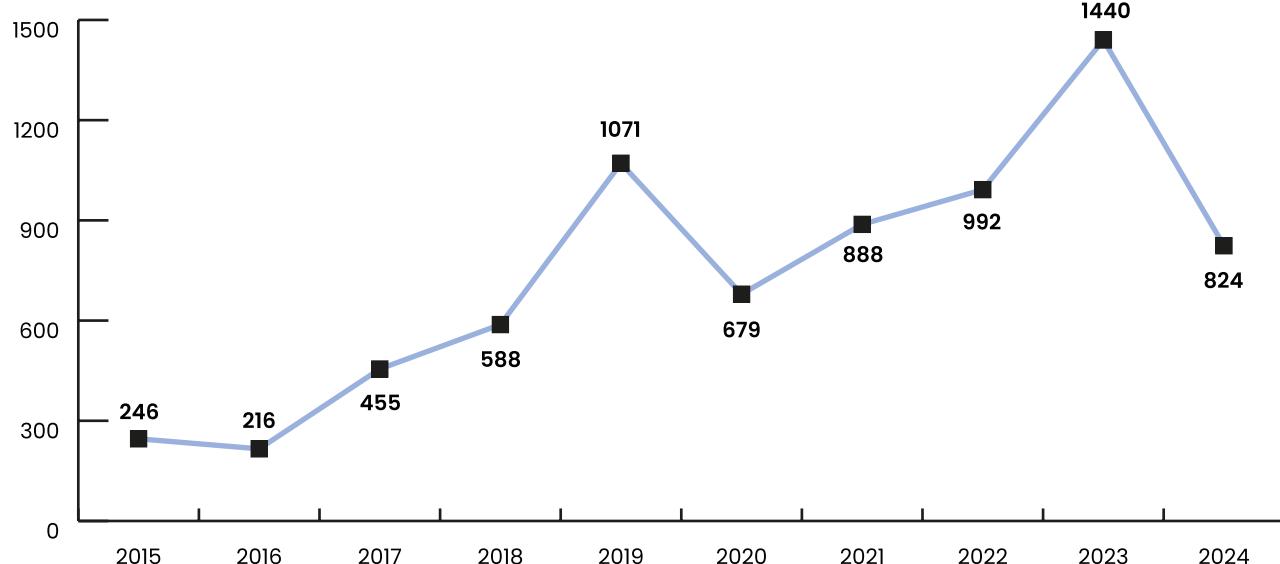


# Sommaire

<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ SYNTHÉTIQUE</b>	<b>4</b>
<b>LE PÔLE MÉDICAL</b>	<b>6</b>
<b>L'ÉQUIPE D'APPUI</b>	<b>8</b>
L'ACTIVITÉ	8
LE PERSONNEL / ORGANISATION DU SERVICE	8
INDICATEURS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU DISPOSITIF ENTRE 2022 ET 2023	8
PROVENANCE DES SERVICES	9
PROJETS ET PERSPECTIVES 2025	10
COHÉSION DE L'INSTITUTION: ORGANISATION D'UNE JOURNÉE INSTITUTIONNELLE	10
BILAN	10
<b>LE PÔLE DE MONTBÉLIARD</b>	<b>11</b>
MAISON DE LA COLLINE	11
MAISON VICTOR HUGO	13
LES FAMILLES D'ACCUEIL D'URGENCE DE MONTBÉLIARD	14
<b>LE PÔLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL</b>	<b>16</b>
LE CENTRE MATERNEL ET PARENTAL	16
LA MICRO-CRÈCHE	21
<b>LE PÔLE ADOLESCENTS</b>	<b>24</b>
LA MAISON DU BOSQUET	24
LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT INDIVIDUALISÉ POUR ADOLESCENTS (SAHIA)	31
<b>LE PÔLE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS</b>	<b>36</b>
LE DISPOSITIF DE MISE À L'ABRI MNA	36
LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION POUR LES MNA	39
<b>LE PÔLE MECS (MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL)</b>	<b>44</b>
LA MAISON DE LA CHAILLE	44
<b>LE PÔLE ENFANTS</b>	<b>47</b>
LA MAISON DU POINT DU JOUR	47
LES FAMILLES D'ACCUEIL D'URGENCE DE BESANÇON	50
<b>CONCLUSION</b>	<b>53</b>
<b>TABLE DES ABRÉVIATIONS</b>	<b>55</b>

# RAPPORT D'ACTIVITÉ SYNTHÉTIQUE

## NOMBRE D'ACCUEILS

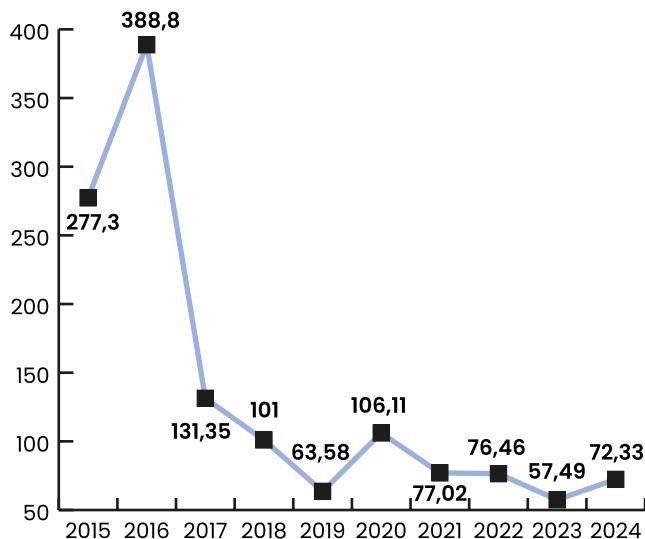


824 personnes accueillies au CDEF en 2024.

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

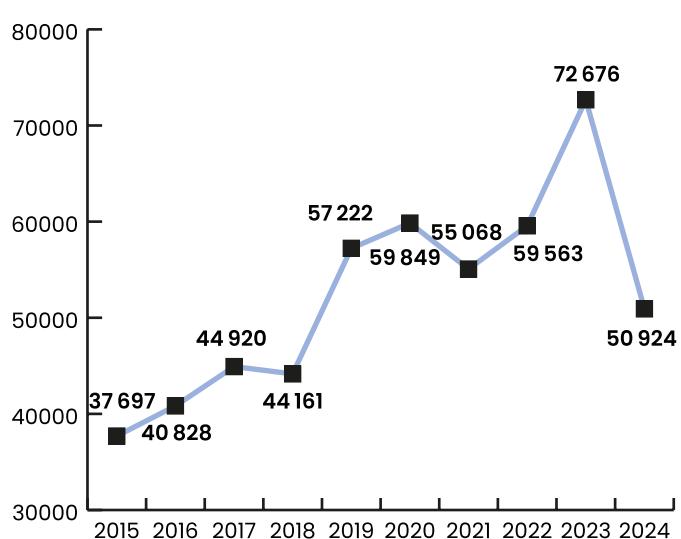
Durée moyenne de séjour: 72,33 jours (57,49 jours en 2023).

Durée moyenne de séjour (hors MNA): 203,1 jours (226,8 jours en 2023).



## NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES

50 924 journées réalisées (72 676 en 2023).



## MOUVEMENTS

1 354 mouvements enregistrés (2 493 en 2023) soit environ 3 entrées ou sorties par jour.

Les principales données globales s'établissent de la manière suivante:

- Présents au 1<sup>er</sup> janvier 2024: **180**;
- Entrées dispositif CDEF: **650**;
- Sorties dispositif CDEF: **704**;
- Présents au 31 décembre 2024: **126**.

## FOCUS MNA

Sur les 50 924 journées réalisées, **17 603 journées sont dédiées aux Mineurs Non Accompagnés** (tous services confondus).

En 2024, nous avons mis à l'abri **429 jeunes** se déclarant comme Mineurs Non Accompagnés (891 en 2023).

## STRUCTURE DE L'ACTIVITÉ

	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES						
	EN 2018	EN 2019	EN 2020	EN 2021	EN 2022	EN 2023	EN 2024
<b>TOTAL INTERNAT ET APPARTEMENTS</b>	26 947	41 197	44 851	38 870	44 698	56 130	35 598
<b>TOTAL FAU</b>	10 429	10 341	10 229	9 452	9 242	11 080	11 017
<b>TOTAL PEAD ET SUIVI À DOMICILE</b>	6 785	5 684	4 769	6 746	5 623	5 466	4 309
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 161</b>	<b>57 222</b>	<b>59 849</b>	<b>55 068</b>	<b>59 563</b>	<b>72 676</b>	<b>50 924</b>

- Internat (et appartements)** **69.90 %** (77.23% en 2023);
- Accueil Familial** **21.63 %** (15.24% en 2023);
- Accompagnement à domicile** **8.46 %** (7.52% en 2023).

À noter que 184 journées de service de suite ont été également réalisées (522 en 2022).

## TAUX D'OCCUPATION GLOBAL

Pour les services de Placement Familial le taux d'occupation s'établit à **86,24 %**.

Le taux d'occupation global de l'établissement calculé sur 193 places est de **72,29 %** (103,17% en 2023).

## FOCUS PÔLE ADMINISTRATIF

Sur le site de Besançon, 2 495 factures ont été traitées et 759 courriers reçus.

Sur le site de Montbéliard, 402 factures ont été traitées et 164 courriers reçus.

## FOCUS MÉDICAL

En 2024, le Dr Pauline LHOSMOT a effectué **560 consultations** (616 en 2023).

# LE PÔLE MÉDICAL

En 2024, 590 consultations médicales ont été réalisées auprès du Dr LHOSMOT, médecin du CDEF. À cette activité viennent s'ajouter les accompagnements pour des consultations extérieures auprès des différents professionnels de santé et des actions de prévention.

## **MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL DE LA CHAILLE**

- 22 consultations auprès du Dr LHOSMOT
- 5 consultations auprès d'un médecin généraliste
- 50 consultations chez un kinésithérapeute
- 4 consultations chez un dentiste
- 4 consultations chez un orthophoniste
- 2 IRM
- 9 consultations au CHU
- 2 consultations chez un orthodontiste
- 3 consultations chez un ophtalmologue
- 2 examens en laboratoire
- 1 consultation chez un podologue

## **POLE D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT PARENTAL**

- 97 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT
- 4 consultations auprès d'un orthoptiste
- 2 consultations PMI
- 3 sorties de maternité
- 8 examens radiologiques
- 3 consultations chez un ophtalmologue
- 3 consultations ORL
- 1 consultation auprès d'un cardiologue
- 4 examens en laboratoire d'analyses médicales
- 3 consultations CPEF
- 4 consultations chez une sage-femme
- 16 pesées
- 1 consultation auprès d'un médecin généraliste
- 9 consultations au Centre de Lutte Antituberculeuse

## **LA MAISON VICTOR HUGO**

- 8 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT

## **LA MAISON DE LA COLLINE**

- 12 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT

## **FAMILLE D'ACCUEIL D'URGENCES DE MONTBÉLIARD**

- 12 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT

## **LA MAISON DU BOSQUET**

- 10 radios
- 10 IRM
- 3 échographies
- 16 consultations auprès de médecins généralistes
- 1 consultation en kinésithérapie
- 1 bilan neuro Psy
- 1 consultation pédiatrique
- 13 consultations au CHU
- 10 consultations IML
- 2 consultations ORL
- 7 consultations ophtalmologiques
- 4 consultations chez un dentiste
- 3 consultations au planning familial
- 1 consultation audioprothésiste
- 1 consultation auprès d'un dermatologue
- 4 consultations orthodontique

## **PÔLE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION**

---

- 237 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT
- 42 consultations chez un médecin généraliste
- 28 consultations au Centre de Lutte Antituberculeuse
- 61 examens d'imagerie médicale
- 11 scanners ou IRM
- 136 examens de laboratoire
- 53 consultations dentaires
- 53 consultations au CHU
- 9 consultations chez un podologue
- 19 consultations chez un ophtalmologue
- 28 consultations de kinésithérapie
- 6 consultations d'orthodontie
- 7 consultations auprès d'une sage-femme
- 1 consultation auprès d'un rhumatologue
- 1 consultation dermatologique
- 1 consultation chez une diététicienne
- 7 consultations cardiaques
- 2 consultations chez un anesthésiste
- 1 consultation en stomatologie

## **MAISON DU POINT DU JOUR**

---

- 15 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT
- 47 consultations médicales extérieures au CDEF

## **MISE À L'ABRI**

---

- 16 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT
- De nombreuses consultations médicales ont également été réalisées auprès de médecin du monde

## **SAHIA**

---

- 8 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT
- 1 consultation chez un médecin généraliste
- 7 consultations dentaires.
- 1 consultation en kinésithérapie
- 1 consultation chez un podologue
- 2 examens d'imagerie médicale
- 3 examens de laboratoire
- 1 PCF

## **FAMILLES D'ACCUEIL D'URGENCE DE BESANÇON**

---

Accompagnement en binôme assistant familial/infirmier

- 35 consultations médicales auprès du Dr LHOSMOT
- 8 consultations pédiatriques
- 8 consultations auprès d'un chirurgien pédiatrique
- 1 consultation auprès du médecin de rééducation
- 3 consultations chez un anesthésiste
- 5 consultations en ophtalmologie
- 1 consultation auprès d'un généticien
- 4 consultations ORL
- 4 consultations UAPED (Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger)
- 3 visites en soins intensifs

# L'ÉQUIPE D'APPUI

## L'ACTIVITÉ

L'équipe d'appui a été créée le 1<sup>er</sup> mai 2022 comme un dispositif expérimental souple et léger, afin de proposer des solutions face à l'augmentation d'incidents violents et de passages à l'acte de jeunes au sein de leur groupe d'hébergement au CDEF.

Cette équipe mobile, interne au CDEF, a pour objectif premier de mieux contenir l'impact des situations atypiques sur les groupes d'enfants et d'adolescents et sur les dynamiques d'équipe, en proposant des médiations individuelles et transversales sur les différents services, en complément des modalités d'accompagnement déjà existantes.

Ce dispositif, pérenne depuis décembre 2023, se doit d'être en constante évolution et adaptation pour répondre aux besoins des services et de l'institution.

## LE PERSONNEL / ORGANISATION DU SERVICE

Afin de développer le projet comme il a été pensé au départ, l'équipe est constituée depuis septembre 2023 de:

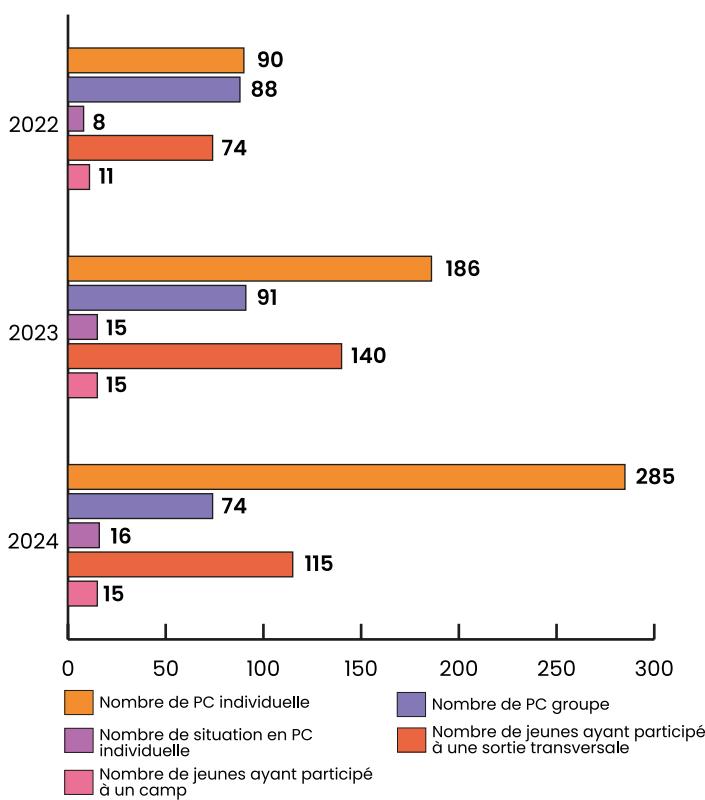
- 1 ETP éducatrice coordinatrice (coordination fonctionnelle);
- 1 ETP monitrice-éducatrice;
- 0,8 ETP d'animatrice (qui s'inscrit dans une démarche de VAE du diplôme de Moniteur éducateur);

L'équipe est sous la responsabilité directe de la direction du CDEF. Face à des mouvements institutionnels, qui se sont stabilisés au cours du dernier trimestre, l'équipe a dû s'adapter à différents interlocuteurs au cours de l'année.

L'exercice professionnel est réalisé dans un espace tiers au lieu de vie des sujets accueillis. L'équipe d'appui est présente tout au long de l'année sur des horaires d'internat (matinée, soir, week-end, vacances scolaires, mini-camps).

## INDICATEURS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU DISPOSITIF ENTRE 2022 ET 2023

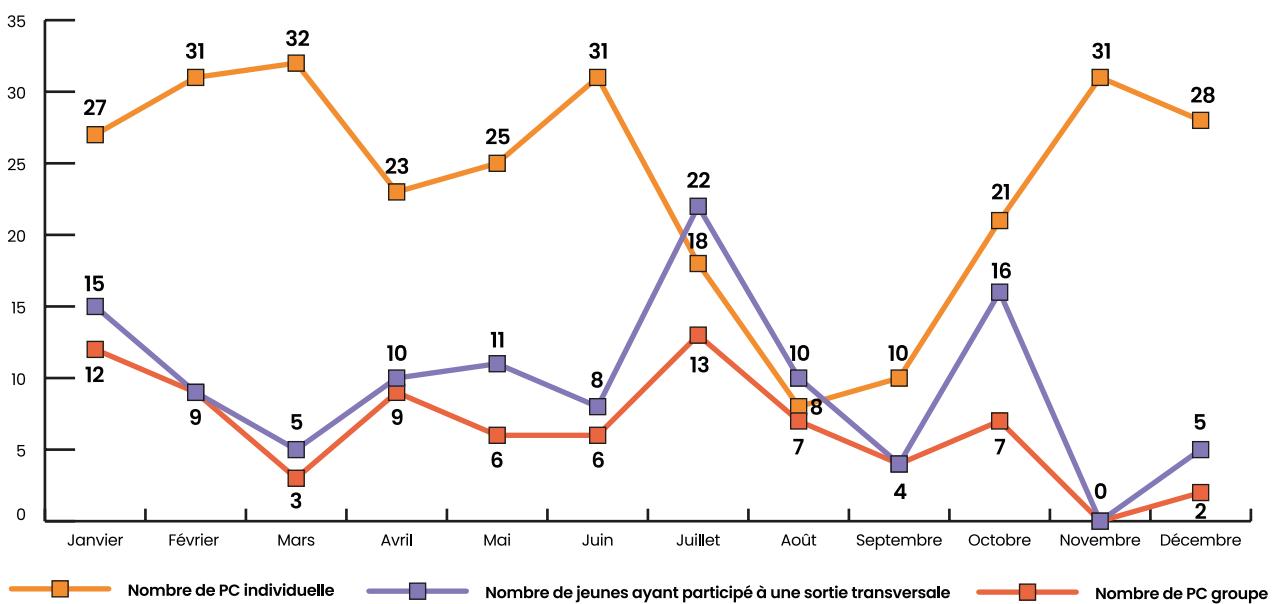
Nous allons nous intéresser à l'évolution du dispositif depuis sa création en 2022.



Nous constatons que le nombre de suivis en situation individuelle (16) est presque identique à l'année passée (15). Cependant, nous distinguons une hausse significative de l'activité en 2024 notamment sur la progression du nombre d'accompagnement des prises en charge individuelles, passant à 285 accompagnements sur l'année 2024 contre 186 en 2023.

Cette hausse significative s'explique par plusieurs éléments:

- **Au niveau humain:** l'arrivée d'une troisième personne au 1<sup>er</sup> septembre 2023, corrobore l'activité, contrairement aux années précédentes où l'équipe était composée de deux personnes;
- **Au niveau institutionnel:** la recrudescence d'incidents violents sur les groupes d'internat, faute de réorientation possible des situations et de prises en charge adaptées, le turn-over des professionnels, entraînent une fragilité des équipes et des sujets accueillis. C'est dans ce contexte que l'équipe du dispositif appui s'est montrée davantage présente;
- **Au niveau organisationnel:** l'équipe a décidé de prioriser les accompagnements individuels avec minimum une intervention par semaine sur les situations les plus complexes afin de renforcer notre présence auprès des sujets mais aussi des équipes. Les modalités de prise en charge se sont adaptées, en multipliant les interventions avec des temps plus courts mais plus réguliers.



Dans un travail de collaboration avec les services, nous avons privilégié de mettre l'accent et de renforcer nos accompagnements individuels sur les situations complexes, en proposant parfois plusieurs accompagnements au cours d'une semaine pour venir en soutien aux équipes. Aussi, cela explique la diminution des prises en charge de groupe (17 de moins que l'année passée), que nous favorisons lors des périodes de vacances scolaires.

Lors de ces temps transversaux, le dispositif appui axe ses interventions sur l'aspect préventif en proposant des accompagnements à ceux « qui ne font pas de bruit » mais pour qui les situations de violence et de crises impactent leur quotidien.

L'équipe s'efforce de proposer des médiations éducatives réfléchies et travaillées pour donner du sens aux objectifs d'intervention repérés par les équipes. Nous répondons aux attentes par des supports tels que le jeu, la cuisine, le bien-être, des ateliers manuels et à dimen-

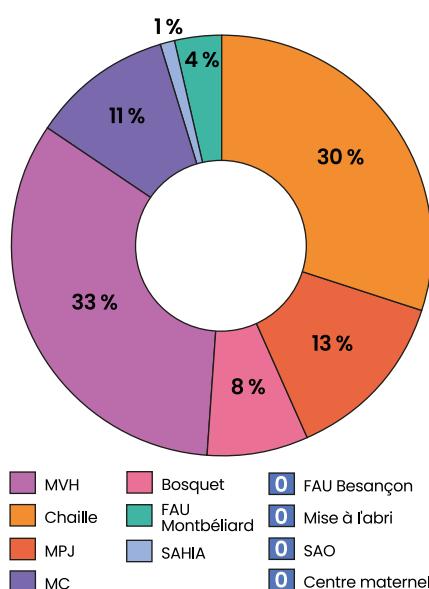
sion artistique (peinture, dessin, création, confection), des sorties natures (découverte des champignons, cueillettes, randonnées, balades), des sorties culturelles (médiathèque, cinéma, spectacles, musées), des activités sportives variées (foot, basket, piscine, patinoire, vélo, équitation), des activités de loisirs (escape game, parc de loisirs), des ateliers et sorties sur l'extérieur pour favoriser la socialisation (ateliers au Café des Pratiques, à la SPA, temps de repas sur l'extérieur, match de hand, foot, basket ...).

Nous avons proposé également quatre camps lors des périodes de vacances scolaires sur l'année. Nous veillons à créer un groupe constitué d'un ou deux enfants suivis en individuel auquel vient s'ajouter la présence d'enfants ou d'adolescents au profil ou âge différents.

La transversalité nous permet de créer une dynamique qui sort de l'ordinaire avec des interactions nouvelles permettant des observations autres que celles du quotidien.

## PROVENANCE DES SERVICES

Accompagnements individuels de l'année 2024 par service



L'année 2024 compte 16 prises en charge individuelles. Celles-ci se répartissent entre les services du pôle Montbéliard (MC et MVH, FAU), et de Besançon (Maison de la Chaille, MPJ, Bosquet). Face à la difficulté de réorientation de certaines situations, certaines prises en charge individuelles perdurent sur l'année complète.

À noter sur cette année, veillant à pouvoir répondre à la spécificité de chaque situation qui nous est adressée, l'équipe est intervenue sur une situation des FAU de Montbéliard, en lien direct avec l'assistant familial.

Le dispositif appui est également intervenu en collaboration avec la Maison du Bosquet sur un accompagnement « hors les murs » (suivi PEC).

L'équipe mobile fait preuve d'adaptabilité et apporte un soutien et du tiers aux équipes en proposant des espaces individuels et collectifs pour certaines situations pour permettre aux jeunes d'avoir un sas de décompression hors du collectif.

L'absence de prises en charge individuelles concernant certains services s'explique par des raisons singulières aux services ou en lien avec les attentes de la direction.

## PROJETS ET PERSPECTIVES 2025

---

Après cette période transitoire qu'a connu l'institution, une des perspectives sera d'élaborer le projet de service du dispositif pour rendre visible nos actions et inscrire le dispositif appui au niveau institutionnel.

Désireuses de maintenir un lien fort avec les services et de veiller à communiquer de manière claire sur le contenu de ses actions, l'équipe élabore et construit de nouveaux outils et méthodes, qui sont en perpétuelle réévaluation.

Une autre perspective des précédentes années était de centraliser et développer des partenariats à différentes visées, dans le but d'enrichir l'ouverture d'esprit des sujets et d'en faire bénéficier les différents services du CDEF à long terme.

Afin d'avoir connaissance d'autres projets et de pouvoir en faire bénéficier les services, l'équipe du dispositif appui aimerait également participer aux réunions d'informations organisées avec une grande partie des acteurs sociaux et médico-sociaux du quartier de Saint-Claude.

De plus, dans le but de proposer des médiations diverses pour répondre aux objectifs de prises en charge, certains partenariats ont été mis en place et sont maintenant inscrits dans notre pratique. Ces projets ont pour but entre autres de travailler la socialisation, de créer une ouverture sur l'extérieur et d'apporter de l'apaisement aux sujets accueillis.

Pour l'année 2025, le dispositif appui aimerait reprendre ou initier certains projets pour développer ou inscrire durablement des médiations en lien avec:

- **Le sport**

Un travail en partenariat est en cours d'élaboration afin de mettre en place des séances de sport au sein des groupes d'internat à destination des différents publics.

- **La nature**

Élaborer des espaces pour éduquer à l'environnement au travers de sorties dans des espaces naturels sensibles, ou encore initier des ateliers type « école du dehors ».

- **La médiation animale**

En intra et avec des partenaires extérieurs (équithérapie, ferme pédagogique).

- **L'aspect professionnel**

Le dispositif appui aimerait pouvoir développer des partenariats pour favoriser l'insertion socio-professionnel des adolescents déscolarisés.

## COHÉSION DE L'INSTITUTION: ORGANISATION D'UNE JOURNÉE INSTITUTIONNELLE

---

L'équipe a une vision globale de l'institution. En bénéficiant de cette place transversale, nous aimerions organiser une journée institutionnelle avec le support du sport, à destination de tous les services du CDEF pour partager ensemble un évènement institutionnel sur un lieu neutre.

Cette journée permettrait à l'ensemble des jeunes et des professionnels de recréer du lien entre les services, les sujets accueillis, de partager un moment de convivialité et de fête afin de rassembler à nouveau l'institution qu'est le CDEF.

## BILAN

---

Le dispositif appui continue de construire son identité, en pensant ses actions et en se réadaptant sans cesse pour répondre aux besoins des sujets accueillis au CDEF.

Les outils de communication à destination des services et de la Direction qui ont été créés pour rendre compte de notre activité peuvent servir de support à destination des partenaires pour rendre plus visibles et lisibles nos accompagnements et interventions. Nous participons davantage à certains temps de travail.

Le dispositif équipe d'appui se développe et envisage une évolution dans sa manière de construire ses outils et sa pratique, pour rendre plus visible ses actions.

Les professionnelles continuent de s'engager dans la création d'un réseau partenarial afin d'élaborer d'autres champs d'actions avec des projets autour du sport, de la nature, de la culture.

L'équipe se remet sans cesse en question et se montre à l'écoute des situations complexes en ayant une vision globale de l'institution. La priorité du dispositif reste encore cette année de proposer une réponse pensée et élaborée, non dans l'urgence, en lien avec les équipes et de pouvoir collaborer avec l'ensemble des services.

# LE PÔLE DE MONTBÉLIARD

## MAISON DE LA COLLINE

La Maison de la Colline connaît un début d'année compliqué. Le transfert des jeunes de la Maison de la Colline, sur la Maison Victor Hugo en décembre 2023, impacte et fragilise l'organisation interne, ainsi que l'équilibre des enfants du foyer.

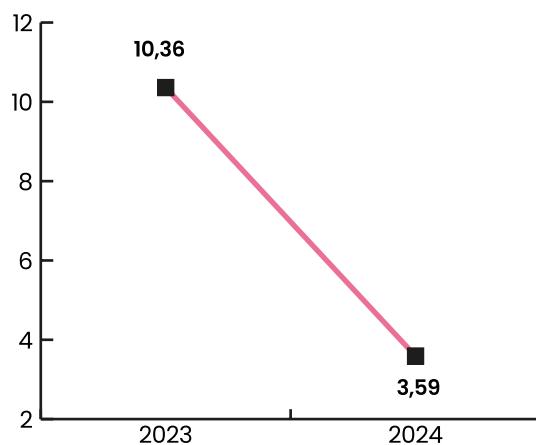
L'année est également marquée par les profils complexes d'enfants accueillis, en sureffectif, et de la difficulté à travailler en partenariat avec les différentes instances.

Une grande instabilité des équipes est remarquée du fait de:

- nombreux personnels en contrat à durée déterminée, et de l'important turnover qui s'ensuit;
- l'arrêt prolongé de deux agents titulaires;
- l'absence des deux maîtresses de maison remplacées par un seul poste d'intérimaire;
- l'absence de la cheffe de service;
- l'absence de psychologue;
- changement de direction.

Le recrutement de nouveaux agents reste compliqué du fait de la mise en place encore fragile et difficile, des plannings éducatifs et des situations de violence importantes de certains enfants accueillis, pour lesquels les projets restent sans suite.

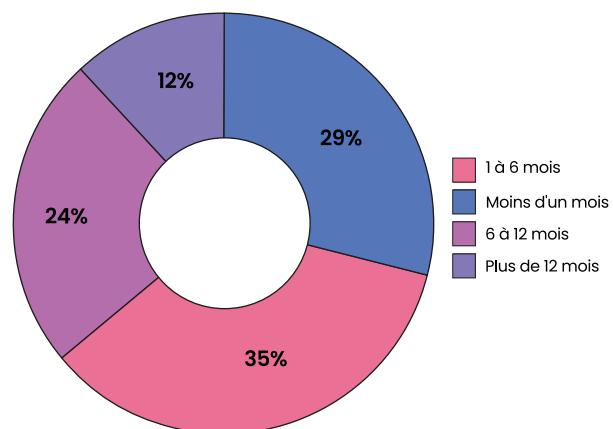
### DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN MOIS)



La durée moyenne constitue la sortie des jeunes en cours d'années, (Travail de partenariat avec le PEC).

La création de la MECS Linné a permis une réorientation, suivant les profils d'enfants engagés dans un projet qui correspond.

### DURÉE DE PLACEMENT

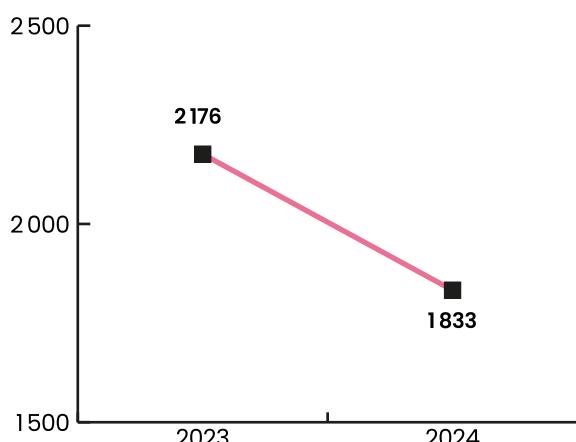


C'est une année positive marquée par la sortie d'enfants sur le 2<sup>e</sup> semestre.

Un mixage des enfants de la Maison de la Colline et de la Maison Victor Hugo; D'orientation en famille d'accueil; Des OPP (Ordonnance de Placement d'Urgence Provisoire).

## LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

### NOMBRE DE JOURNÉES : 1833 (2176 EN 2023)



Taux d'occupation de 83.69 % pour l'année 2024, 99.36 % en 2023.

Le nombre de journées réalisées est en baisse.

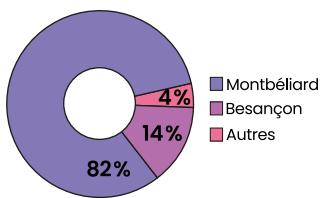
Ce nombre se justifie par le parrainage des familles d'accueil, des colonies de vacances et des camps.

Il y a plus d'enfants sortants.

### MOUVEMENTS

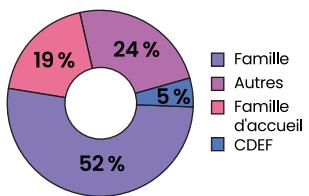
- Présents au 01/01/24: 8
- Présents au 31/12/24: 5
- Entrées: 15
- Sorties: 17

## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



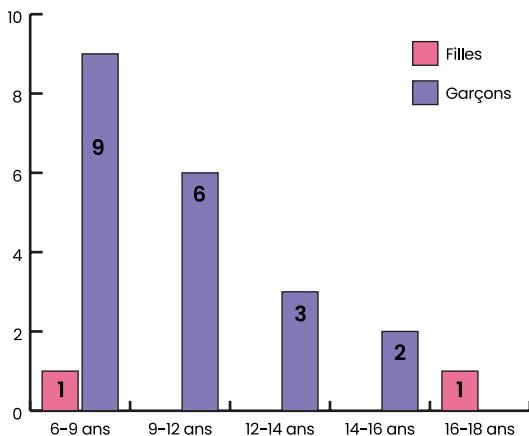
On constate un baisse des accueils en provenance de Besançon et autres.

## PROVENANCE

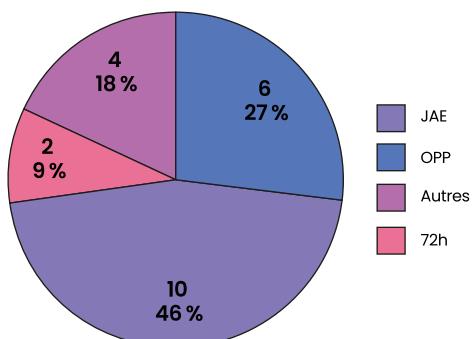


Un taux important d'enfants proviennent des familles biologiques.

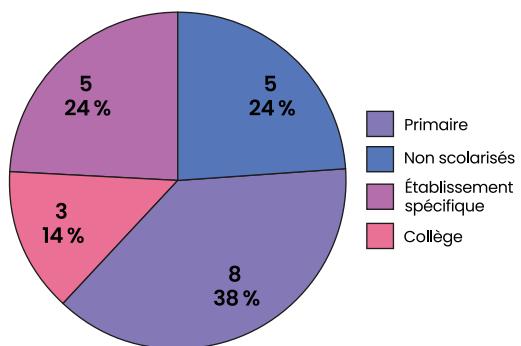
## RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE



## STATUTS



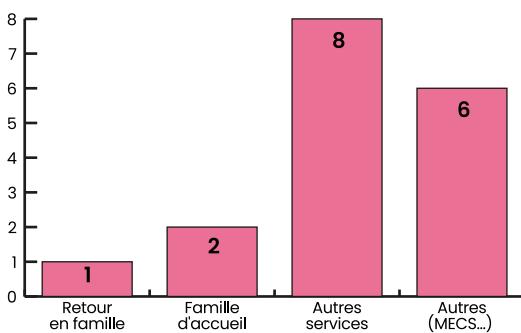
## SCOLARITÉ



Au 1<sup>er</sup> semestre, 3 jeunes sont scolarisés, dont un à 8h par semaine.

Au 2<sup>nd</sup> semestre, 2 enfants sont non-scolarisés.

## ORIENTATION



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2024 rencontre un bouleversement important au niveau d'une équipe d'encadrement confrontée à des changements récurrents de personnel.

Cette situation entraîne chez les enfants accueillis, une insécurité, qui déstabilise un fonctionnement déjà impacté par les événements de la fin de l'année 2023.

L'arrivée d'une infirmière sur le pôle de Montbéliard en novembre 2024, permet aux équipes d'encadrement d'avoir un suivi régulier géré par l'agent, ainsi qu'une avancée des dossiers soins qui sont en attente (prise de rendez-vous; coordination avec les services de soin).

La perspective de voir évoluer les enfants accueillis reste compliquée, du fait pour certains d'entre eux, d'être présent depuis plus de 3 mois. Aussi, l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service en fin d'année 2024, permet d'avoir une hiérarchie directe pour les équipes. Le travail peut alors se poursuivre plus sereinement pour les coordinatrices en place, qui reprennent leur mission sur les groupes d'enfants et d'adolescents.

# MAISON VICTOR HUGO

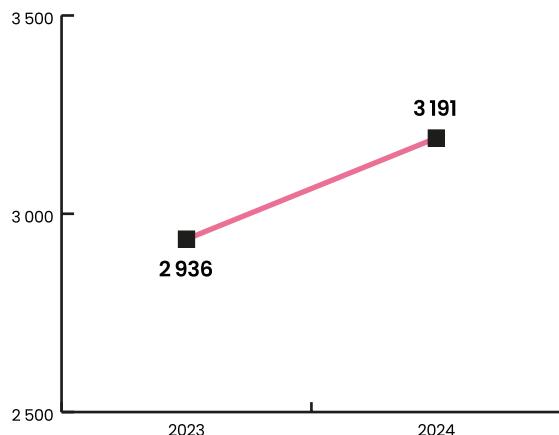
En ce début d'année, la Maison Victor Hugo est en restructuration, suite à un redéploiement important en fin d'année 2023, des jeunes de la Maison de la Colline, sur la Maison Victor Hugo.

Il est alors primordial de mobiliser les adolescents et l'équipe éducative rapidement, afin d'être dans la continuité des missions du foyer, et d'éviter au maximum des débordements dominants. Deux membres de l'équipe éducative sont sollicités pour combler le poste de la

cheffe de service, qui est absente sur une longue période. Elles ont les missions de coordinatrices sur la Maison de la Colline et la Maison Victor Hugo, constituant une charge de travail supplémentaire.

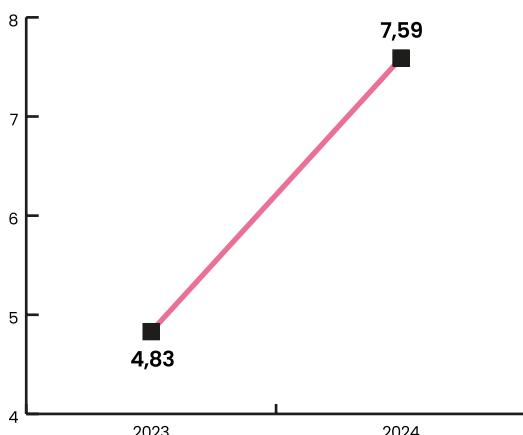
## LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

### NOMBRE DE JOURNÉES : 3191 (2936 EN 2023)



Le taux d'occupation de la Maison Victor Hugo est de 109.28 % en 2024.

### DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN MOIS)



### NOMBRE DE MOUVEMENTS

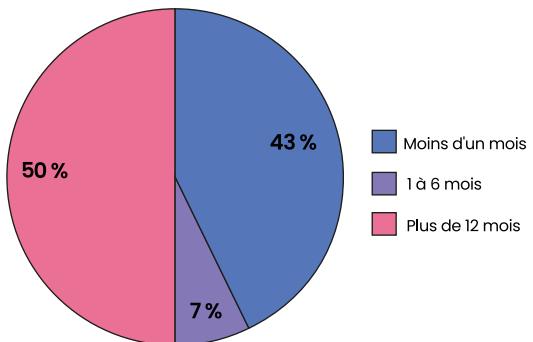
Présents au 01/01/2024: 10

Présents au 31/12/2024: 7

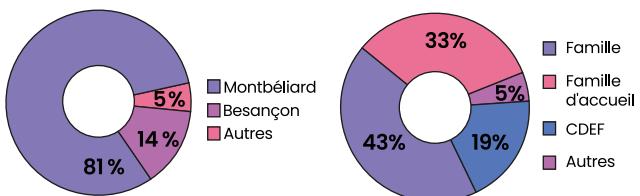
Entrées: 11

Sorties: 14

### DURÉE DE PLACEMENT

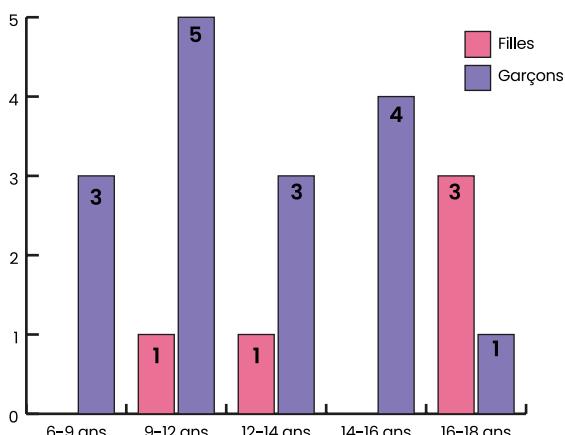


### PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



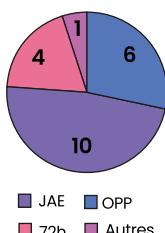
### PROVENANCE

### RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE

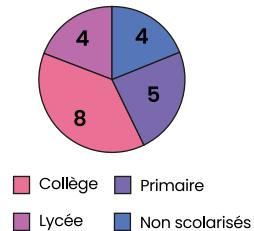


L'accueil des garçons est important.

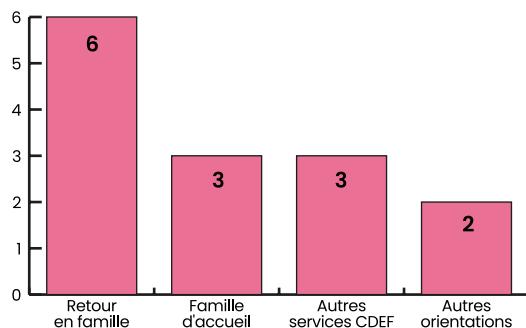
## STATUTS



## SCOLARITÉ ET FORMATION



## ORIENTATION



## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'arrivée d'une nouvelle cheffe de service en novembre 2024, permet de détacher les coordinatrices de ces responsabilités qui se sont tenues provisoirement, et d'avoir une hiérarchie directe pour les équipes. Cela facilite et assure les agents de pouvoir se projeter dans leurs missions éducatives et de référence.

L'arrivée d'une nouvelle infirmière, également en novembre 2024 sur le pôle de Montbéliard, permet à l'équipe éducative de réajuster leur planning et de passer la main sur la notion de soin, au sein des deux Maisons que compte le pôle de Montbéliard.

## LE SERVICE FAU DE MONTBELIARD

### **Le service FAU (Famille d'Accueil d'Urgence), assure le suivi éducatif des enfants confiés.**

Il est toujours assuré par une éducatrice spécialisée à 0.9 ETP (équivalent Temps Plein), et par une monitrice éducatrice à 1 ETP. Une secrétaire à 1 ETP est chargée du suivi des dossiers des Assistants familiaux (En lien avec les services du Département: Ressources humaines, Direction enfance famille).

La secrétaire assure également le suivi des dossiers des enfants en lien avec le PEC (Pôle Enfants confiés) de Montbéliard.

L'arrivée d'une stagiaire ME (Monitrice-éducatrice) sur le service FAU vient compléter l'équipe.

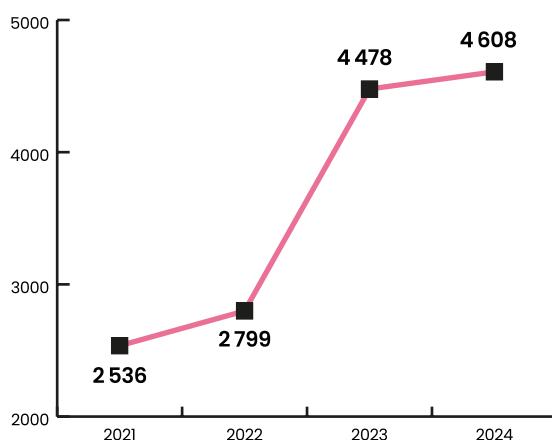
## LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

### **NOMBRE DE JOURNÉES: 4608**

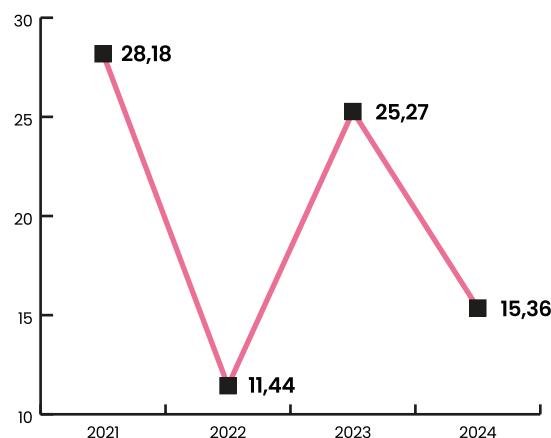
Taux d'occupation pour l'année 2024: 97.11%.

Le taux d'occupation est en hausse par rapport à 2023: 95.86 % en 2023

Ce nombre de journées s'explique par des relais, avec des enfants d'abord accueillis dans le service FAU, avant d'intégrer la Maison de la Colline.



### **DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN MOIS)**



Peu d'enfants sont orientés, et l'accueil est de longue durée pour la majorité des enfants qui ne peuvent pas être déplacés.

## NOMBRE DE MOUVEMENTS

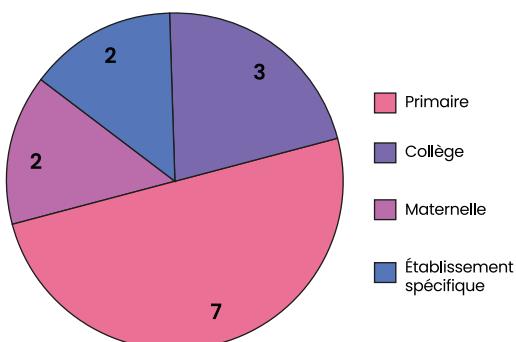
- Présents au 01/01/2024: **14**
- Entrées: **11**
- Sorties: **10**
- Présents au 31/12/2024: **15**

Les sorties concernent des orientations à la Maison de la Colline, ainsi que des retours en famille.

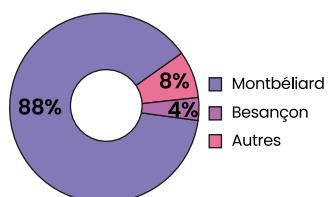
Elles sont en lien avec les relais ponctuels, avec les Assistantes familiales.

Il y a 3 sorties en PEAD (Placement éducatif à domicile), et 2 orientations avec les Assistantes familiales du PEC.

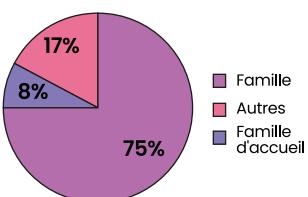
## SCOLARITÉ ET FORMATION



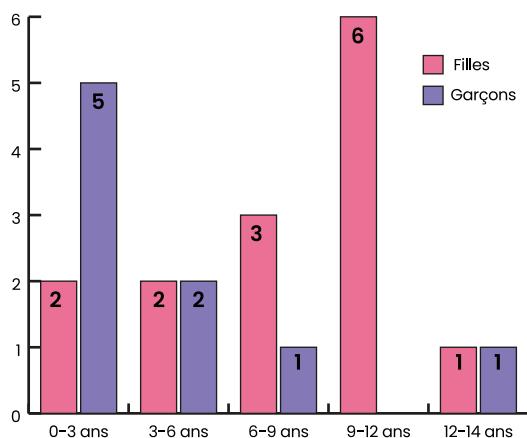
## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



## PROVENANCE

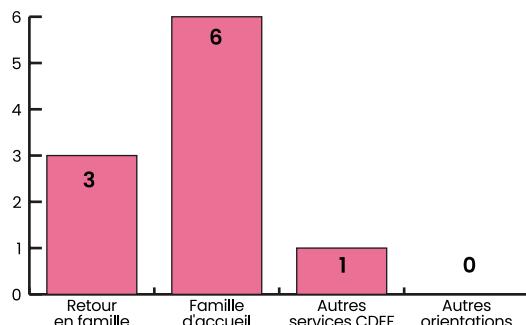


## RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

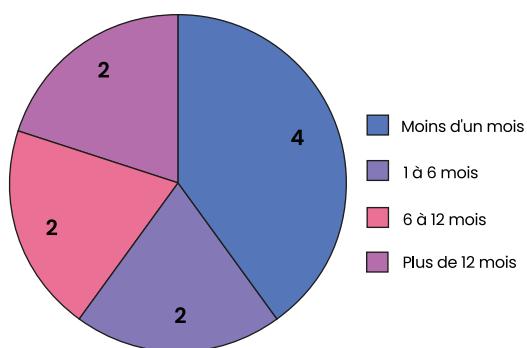


Il y a une stabilité sur l'accueil des enfants dans le service.

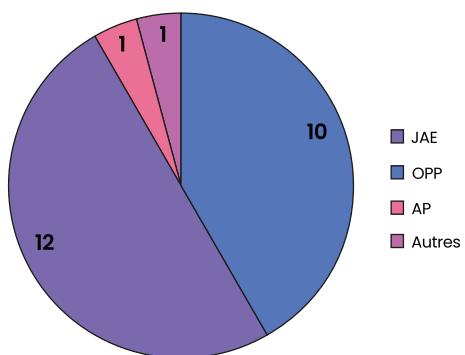
## ORIENTATION



## DURÉE DE PLACEMENT (UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS SORTIS)



## STATUTS



Le constat d'un statut important des JAE (Jugement d'assistance éducative), qui est dû au renouvellement de placement des enfants déjà accueillis au FAU. Le dispositif d'urgence est saturé à défaut d'orientation.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

11 stages de 60 heures pour les Assistantes familiales et 1 recrutement est fait sur ces 11 personnes, pour le CDEF. Les situations sont parfois complexes et difficiles à porter, aussi, l'équipe des Assistantes familiales exprime le besoin de travailler avec l'appui d'un(e) psychologue. Les enfants ont également besoin de ce soutien essentiel.

Le service du FAU est engagé dans le travail de relais avec la Maison de la Colline, 2 enfants en grande difficulté et en demande bénéficient de ce relais.

# LE PÔLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL

## LE CENTRE MATERNEL ET PARENTAL

### L'ACCUEIL DES COUPLES ET LA PLACE FAITE AU CO-PARENT

En 2023 nous avions expérimenté l'accueil de 3 couples dans le cadre de primo-accueils au sein de la résidence sociale, dispositif qui était depuis toujours dédié exclusivement à l'accueil de femmes avec enfants en lien avec l'origine du centre maternel devenu bien plus tard centre maternel **et parental**. Cette évolution positionne désormais à une place identique les deux parents dans l'accompagnement que nous proposons.

L'expérimentation menée au cours de l'année 2023 a fait émerger des questionnements et des échanges au sein des équipes confrontant ainsi les représentations individuelles autour de l'intimité, de la conjugalité, des violences conjugales.... La formation intra dont les professionnels ont bénéficié en fin d'année a permis un éclairage au travers de différents apports (théoriques, historiques, sociologiques...) et engagé un travail de ces représentations et donc des pratiques professionnelles des équipes.

Nous avons poursuivi cette année avec l'accompagnement de **7 couples** à des degrés différents allant de l'hébergement continu des deux parents, à un hébergement plus ponctuel du co-parent permettant d'éprouver dans le réel et progressivement, la vie commune autour de l'enfant. Nous avons eu l'occasion d'observer l'importance de la fonction paternelle autour de la dyade mère/bébé dans ce qu'elle vient rassurer, contenir.

À contrario, nous avons aussi relevé l'imbrication du conjugal et du parental et notamment combien les difficultés au sein du couple impactent la disponibilité et la mobilisation des parents pour leur enfant. Toutefois la présence physique des pères ou compagnons ne majore pas la conflictualité nécessaire au sein des couples (à différencier de la violence).

### LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR

Il a montré tout son intérêt au cours de cette année par ce qu'il permet d'évaluer et de confirmer des compétences parentales suffisantes avant que le parent et l'enfant vivent ensemble à temps plein.

Ainsi dans certains cas, la famille d'accueil reste située pendant que le travail de soutien à la parentalité s'exerce dans le cadre de l'accueil de jour. Pour d'autres situations, ce dispositif a permis aux parents de confirmer ou au contraire d'infirmer le fait de souhaiter intégrer un dispositif avec hébergement.

4 familles en ont bénéficié au cours de l'année.

### LES PARENTS MINEURS

Pour 4 des 8 familles accueillies au cours de l'année, le ou les parents de l'enfant sont mineurs avec pour une part non négligeable un parcours en protection de l'enfance, de réelles carences éducatives et peu voire pas de soutien familial sur lequel s'appuyer. À ces 4 situations s'ajoutent 4 autres déjà présentes et accompagnées. Le travail mené par les professionnelles est renforcé du fait du cadre légal lié à la minorité, des fragilités évoquées et dans 5 cas sur 8 des difficultés à trouver du sens et à adhérer à l'étayage proposé.

### LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

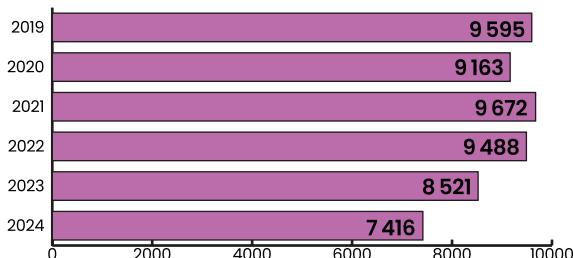
#### NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES

Le nombre de journées réalisées intègre tous les dispositifs d'accueil et d'accompagnement proposés par le centre maternel et parental:

- hébergement en résidence sociale (8 appartements);
- hébergement en appartements extérieurs, (5 appartements situés dans le quartier des Hauts de Saint-Claude);
- accompagnement dans le cadre d'un service de suite (après un hébergement proposé);
- accompagnement en guidance parentale à domicile;
- et accompagnement en accueil de jour.

RÉSIDENCE SOCIALE			APPARTEMENTS EXTERIEURS			SERVICE DE SUITE			ACCUEIL DE JOUR			GUIDANCE PARENTALE À DOMICILE	<b>TOTAUX</b>		
parents	enfants	TOTAL	parents	enfants	TOTAL	parents	enfants	TOTAL	parents	enfants	TOTAL		parents	enfants	TOTAL
2 914	2 295	5 209	877	988	1 865	92	92	184	78	80	158	0	<b>3 961</b>	<b>3 455</b>	<b>7 416</b>

7 416 journées se répartissant ainsi:



Le nombre de journées réalisées a concerné sur tout ou partie de l'année:

- l'hébergement en résidence sociale: **13 familles, soit 28 personnes;**
- l'hébergement en appartements extérieurs: **6 familles, soit 15 personnes;**
- le service de suite: **1 famille, soit 2 personnes;**
- l'accueil de jour: **5 familles, soit 11 personnes.**

Concernant la guidance parentale à domicile, il n'y a pas eu d'accompagnement en 2024.

Les indicateurs que sont le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation ne permettent pas de mettre en lumière fidèlement le travail important et les interventions menées par les différents professionnels auprès des familles hébergées et/ou accompagnées.

En effet la spécificité de l'accompagnement est bien distincte de celle d'un internat pour enfants ou adolescents. La prise en compte dans le travail d'étayage de la famille élargie (parent du parent...), du père ou compagnon de l'enfant qui n'est pas hébergé n'apparaissent pas dans les indicateurs cités précédemment bien que ces personnes soient pourtant associées au projet et présents dans le quotidien de la famille.

Nous relevons que l'activité du dispositif résidence sociale est restée élevée encore cette année avec un nombre de journées supérieur à 2023. Il s'agit prioritairement du dispositif de primo accueil des familles puisqu'il permet la proximité avec les professionnelles pour une meilleure prise de connaissance et une évaluation de leurs besoins et compétences nous permettant ensuite d'ajuster nos interventions.

Toutes les familles arrivées au cours de l'année 2024 sont passées par ce sas sauf une qui a pu intégrer directement un appartement extérieur puisqu'il s'agissait d'une famille que nous connaissions et avec laquelle nous étions en lien depuis plusieurs semaines via le dispositif d'accueil de jour lequel a permis cette évaluation préalable.

Les appartements extérieurs ont été plutôt occupés, puisque 6 familles y ont séjourné dont 2 d'entre elles sont parties pour s'installer dans un logement autonome. Les 4 autres y sont toujours présentes.

Une seule demande de service de suite a été faite par une famille souhaitant être sécurisée dans le cadre de son installation en appartement autonome sur le secteur de Besançon.

Certaines situations accueillies ont nécessité des interventions à domicile de type guidance parentale. Cette modalité d'intervention reste à la marge et relève de la responsabilité d'autres partenaires.

Le dispositif d'accueil de jour expérimenté en 2022 a montré tout son intérêt au cours de cette année.

4 familles en ont bénéficié, ce premier travail d'étayage proposé durant quelques heures en journée a permis à 3 familles d'intégrer ensuite un hébergement (appartement en résidence sociale ou extérieur).

## TAUX D'OCCUPATION

- **Taux global d'occupation:** (tous dispositifs d'accompagnement confondus) 63,49% (73% en 2023). Il est calculé sur la base de 32 places (16 parents + 16 enfants);
- **Taux d'occupation des dispositifs d'hébergement** (Résidence sociale et appartements extérieurs): 60,56% (59% en 2023).

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN MOIS)

2019	2020	2021	2022	2023	2024
24,97	20,47	23,85	19,26	20,28	13,14

La durée moyenne de séjour est calculée d'après le nombre de journées réalisées par les familles sorties en cours d'année, en prenant en compte la durée totale de l'accompagnement effectué.

Notre volonté est de mener, auprès de chacune des familles, un soutien adapté et singulier, en fonction de leurs besoins, attentes et compétences. Par là même, nous travaillons constamment à ajuster nos actions et interventions. Le travail de soutien à la parentalité, d'étayage du lien ne peut s'effectuer sur une temporalité courte.

8 familles (17 personnes) ont quitté définitivement le dispositif en 2024.

Il s'agit bien d'une moyenne, puisque pour 3 d'entre elles, le séjour a été particulièrement court entre 15 jours et 4 mois. Ces durées anormalement courtes s'expliquent pour l'une d'elles par une erreur d'orientation des travailleurs sociaux à l'origine de la demande. En effet ce parent n'était pas en mesure de répondre à minima aux besoins de son bébé même avec un étayage renforcé de l'équipe. Ainsi une demande de séparation mère/enfant s'est imposée après 15 jours de séjour.

Pour les 2 autres familles, les parents ne sont pas venus à trouver du sens et de l'intérêt au soutien que nous pouvions leur proposer. Ainsi une jeune mère mineure est repartie avec son enfant au domicile de ses parents et le second parent a quitté la région, son enfant est resté au sein de la famille d'accueil dans laquelle il était déjà.

## MOUVEMENTS DANS L'ANNÉE

### — Capacité théorique d'accueil:

16 parents + 16 enfants se répartissant comme suit:

- 8 appartements (six T2 et deux T3) au sein de la structure collective, qui a le statut de Résidence sociale, située au 70, rue des Hauts de Saint-Claude et 5 autres appartements situés dans le quartier appelés « appartements extérieurs »;
- le reste des places est réparti entre les autres dispositifs proposés à savoir le service de suite, la guidance parentale à domicile et l'accueil de jour.

## NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES / ACCOMPAGNÉES AU COURS DE L'ANNÉE

2019	35 réparties comme suit: 1 homme, 17 femmes et 17 enfants
2020	37 réparties comme suit: 1 homme, 17 femmes et 19 enfants
2021	38 réparties comme suit: 1 homme, 17 femmes et 20 enfants
2022	38 réparties comme suit: 1 homme, 18 femmes et 19 enfants
2023	48 réparties comme suit: 5 hommes, 21 femmes et 22 enfants
<b>2024</b>	<b>44 réparties comme suit: 5 hommes, 19 femmes et 20 enfants</b>

Nous pouvons relever que bien que le nombre de journées et le taux d'occupation soient inférieurs aux années précédentes, le nombre de personnes accueillies/ accompagnées augmente sensiblement depuis 2 ans.

Cette évolution s'explique en partie par le travail mené dans la prise en compte du co-parent, le fait de lui faire une autre place au sein du service (en primo-accueil), l'inclure plus naturellement dans nos accompagnements ceci nécessitant de penser les dimensions de couple parental et couple conjugal.

La diversité des dispositifs que nous proposons notamment par le biais de l'accueil de jour (pour rappel 4 familles en ont bénéficié cette année) permet de répondre aux besoins bien différents des familles. Toutefois l'activité mené dans ce cadre n'est pas mise en exergue par les indicateurs quantitatifs utilisés.

### — Au 1<sup>er</sup> janvier 2024:

**11 familles (22 personnes)** étaient suivies par le Centre maternel et parental:

- 8 familles à la résidence sociale: 15 personnes;
- 3 familles en appartements extérieurs: 7 personnes.

### — Au cours de l'année 2024:

**27 nouvelles personnes soit 11 familles**, ont pu bénéficier d'un accompagnement par le Centre maternel et parental, tous dispositifs confondus.

L'essentiel des accueils ont été réalisés à la résidence sociale. Pour 3 situations, préalablement à l'intégration de la famille dans un appartement, notre étayage de la famille a démarré par des accueils de jour.

Une mère et son enfant faisant l'objet préalablement d'un placement en famille d'accueil a été soutenue

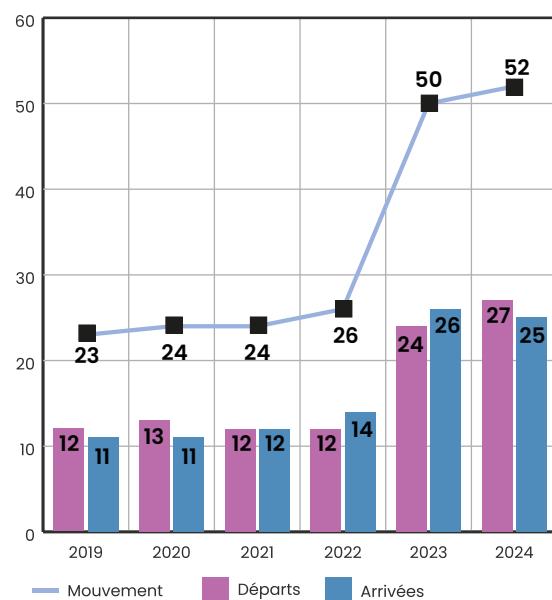
exclusivement par des accueils à la journée. Mère et enfant se retrouvant ainsi pour des temps partagés du quotidien en présence d'une éducatrice.

- **13 familles (28 personnes)** ont été accueillies à la Résidence sociale;
- **6 familles (15 personnes)** ont été accueillies au sein des appartements extérieurs;
- **2 familles**, déjà accueillies à la résidence sociale, ont intégré un appartement extérieur au cours de l'année;
- **4 familles** ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'un accueil de jour au cours de l'année;
- **7 familles** ont bénéficié d'un accompagnement couple avec ou sans hébergement du co-parent. Dans tous les cas, ce dernier est présent sur tout ou partie de la journée;
- **1 famille** d'un service de suite;
- **25 personnes, soit 11 familles**, ont quitté un des dispositifs.

### — Au 31 décembre 2024:

10 familles (24 personnes) étaient présentes au Centre maternel et parental:

- 6 familles (13 personnes) présentes à la résidence sociale;
- 4 familles (9 personnes) présentes en appartements extérieurs.



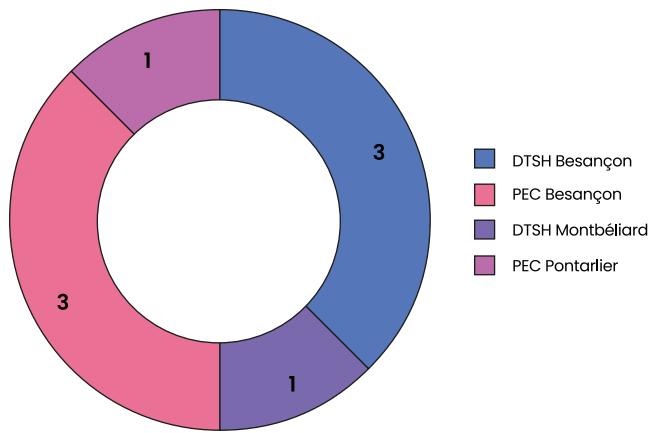
52 mouvements: 27 accueils en cours d'année.

25 départs en cours d'année.

Nous observons que **le nombre de mouvements entre 2022 et 2024 a doublé** ce qui montre quantitativement l'intensité de l'activité menée alors que le nombre de journée réalisées et le taux d'occupation tendent à diminuer.

Cet élément d'observation confirme le fait qu'il convienne à l'avenir de travailler à la mise en place de nouveaux indicateurs afin qu'une présentation objective de l'activité du service puisse être réalisée.

## **PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES**



## **ACCUEILS NON RÉALISÉS DANS L'ANNÉE**

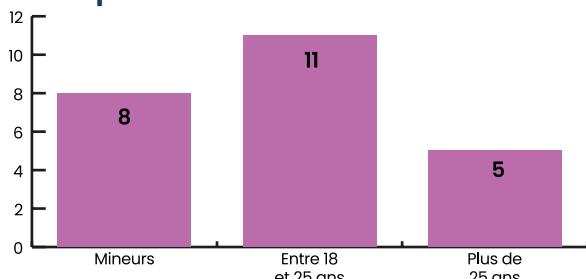
En plus des accueils effectués dans l'année, nous avons été sollicités pour 12 autres situations pour lesquelles les accueils/accompagnements n'ont pu aboutir. Dans chaque cas, les professionnels (équipe éducative, cheffe de service, psychologue) se sont mobilisés dans le cadre d'échanges, de temps de travail ou de rencontres avec les familles.

À chaque fois, un temps a été pris pour étudier la situation, réfléchir avec les partenaires autour d'un accompagnement adéquat:

- 4 refus des parents;
- 5 sollicitations non maintenues des services demandeurs ou changements de préconisation;
- 1 demande restée sans nouvelles;
- 2 impossibilités de donner suite en raison des accueils en cours durant la même période.

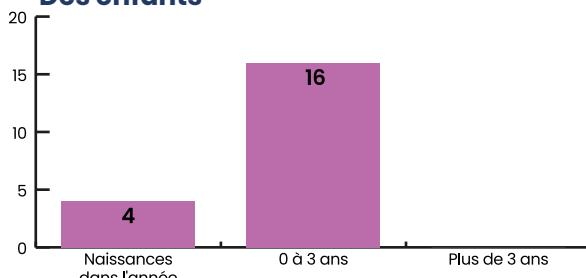
## **RÉPARTITION PAR ÂGE**

### **— Des parents :**



L'échelle des âges des parents se situe entre 15 et 38 ans. Nous avons accompagné 8 parents mineurs dans l'année contre 6 en 2023.

### **— Des enfants**



Nous avons enregistré 4 naissances dans l'année. Il s'agit de 4 mères arrivées enceintes.

L'étayage que nous apportons, dans les premiers mois après la naissance d'un enfant, est particulièrement soutenant. En effet des relais, notamment la nuit, sont proposés, pour permettre aux parents, souvent esseulés, de récupérer.

Une vigilance plus accrue autour des soins primaires est menée également.

En totalité, 20 enfants ont bénéficié en présence de leur(s) parent(s), d'un soutien par l'ensemble des professionnels du pôle durant une partie de cette période sensible des mille premiers jours.

## **MESURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES**

### **— Concernant les parents :**

- 8 jeunes parents mineurs ont été accueillis dans le cadre d'un jugement en assistance éducative (J.A.E.). Pour la première fois depuis de nombreuses années, un parent a été accueilli après une ordonnance de placement provisoire. L'intégration au CMP était préalablement en travail, cette mesure l'a concrétisée avec l'adhésion de la mineure.

### **— Concernant les enfants :**

- 9 enfants ont bénéficié d'un jugement en assistance éducative durant leur séjour ou au moment du départ de la famille du service. Nous avons été à l'origine de 4 demandes de placement auprès du juge des enfants (JE) sur les 9.

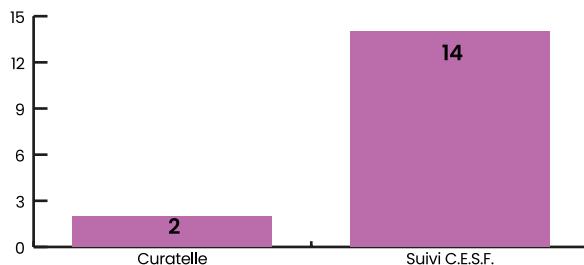
Pour 2 de ces 4, il s'agit d'une séparation, l'enfant ayant été confié ou devant l'être chez une assistante familiale. Le défaut de places en famille d'accueil impose, à chaque fois désormais, que parent et enfant demeurent au centre maternel et parental le temps qu'une place se libère et ce durant plusieurs mois alors même que la décision a été prise par le JE. Cette situation est délétère pour tout le monde, en priorité pour l'enfant qui reste avec son parent à qui les défaillances, insuffisances ont été pointées.

Pour les 2 autres, il s'agissait d'une mesure de PEAD/AEMO renforcée afin de protéger l'enfant à l'issue de l'accompagnement par le service.

Un accueil provisoire a été signé avec un parent actant le départ de l'enfant en famille d'accueil, peu de temps après l'arrivée de la famille, les inquiétudes et difficultés étant trop grandes.

Comparativement aux années précédentes, ces mesures ont « explosé » ce qui démontre la grande fragilité des situations des familles.

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE



- 3 parents bénéficiant d'une curatelle, mesure déjà en place au moment de leur accueil. Il s'agit de personnes en situation de handicap;
- 2 Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (M.J.A.G.B.F) ont été sollicitées auprès du Juge des enfants initiées par les services situés (CMS et PEC) et faisant suite à des observations partagées;
- 10 familles ont été suivies par la C.E.S.F du service, dans le cadre d'un accompagnement éducatif budgétaire autour des questions relevant de la gestion du budget, l'ouverture et le maintien des droits C.A.F, C.P.A.M, France active, demande d'aides financières et l'accès au logement notamment, dont 3 familles, qui ont bénéficié d'un accompagnement autour de la recherche et l'installation dans un logement autonome;
- 2 accompagnements importants autour de la rémunération des assistantes maternelles (contrat, salaire, démarches rupture contrat);
- Des échanges réguliers entre la C.E.S.F et les services situés (C.M.S, PEC, curateurs) renforcent l'efficience des accompagnements.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

Parmi les 23 parents présents sur tout ou partie de l'année 2023, nous observons que:

- 14 d'entre eux n'ont pas été mobilisés dans un projet d'insertion professionnelle;
- 8 personnes sont devenues parent dans l'année ce qui peut expliquer le fait que cette dimension soit quelque peu éloignée de leurs préoccupations du moment. Nous notons toutefois, qu'il n'est pas aisément après l'arrivée de leur enfant, de les mobiliser vers une dynamique de projet afin de préparer la sortie de notre dispositif;
- 4 personnes étaient particulièrement éloignées de l'insertion en raison de problématiques personnelles;
- 5 parents ont été inscrits dans une reprise ou poursuite de scolarité;
- 4 autres avaient un emploi. Il s'agit de 2 mères et 2 pères.

Le soutien des parents en insertion professionnelle mobilise les professionnels qui assurent, en dehors des horaires d'ouverture de la micro-crèche, des relais tôt le matin ou tard en soirée. Les personnes accueillies s'orientent pour une grande part vers les métiers de l'aide à domicile ou la vente, emplois avec de grandes amplitudes journalières.

## PROJETS ET PERSPECTIVES

La finalisation du Règlement de fonctionnement n'a pu aboutir en 2024 ni être partagé au niveau institutionnel.

La réalisation de ce travail permettra d'apporter des réponses aux parents questionnant certaines de nos interventions.

Ce travail est d'ores et déjà planifié au 1<sup>er</sup> semestre 2025 avec le soutien d'un avocat spécialisé en droit de l'action sociale et des familles.

# LA MICRO-CRÈCHE



## LE PERSONNEL

- 1 ETP éducateur de jeunes enfants en qualité de référente technique;
- 3 ETP Auxiliaire de puériculture.

L'analyse de la pratique s'est poursuivie, avec un rythme de 9 séances dans l'année.

Plusieurs apprenants ont été accueillis durant l'année, poursuite de l'apprentissage CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE), élèves auxiliaires de puériculture.

## LES ÉLÉMENTS MARQUANTS

Depuis octobre 2023, des travaux d'amélioration énergétique ont été engagés dans le bâtiment accueillant les locaux de la micro-crèche. Ces travaux, bien qu'ambitieux et porteurs de bénéfices à long terme, ont naturellement eu un impact sur l'activité de la micro-crèche te sur l'accueil des publics.

Différents travaux opérés dans l'année ont dû être repris entraînant la fermeture temporaire de certains espaces. Malgré ces contraintes, l'équipe s'est mobilisée pour maintenir un accueil de qualité et garantir le bien-être des enfants.

N'étant pas terminés, ces travaux perturberont encore le fonctionnement de la micro-crèche en 2025.

L'équipe a suivi une formation intitulée « Ces enfants qui nous débordent ». Les apports et enseignements inspirés de la pédagogie Pikler ont permis d'engager une réflexion à propos de l'aménagement des espaces et de l'organisation du quotidien des enfants. Ce travail nécessite d'être construit et poursuivi avec l'ensemble des professionnelles.

Maintenant pendant plusieurs mois de l'accueil à la micro-crèche de 2 enfants dans l'attente de la mise en place de leur PEAD /AEMO renforcé(e) au domicile de leurs parents. Il s'agissait de 2 familles pour lesquelles des inquiétudes demeuraient après leur départ du centre maternel et parental.

Ainsi, en attendant la mise en œuvre effective de ces mesures, du relai par d'autres travailleurs sociaux et de l'intégration de ces enfants (pour l'un à l'école et pour le second en crèche), ils ont continué, avec l'accord de leurs parents, à bénéficier de ce lieu afin de sécuriser encore un temps.

## LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

La micro-crèche a une amplitude horaire de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi. Cette large amplitude permet aux familles de pouvoir exercer une activité professionnelle ou scolaire.

Malgré cela, à certains moments de l'année, les enfants ont été pris en relais par les professionnels du centre médico-psychologique avant 7h00 le matin ou après 19h00.

## NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES EN 2023

MOIS	NOMBRE D'HEURES		
	RÉALISÉES EN 2023	PRÉVUES EN 2023	RÉALISÉES EN 2024
JANVIER	1 083,55	1139,65	935,90
FEVRIER	795,24	839,2	735,05
MARS	1 054,25	796,5	704,60
AVRIL	1 061,50	773,75	757,80
MAI	1 095,00	817,25	747,50
JUIN	1 340,50	830,25	774,85
JUILLET	919,00	1068,4	929,10
AOÛT	432,45	579,55	519,50
SEPTEMBRE	746,00	1 054	1 048,65
OCTOBRE	758,90	1 381,2	1 192,40
NOVEMBRE	1 004,55	1 466,45	1 303,45
DECEMBRE	792,75	1 305,7	1 140,00
<b>TOTAUX</b>	<b>14 034,89</b>	<b>12 051,9</b>	<b>10 788,80</b>

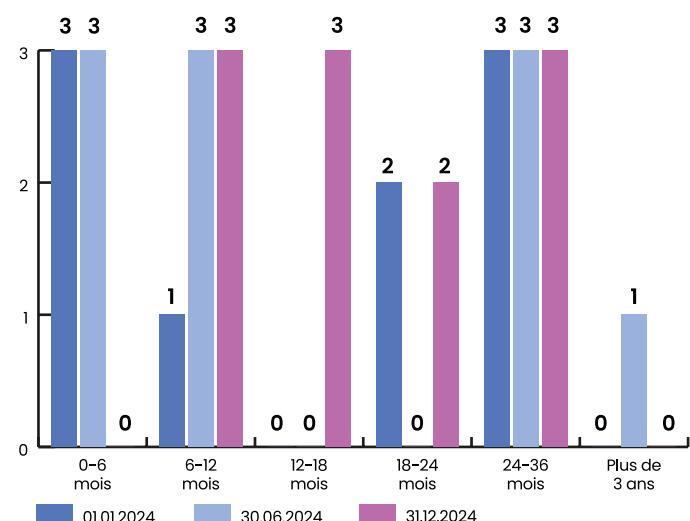
Nous relevons qu'en 2024, le nombre d'heures prévisionnelles d'accueil était prévu à hauteur de 12 051,90 heures, il s'agit du planning prévisionnel qui est établi en concertation avec les parents en fonction de leurs besoins chaque semaine (pour les familles accompagnées par le centre maternel et parental).

Pour les enfants des parents salariés au CDEF, ce planning est défini dans le contrat d'accueil établi avec chaque famille.

L'écart relevé entre le nombre d'heures prévues et réalisées est de 1 263,10 heures pour l'année soit un pourcentage de 11% à la baisse qui s'explique par des absences des enfants en raison de problèmes de santé mais aussi pour une part non négligeable parce que les parents annulent parfois le matin même ou sans prévenir pour différentes raisons (autre projet pour la journée, oubli, difficulté à se séparer...).

La baisse du nombre d'heures réalisées entre 2023 et 2024 s'explique par le turn-over des familles du centre maternel et parental. En effet 5 familles sont parties entre janvier et avril, les enfants quittant également la micro-crèche et les nouvelles familles sont arrivées à partir du mois de mai. De plus 6 enfants sont nés au cours de l'année, ils n'intègrent donc pas la structure avant 3 mois. Certains parents et/ou enfants ont parfois des difficultés à la séparation en lien avec leur histoire, il est nécessaire de prendre du temps pour travailler l'adaptation à la micro-crèche.

## RÉPARTITION PAR ÂGE



## TAUX D'OCCUPATION

Ce taux est calculé sur la base des 242 jours d'ouverture de la structure en 2024 et de 10 places (entre 8 h 00 et 18 h 00 et 3 places de 7 h 10 à 8 h 00 et de 18 h 00 à 18 h 50) en référence au règlement de fonctionnement.

### Taux d'occupation en 2024: 42,06% (43,39% en 2023)

Il est important de savoir que le taux moyen d'occupation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) en France est environ de 70%. La micro-crèche rattachée au pôle d'accueil et d'accompagnement parental du CDEF est atypique par son public et sa mission.

- 16 enfants ont été inscrits** sur tout ou partie de l'année 2024 (17 en 2023), 13 enfants issues des familles accompagnées au sein du pôle et 3 enfants du personnel du CDEF;
- 7 enfants ont intégré la micro-crèche** dont 3 d'entre eux sont nés dans l'année et 6 l'ont quittée parmi lesquels 3 sont entrés à l'école maternelle;
- Un enfant l'a réintégrée dans l'année** alors qu'il était jusque-là chez une assistante maternelle, le projet de la famille d'autonomie de la famille n'ayant pas abouti comme prévu;
- Une enfant a bénéficié avec son parent d'un suivi en hôpital de jour mère/enfant** à l'Unité père-mère-bébé de Besançon. Un travail régulier d'échanges et de coordination a été mené entre les équipes.

Les enfants sont répartis en deux groupes, selon leur âge: les petits, de 3 à 18 mois et les moyens/grands, de 18 à 36 mois et, dans certains cas, jusqu'à leur entrée à l'école. Chaque groupe évolue dans un espace adapté.

Les deux groupes ont été tout au long de l'année équilibrés.

## PARTENARIAT

Le partenariat avec la médiathèque s'est poursuivi. Les professionnelles de la médiathèque sont venues à la Micro-crèche pour des temps lecture. Les enfants pouvant profiter de nouveaux livres laissés en prêt.

## LES SORTIES

Differentes sorties ont été proposées aux enfants tous les 15 jours pendant plusieurs mois : pique-nique à la forêt de Chailluz, dans les parcs aux alentours, sorties organisées avec le centre maternel et parental (cascade du Saut du Doubs, zoo de Mulhouse), sorties au marché couvert de Besançon. Les objectifs recherchés étaient d'apporter de l'extériorité aux enfants qui en ont assez peu, de découvrir l'environnement extérieur (utilisation des transports, découverte des saveurs, des sens...), le respect des consignes de sécurité.

## SUIVI PSYCHOLOGIQUE AU PAAP

La psychologue a intégré son poste en octobre 2024, prenant la relève de la personne qui occupait précédemment le poste. Ce changement a entraîné une transition dans l'accompagnement des enfants, des familles et des projets au sein du Centre Maternel et Parental.

La psychologue précédente avait mis en place plusieurs projets, dont un groupe de parole en lien avec notre mission centrale de soutien à la parentalité. Au cours de l'année 2024, ces temps de groupe se sont déroulés sur trois séances, avec une participation irrégulière des familles allant de 1 à 4.

La psychologue a pu prendre connaissance des thématiques abordées dans ce groupe de parole et de l'importance de cette initiative au sein de la structure. Ces temps de paroles ont permis d'échanger autour des préoccupations des parents: l'allaitement, questionnement sur les limites à poser à son enfant...

Après une évaluation en équipe, ce groupe n'a finalement pas été repris. Cette initiative pourra cependant déboucher sur des temps et des espaces différents qui sont encore à déterminer.

## « CLINIQUE INDIRECTE ET INSTITUTIONNELLE »:

Premièrement, 30 % du temps de présence hebdomadaire a été consacré à la participation aux différents temps de réunion de service et d'élaboration: au Centre maternel et parental (C.M.P), à la Micro-crèche, avec la cheffe de service éducatif du P.A.A.P, avec les veilleurs de nuit, avec des partenaires extérieurs, avec les cadres du C.D.E.F pour les réunions bimensuelles.

En parallèle, la psychologue a œuvré au maintien et/ou à l'établissement des liens partenariaux avec plusieurs institutions: Unité père-mère-bébé, service de Protection maternelle et infantile.

Par ailleurs, la psychologue a activement participé au réaménagement des espaces de la micro-crèche, en collaboration avec la cheffe de service et l'équipe éducative, en s'appuyant sur les principes de la pédagogie Piklerienne, à la suite d'une formation.

## OBSERVATIONS PARTAGÉES

Des temps d'observation partagée sont régulièrement organisés autour de chaque famille accueillie au CMP. L'objectif de ces échanges est de permettre aux professionnels éducatifs d'échanger avec la psychologue à partir de leurs observations et de répondre à leurs éventuels questionnements.

Le regard croisé des professionnels éducatifs et de la psychologue permet de développer une approche pluridisciplinaire, où la complémentarité des savoirs et des expériences enrichit la réflexion et l'élaboration du sens de chaque accompagnement.

La psychologue soutient ainsi les professionnels dans l'ajustement de leurs pratiques et propose des pistes de réflexion adaptées aux besoins des familles.

## SUIVI PSYCHOLOGIQUE À LA MICRO-CRÈCHE

### « CLINIQUE DIRECTE »

La psychologue a exercé une pratique de « clinique directe » auprès du public accueilli, en maintenant les temps de présence auprès des enfants à la Micro-crèche. Chaque début de semaine, la psychologue intervient une matinée à la micro-crèche pour observer le développement des enfants, en mettant l'accent sur leur socialisation, leur développement moteur, affectif, langagier, mais aussi quant à leur adaptation à l'environnement. Ces temps permettent également d'échanger avec les professionnels, en abordant leurs questionnements et préoccupations. Elle participe également à la réflexion sur l'aménagement de l'espace et les activités proposées, tout en partageant ses observations avec l'équipe pour ajuster les pratiques éducatives. Ce rôle d'observation précoce permet d'identifier d'éventuelles difficultés émotionnelles ou comportementales, facilitant ainsi l'adaptation des suivis et la prévention des risques de ruptures affectives et de troubles psychiques.

Pour l'année 2025, à hauteur d'une fois par mois, la psychologue sera présente sur un temps de repas à la micro-crèche afin d'observer les comportements liés à l'oralité, les habiletés motrices, les réactions émotionnelles, les interactions sociales, ou l'autonomie par exemple.

## PARTICIPATION AUX REPAS COLLECTIFS

Chaque semaine, la psychologue participe à un temps de repas sur le collectif au sein de la résidence sociale, offrant un cadre d'échanges informels avec les parents et les enfants. Ces moments favorisent l'établissement d'une relation de confiance progressive, particulièrement dans un contexte où de nombreuses familles sont réticentes à demander des soins psychiques. Ainsi, ces temps permettent à la psychologue de créer un lien, facilitant l'engagement des familles dans un potentiel suivi. De plus, ces repas offrent une observation précieuse des dynamiques sociales entre les enfants, leurs pairs, la dyade parent-enfant, ainsi que des aspects liés à l'oralité, tant chez les enfants que chez leurs parents.

Le dernier point de la clinique exercée directement auprès des familles concerne la mise en place du groupe de parole précédemment évoqué dans le rapport des activités conduites au niveau de l'ensemble du P.A.A.P.

## CONCLUSION

En conclusion, la prise de fonction de la psychologue en octobre 2024 lui a permis de contribuer activement à diverses actions et réflexions au sein de la structure. Elle a pu initier des suivis individuels et participer à l'observation du développement des enfants. Les réunions de service ont également facilité son intégration dans la compréhension et le fonctionnement du P.A.A.P.

Pour l'année 2025, ses objectifs seront de continuer à affiner son rôle au sein de l'équipe et d'explorer de nouvelles initiatives pour soutenir le bien-être psychologique des enfants et des familles accueillis.

# LE PÔLE ADOLESCENTS

## LA MAISON DU BOSQUET

### L'ACTIVITÉ

Accueil d'adolescents et d'adolescentes de 13 à 18 ans, confiés par le service de l'Aide sociale à l'enfance, suite à une Ordonnance de placement provisoire, Accueil et recueil provisoire ou dans le cadre du Recueil préventif ou encore dans le cadre d'une assistance éducative, au sein d'un internat de 8 places.

### LES PERSONNELS:

- 5 ETP ES
- 2 ETP ME
- 1 ETP Educateur sportif
- 2 ETP Maîtresses de maison
- 2,5 ETP Veilleur de nuit

### LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

#### NOMBRE DE JOURNÉES

**2 349 journées** réalisées en 2024, dont:

- 2 265 en internat;
- 84 en hébergement hôtelier.

**Le taux d'occupation est de 80,44%** (83,59% en 2023).  
**Le taux de rotation est de 6,5** (5,5 en 2023).

Ces 2 349 journées correspondent à **52 adolescents** ayant séjourné ou transité par le Bosquet cette année 2024. En 2024, nous accueillons 8 adolescents de plus qu'en 2023.

Notre taux d'occupation à 80,44% constitue un bon indicateur du fait que nous pouvons exécuter notre mission d'accueil d'urgence. Cela signifie qu'il y a presque toujours de la place pour accueillir l'urgence, ce qui vient confirmer le nombre de personnes accueillies (52: + 8 /2023) et notre taux de rotation en hausse (6,5 en 2024/ 5,5 en 2023).

Cette année encore une grande partie de nos places sont occupées par des adolescents accueillis à moyen, voire à long terme, alors qu'à leur entrée cet accueil devait être de courte durée, le temps de l'observation et de l'évaluation avant l'orientation.

Les difficultés à orienter après cette période sont persistantes d'une part du fait du peu de réactivité du dispositif global (peu de places disponibles), et d'autre part du fait qu'une partie des adolescents accueillis, compte tenu de la complexité de leur situation, ne sont pas suivis par les partenaires, ou que d'autres encore ont déjà été accueillis chez nos partenaires mais en ont été exclus à la suite de passages à l'acte agressifs ou violents. Les conséquences de cette situation sont les suivantes: des propositions d'orientations non réalisables faute de places disponibles, et désinvestissement du projet par l'adolescent qui ne peut se projeter dans une temporalité déterminée et certaine.

Sur ces 52 adolescents accueillis en 2024, 6 étaient déjà présents en 2023. Nous avons réalisé 46 nouvelles entrées au cours de l'année. Tous sont entrés au service au motif de l'urgence en Protection de l'enfance.

Cette année, 44,2% (36,5% en 2023) des adolescents sont entrés au service dans le cadre d'OPP ou de l'accueil 72 heures (8/52 dans le cadre d'une OPP et 15/52 dans le cadre de l'accueil 72h), cela représente 23/52 adolescents. En 2023 cela représentait 36,5% accueils et en 2022, 70% des accueils. Dans ce cadre nous avons accueilli 20/52 primo arrivants soit 38,46% contre 9% en 2023. Il est à noter le faible recours à l'OPP et la prévalence du recueil 72h. Le procureur renvoie très fréquemment à la décision administrative de 72h (qui n'est pas de son ressort), plus particulièrement les week-ends et la nuit. Cette situation ne favorise pas l'exercice du libre arbitre qui doit présider à cette décision prise souvent par le cadre d'astreinte protection de l'enfance, puisque le renvoi est opéré avec injonction. L'accueil provisoire qui se contractualise avec les parents (mesure administrative) n'est en pratique plus utilisé, ce qui est dommageable dans certaines situations où l'adhésion des parents est acquise.

Les 55,8% restants (24/52), eux aussi admis en urgence, ont été des adolescents protégés dans le cadre d'une JAE. Ils sont arrivés conséutivement à des ruptures de parcours d'avec leur lieu d'accueil précédent. Il s'agit donc là, avant toute chose, d'urgences institutionnelles. C'est la deuxième année où nous faisons ce constat. En 2023 ils représentaient 63,5% de nos entrées.

Pour ces adolescents, la violence est double: celle de la rupture puis l'arrivée en urgence dans un nouveau service sans préparation préalable. Cet état de fait les précipite, en sus de la violence de l'accueil, du sentiment d'échec et de rejet, dans un temps incertain où l'engagement dans un projet, de fait, devient impossible. Il est fréquent que la situation vécue par ces jeunes les conduise vers des passages à l'acte agressifs et/ou violents, une démotivation, une perte de confiance en l'adulte et dans le système de protection, à s'essayer à trouver leurs solutions avec le risque d'errance, à perdre toute perspective.

Ce chiffre nous indique que le travail en amont avec les partenaires PEC n'a plus le temps de se faire, nous ne pensons plus ensemble les situations épineuses au moment où les premiers signes de délitement se manifestent. Si tel était encore le cas, comme par le passé, nous pourrions nous situer en soutien et travailler avec les PEC la séparation plutôt que l'agir de la rupture. L'emboîtement du dispositif est une des raisons à cet état de fait, l'autre est probablement la surcharge de travail de nos partenaires du PEC qui ne leur permet plus de réfléchir et penser, en termes de temps, avec nous. Cette situation est préjudiciable au bien être des adolescents accueillis.

Nos modes d'intervention qui s'étaient diversifiés sont de nouveau inscrits dans le basique de l'internat:

- 2265 journées d'internat ont été réalisées en 2024, soit 212 journées de plus qu'en 2023. C'est devenu l'essentiel de notre activité;
- L'accompagnement à l'hôtel: 84 journées (388 en 2023). Le recours à l'hébergement à l'hôtel reste exceptionnel (84 journées). Le recours à ce mode d'hébergement est réservé aux cas suivants:
  - Une mise à l'écart temporaire d'adolescents (dédiée à la réflexion) pour donner suite à des passages à l'acte ou des manquements graves aux règles de vie (durée d'une à trois nuits);
  - Une mise à l'écart en mesure de protection dans le cas d'agression de personne ou d'agression sexuelle. Cette mise à l'écart du groupe dure le temps que le partenaire PEC initie et trouve une autre solution d'accueil;;
  - Le manque ponctuel et exceptionnel de places;
  - L'accueil d'adolescents inaptes à intégrer le collectif (mise en danger d'autrui ou du groupe) dans le cadre du recueil 72h. Il s'agit là d'adolescents sous mesure PJJ, ou en fugue, ou encore sortant de garde à vue avec un refus de leurs parents à venir les chercher, mais aussi d'adolescents présentant des troubles psychiques ne leur permettant pas de supporter un collectif sans générer pour eux, un état de crise. Dans le cas précis d'un accueil se faisant avec l'hôtel comme lieu d'hébergement, l'accompagnement éducatif est organisé pour être quotidien (repas pris en commun, proposition d'activités, soins, projet, etc...). Le contact est gardé vivant avec l'adolescent par des rencontres régulières mais aussi par le biais de nos portables (de service pour l'éducateur). Le personnel de l'hôtel est au fait de nos attentes, fait vigie et nous alerte si besoin. Notre permanence peut être amenée elle aussi à intervenir (souvent dans les cas d'un souci de santé);
- En 2023, il n'y a eu aucun accueil en appartement extérieur, ni PEAD et aucun accompagnement extérieur;
- Aucun adolescent n'est entré dans le cadre d'un AP.

Il est important de noter que les équipes du pôle adolescents sont impactées par les difficultés rencontrées par la protection de l'enfance dans son ensemble : partie importante des urgences institutionnelles, disparition des modes d'accueil diversifiés, absence de recours à l'AP et judiciarisation systématique des placements. Une logique de placement selon le nombre de places disponibles peut alors se mettre en place au détriment du placement le plus adapté possible au profil de l'enfant accueilli.

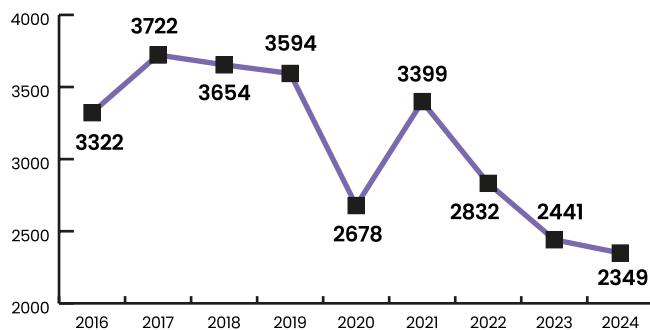
Il est à noter que dans ce contexte tendu, nos alertes sont peu ou pas entendues et peuvent conduire à ce que des adolescents accueillis soient mis en danger au sein même du lieu de placement.

À cette donne se rajoute la difficulté à orienter les adolescents accueillis dans l'urgence à l'issue de la période d'observation et d'évaluation.

À préciser également que nous n'avons plus de demandes d'accueil hors urgence pour des accueils travaillés à moyen et long terme (ce qui constitue une autre de nos spécificités).

Nous nous trouvons réduits et assignés de fait à l'injonction de répondre à la question de l'hébergement dans le cadre de l'urgence (100% des entrées se sont faites par cette voie). Ce fait est nuisible selon notre analyse expérimentelle à la dynamique du collectif d'adolescents et à la dynamique de l'équipe.

## NOMBRE DE JOURNÉES



Cette année l'accueil d'urgence a pris toute la place en tant que mode d'entrée, tout autant que les accompagnements moyens et longs séjours (adolescents non orientés).

Cette gestion de l'accueil d'urgence demande des compétences propres et est soumise à une temporalité courte. Elle exige un fort taux de réactivité et d'adaptabilité. Il est à noter que notre taux d'occupation (80,44%) est idéal pour répondre quasiment en continu aux besoins impérieux d'accueil.

## LA GESTION DE L'ACCUEIL D'URGENCE: 100% DE NOTRE ACTIVITÉ EN 2024

### — OPP et 72h

23 adolescents sont entrés au service dans ce cadre d'accueil. Le devoir de rendre compte des situations demande une mobilisation forte de l'équipe à pouvoir observer et recueillir les éléments au plus vite avec le souci de rédaction et de transmissions précises, pour que le PEC et/ou le JE puisse être informé avant de prendre les décisions adaptées.

### — Les urgences institutionnelles en 2024: 55,8 %.

Elles sont de types:

- Adolescents en danger sur leur lieu de placement du fait de l'absence de professionnels ou d'autres enfants accueillis;
- Adolescents mettant en danger d'autres personnes sur leur lieu de placement;
- Adolescents fugueurs ou sortant de GAV (4 cette année) déjà confiés pour lesquels il faut trouver une solution d'accueil au moment où ils sont saisis par la police en général (ils n'ont d'ailleurs, souvent, plus de lieu d'accueil).

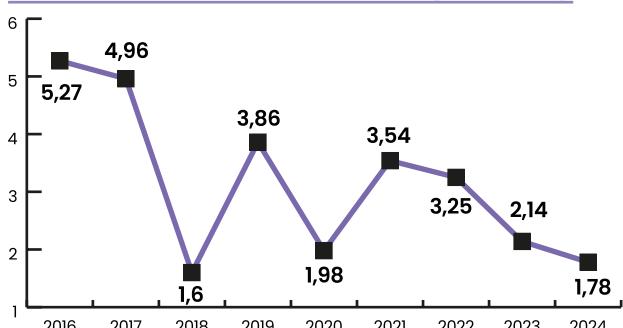
Dans les cas 1 et 2, il s'agit bien souvent là d'adolescents pour lesquels nous devons le dernier recours en termes de lieu de placement. En 2024 nous avons accueilli 20 adolescents sur 52 dans ce cas, ce qui est moins important que l'année précédente (22/43).

La constante est que ces accueils ne sont pas travaillés en amont, ils se décrètent.

Accompagner ces adolescents demande une grande mobilisation de l'équipe et que nous élaborions de manière continue. Ces adolescents sont très souvent perturbés par le turnover de nos effectifs qui bouscule sans cesse leurs repères.

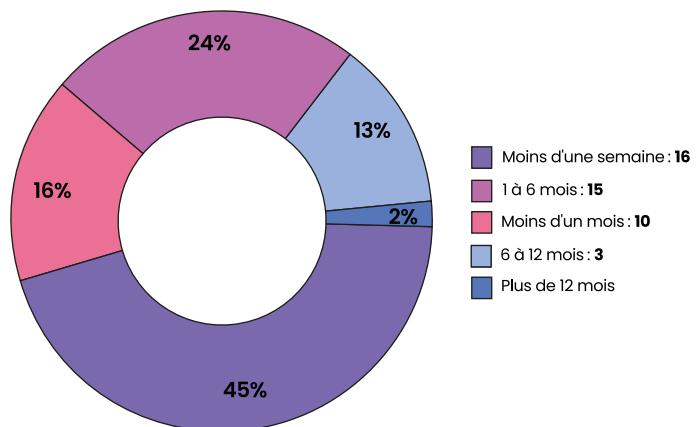
Nous peinons à amener réseau et partenariat à s'engager auprès de nous (taux de réactivité bas) afin d'étayer l'accompagnement dû à ces jeunes. À cet endroit nous devons développer énergie et parfois insistance. De même, il nous est quasi impossible de trouver des relais afin de créer des espaces de respiration.

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN MOIS)



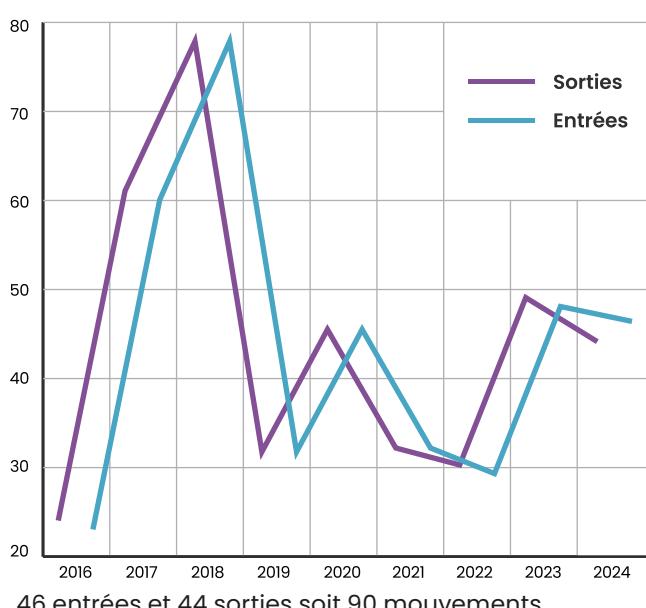
La durée moyenne de séjour (1,78 mois) reflète bien notre activité d'accueil d'urgence. Le taux de rotation à la hausse (6,5 en 2024) en atteste. Cette situation est idéale et rend possible la continuité des accueils d'urgence. Il est rare que nous refusions une entrée.

## DURÉE DE PLACEMENT

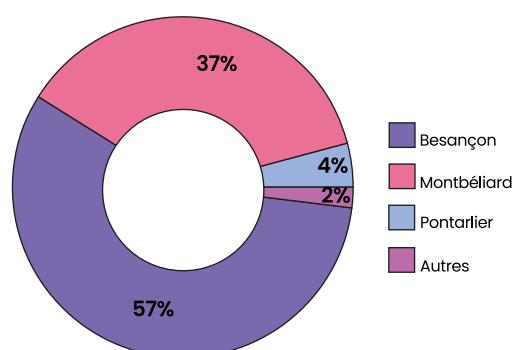


Dans les faits, 3 places ont été constamment occupées sur les 8 proposées par le service. Les 49 autres accueils de l'année 2024 se sont faits sur les 5 places restantes.

## NOMBRE DE MOUVEMENTS



## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



En 2022 nous notions que notre service se trouvait de fait dédié presque uniquement au territoire de Besançon (76 % en 2022), alors que le champ de sa mission concerne l'ensemble du département.

En effet les PEC de Pontarlier et Montbéliard faisaient peu usage de nos services. Un travail de communication s'est fait avec les responsables de ces deux PEC pour rappeler que nous étions également à leur service.

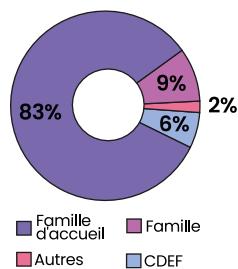
Ainsi, assistons-nous à une augmentation significative des accueils en provenance de Montbéliard (37% en 2024; 18% en 2023; 3% en 2022).

Ces demandes en provenance de Montbéliard ont probablement trois causes: le manque de places d'accueil; les difficultés actuelles du Pôle Montbéliard (CDEF) qui diminuent la fluidité de l'accueil d'adolescents; la communication et le travail partenarial avec ce PEC.

Les accueils en provenance de Pontarlier restent dans la même proportion (2022: 3%; 2023: 5%; 2024: 4%). Cela doit correspondre à leur besoin réel dans le cadre de l'accueil d'urgence.

La catégorie « Autres » recouvre des adolescents en fugue d'autres départements accueillis d'une à trois nuits (dans le cadre du 72h). La baisse est significative (2% en 2024 contre 28% en 2023).

## PROVENANCE

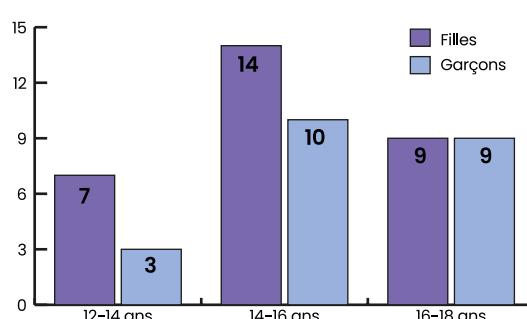


Les adolescents accueillis au Bosquet arrivent majoritairement de leur famille: 83%; 20/52 sont primo arrivants (38,4%) contre 9% en 2023.

Nous revenons là au cœur de nos missions (observer/évaluer).

Toutes les autres personnes accueillies soit (61,6%) sont connues d'une manière ou d'une autre par la Protection de l'Enfance de notre département (ou d'autres départements). Cela signe la forte prégnance de l'urgence institutionnelle.

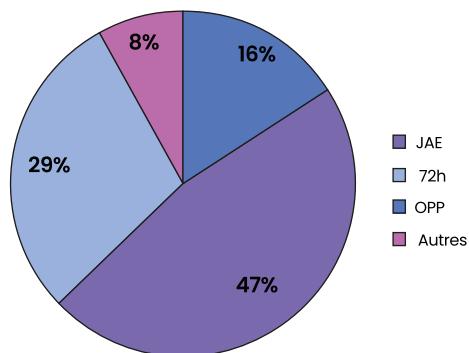
## RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE



10 accueils d'enfants entre 12 et 14 ans ont été réalisés en 2024 (5 en 2023, 2 en 2022). Ce type d'accueil est en augmentation, ce qui ne devrait pas être le cas, au nom de l'indicateur de la sécurité due aux personnes accueillies.

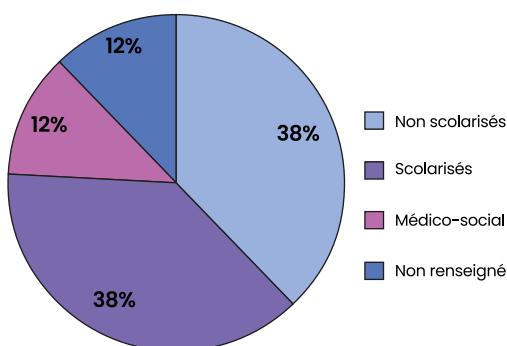
Leur admission a été proposée au Bosquet en lien avec leurs troubles du comportement et une absence de solutions en MECS ou en groupe enfants. Leur jeunesse peut poser un caractère de vulnérabilité et leur faire encourir d'être exposés aux exactions et/ou agressions des plus âgés.

## STATUTS



On vérifie ici la part encore importante des accueils dans le cadre de l'urgence institutionnelle, même si une baisse de ce type d'accueil est constatée (JAE: 47% en 2024; contre 61% en 2023 et 24% en 2022). La proportion des statuts marquant l'accueil d'urgence est quasi équivalente: 53%.

## SCOLARITÉ ET FORMATION



Cette part importante d'adolescents scolarisés est illusoire. En effet il s'agit là d'un comptage effectué à partir de leur situation à l'entrée au service, ce n'est pas le reflet d'une scolarité effective. Selon ces informations d'entrée la part des personnes déclarées scolarisées ou accompagnées dans le champ du médico-social représente 50% (26/52 personnes accueillies). En réalité 19/52 adolescents ont été ou sont restés scolarisés (soit 36% en réel).

La catégorie non renseignée concerne les adolescents accueillis consécutivement à une fugue ou une sortie de GAV qui disparaissent du service aussi vite qu'ils y sont entrés, ce qui ne nous donne pas l'opportunité de recueillir le renseignement de la scolarité.

Il est à noter que chez les moins de 16 ans (âge de la scolarité obligatoire) seuls 12/34 sont scolarisés, ce qui est une donnée inquiétante (ils sont inscrits dans les fichiers de l'éducation nationale ou des établissements spécialisés, mais n'y sont pas présents du fait de leurs troubles. C'est souvent nous qui devons activer les signalements).

## **— Déscolarisation et conséquences sur la prise en charge:**

L'année 2024 nous aura vu accueillir tout au long de l'année 52 jeunes.

33 d'entre eux accueillis au minimum une semaine et plus (soit 63,46%). Sur ce nombre d'accueil (une semaine et plus) seulement 8 ont suivi une scolarité ou formation réelle et cela étonné sur l'année 2024. En affinant l'analyse, on peut s'apercevoir que suivant les périodes d'accueil et de présence sur le service, seul un à deux jeunes accueillis à un temps T sont dans cette inscription en même temps.

La déscolarisation des trois quarts des jeunes, accueillis et présents, nous demande de répondre à cet état de fait quotidiennement par une forte capacité et de l'adaptabilité dans nos pratiques professionnelles. Notre présence effective au service a dû être augmentée. Cela demande réactivité et adaptabilité. Tous les professionnels exerçant au service y sont confrontés. Pour prendre en compte cette situation, nous avons dû réajuster les emplois du temps et déployer autrement les temps de prise en charge: doublure en matinée, triplure en journée et parfois en soirée. Nous avons instauré des temps dédiés à de l'accompagnement individuel adapté pour tenter d'apporter une réponse plus fine aux différentes spécificités.

Ces temps peuvent se décliner sous des formes diverses (ex: accompagnement administratif, professionnel, culturel). Les objectifs sont d'accompagner l'adolescent vers un réinvestissement de son projet et/ ou investir les instances extérieures au service, sortir du collectif lorsque celui-ci n'est pas ou plus supporté.

Dans la mesure du possible, le service s'attèle à réaliser ces accompagnements. De nombreuses médiations se sont mises en place en journée comme dérivatifs à l'angoisse, pour contenir ce qui fait troubles, pour permettre relations et interactions et tenter de produire des situations de réussite pour les personnes accueillies.

Nous pouvons compter sur le service d'appui qui nous relaie et vient nous soulager lorsque cela est nécessaire et opportun pour l'adolescent, en proposant un accompagnement sous d'autres formes.

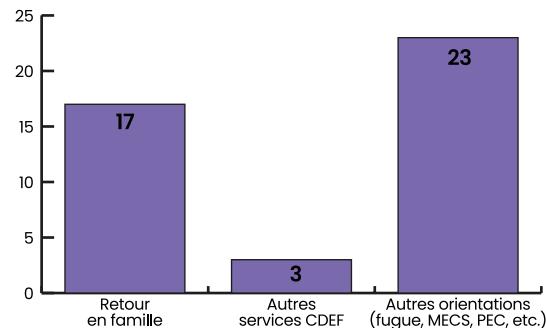
Sur le service les difficultés de la prise en charge sont multiples: jeunes sans impératifs, en perte de rythme et de projet, en décalage. Ceci nécessite d'apporter des réponses en adéquation. D'être proposant et porteur. Le temps de l'adolescent s'exprimant différemment, il interagit également dans la prise en charge en soirée et la nuit. Ce dernier moment est particulièrement à la charge du veilleur de nuit. Le public déscolarisé, en décalage, est souvent en éveil à ce moment précis et de ce fait modifie le travail de nuit, venant chercher une écoute, une réassurance, un repère ou nécessitant de faire respecter le cadre de l'accueil. Les veilleurs nous apportent des observations et informations nécessaires à notre accompagnement.

## **— Travail en partenariat avec le médico-social:**

Cela concerne 6 jeunes sur 52: la particularité de ces adolescents est qu'ils soient accueillis par défaut au Bosquet et qu'ils sont potentiellement vulnérables. Tous ont besoin de repères fixes que notre spécificité ne permet pas de fournir du fait par exemple de notre turnover important ou de notre critère d'accueil sans discrimination. Suspendus à leur situation d'attente d'orientation adaptée, les partenaires du médico-social sont souvent inquiets, à juste titre, de l'exposition de ces adolescents à ce qui ferait danger pour leur intégrité physique ou leur stabilité psychique. Nous avons à opérer là un travail de communication et de réassurance des partenaires, et faire tomber les représentations sur notre service.

Il nous faut aussi dégager du temps pour participer aux nombreuses réunions ayant pour visée le projet où l'état psychique de la personne accueillie. La fonction communication est là absolument essentielle et doit être continue pour le plus grand bien de la personne accueillie. Les rencontres doivent être régulières. Ces partenariats sont chronophages et indispensables. Ils se sont avérés intéressants et productifs en premier lieu pour la personne accueillie, mais aussi pour nous, professionnels (augmentation des compétences, développement du réseau).

## **ORIENTATION**



43 orientations ont été opérées sur 52 accueils.

Le nombre de retours en famille (17 en 2024, 9 en 2023) est une conséquence du recours au Recueil préventif (72h) ou une fin de prise en charge: 8/17.

En ce qui concerne les fins de prise en charge, 6 adolescents ont été remis à leur famille par suite d'agressions commises au sein du service et faute de pouvoir être accueillis dans d'autres établissements.

2/17 adolescents ont été remis sciemment à leur famille après accord du PEC et du magistrat faute d'adhésion au placement.

## FOCALES SUR LA VIE DU SERVICE EN 2024

(Événements ou contexte important ou impactant)

### — Les incidents violents et les événements gravement indésirables:

Malheureusement l'année 2024 a encore été chargée en termes d'incidents violents.

Pour rappel, l'année 2023 a été chargée en incidents violents avec la rédaction de 28 notes d'incidents violents. Ces incidents ont conduit à 7 dépôts de plainte et 3 signalements au procureur.

C'est l'indicateur majeur de la violence qui se joue dans le service, qu'elle soit dirigée contre les professionnels ou entre pairs. Il s'agit majoritairement cette année d'actes hétéro-agressifs et d'agression sexuelle.

Le mois d'avril a été un mois marquant pour l'équipe. Deux incidents violents ont eu lieu quasi simultanément.

- Le premier fait acte d'agressions sexuelles commis par un adolescent sur un autre jeune vulnérable, des suspicions sur un second et des attouchements ou propositions malsaines sur l'ensemble des adolescents et adolescentes accueillis;
- Le second concerne 3 jeunes filles du Bosquet qui lors d'une fugue groupée, en pleine nuit, ont agressé physiquement une jeune étudiante dans la rue. La scène a été filmée et visionnée par une éducatrice et la chef de service. L'acharnement des 3 adolescentes sur leur victime a déclenché la stupéfaction de l'équipe.

Ces violences, par leurs caractères traumatiques, ont laissé leurs empreintes sur tous les membres de l'équipe du Bosquet.

L'équipe a été impactée par les agressions sexuelles. L'auteur des faits a su dissimuler ses intentions sans que l'équipe puisse intervenir en amont. Cet événement a fortement déstabilisé les professionnels qui ont pu faire appel à leur responsabilité et leur engagement pour se remobiliser ensuite.

Trois séances de débriefing ont été mises en place pour l'équipe et une enquête administrative a légitimement eu lieu.

Le mois d'avril a fait basculer notre perception de ce qui est un incident violent. Le curseur a bougé sur ce qui fait violence après les événements forts et impensables vécus en avril.

Dans ces deux cas, des plaintes ont été déposées et les signalements faits au Procureur de la République immédiatement après que les faits ont été dévoilés.

### — Une équipe en voie de stabilisation:

Au sein de l'équipe éducative, deux professionnelles en CDD ont passé le concours avec succès. Elles sont stagiaires jusqu'en septembre 2025. Une ES nous a quitté (disponibilité) au motif légitime d'une évolution de carrière. Sur neuf professionnels, trois sont encore en CDD: l'un à 0,5 ETP car il compense le temps partiel d'une titulaire; les deux autres sont encore sur des postes de titulaires laissés vacants.

L'équipe des veilleurs a été fortement sollicitée au cours du 1<sup>er</sup> semestre (sur-sollicitations à travailler, dépassement d'heures, trop de nuits d'affilée et pas assez de repos, déconstruction des emplois du temps, absences pour maladies, délocalisation sur d'autres sites). Ce 1<sup>er</sup> semestre a laissé les veilleurs laminés. Le 2<sup>nd</sup> semestre a été dédié du point de vue organisationnel à réduire les effets d'épuisement (reconstruction d'un roulement de planning, appel à des remplaçants, respect du planning établi, meilleure répartition des congés)

La psychologue du service a quitté ses fonctions et a été remplacée dès septembre.

Nous peinons à retrouver repères et équilibre et tentons de recréer une culture professionnelle de service. Il nous reste à travailler le « faire équipe ».

### — Sortie de GAV/ Errance (chiffres à revoir):

Sur l'activité 2024, nous pouvons constater une baisse importante des accueils à la suite d'une sortie de garde à vue. En 2023 bon nombre de jeunes ont été accueillis après avoir été récupérés sur des points de deal, notamment sur le quartier de Planoise, tendance à la baisse en 2024.

Il est à noter que nous constatons toujours l'errance psychique et géographique de certains adolescents dans l'impossibilité de pouvoir saisir l'accompagnement qui leur est proposé. Le service tente alors d'établir un minimum de lien et de raccrocher les jeunes à l'accompagnement proposé, mais certains, trop raptés dans le trafic de stupéfiants ou captifs de parcours de vie tumultueux, n'ont pas la capacité de s'inscrire dans ce qui leur ait proposé. C'est souvent le cas pour les jeunes qui normalement dépendent d'autres territoires.

## AUTRES

Nous avons subi une instabilité institutionnelle avec perte des repères qui servent de cadre général et qui se surajoute aux exigences fortes d'un dispositif général de protection de l'enfance saturé. Ce cadre de travail exigeant nécessite de rester mobiliser constamment.

Nous avons accueilli cette année une stagiaire ME.

Nous avons créé des instants collégiaux de réflexion et de formation avec l'intention de prévenir les risques auxquels nous sommes exposés et d'augmenter nos connaissances professionnelles. En 2024 une formation intra s'est déroulée sur le thème du Service D'accueil d'urgence (identité, public, contrainte, situations complexes, passages à l'acte, etc...): elle a été trouvée globalement positive par tous.

Arrêt des séances d'APP en fin d'année 2024. Une majorité de professionnels ne souhaitant plus continuer avec l'intervenante (pas ou plus d'adhésion à la méthode)

77 rapports/notes en tout genre dont 28 notes d'incident et 3 signalements ont été produits par le service en 2024.

Des séjours et de nombreuses médiations ont vu le jour, ce qui a permis du tiers et de l'animation. L'équipe a été engagée et proposante, tentant autant que faire se peut d'apporter de la joie, avec réussites.

## PERSPECTIVES 2025:

- Actualiser le projet de service en lien avec la rédaction d'un nouveau projet d'établissement;
- Penser et construire un projet comme proposition d'un autre mode d'accueil pour les accueils en urgence d'adolescents en parallèle de l'activité du Bosquet (public cible: accueils dans le cadre des 72h ou OPP, sans vulnérabilité connue).

## AUTRES PERSPECTIVES:

- Au vu du départ de la cheffe de service actuelle au 30/06/2025, préparer les équipes poursuivre les dynamiques engagées avec l'arrivée d'un/d'une nouveau chef de service;
- Travailler de près la question de la bienveillance dans l'interpersonnel et optimiser l'organisation du travail, afin de réussir à travailler en équipe cohésive.

## CONCLUSION

Malgré l'ensemble des difficultés rencontrées en 2024, nous avons pu honorer notre mission d'accueil d'urgence, tout en travaillant auprès d'adolescents en séjour moyen et long terme et/ou en situation complexe sans effet de discrimination.

Nous avons atteint une partie de l'objectif de stabilisation de l'équipe défini fin 2022.

Nous avons veillé à l'esprit de bienveillance, tout au long de cette année et à être respectueux des Droits des personnes accueillies.

# LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT INDIVIDUALISÉ POUR ADOLESCENTS (SAHIA)

## L'ACTIVITÉ

- Le SAHIA est un service offrant 8 (+1) places.  
Le service est situé au 72 rue des Hauts de St Claude (tél: 03.81.47.43.70).
- Public:** mineurs et jeunes majeurs (APJM ou CJM) en accession à l'autonomie, Mineurs et jeunes majeurs « réfractaires » au collectif, pour lesquels nous proposons tous types d'accueil en lien avec le contexte de leur entrée ou le motif de leur placement.
- Mission:** accueil, hébergement et accompagnement socio-éducatif dans le cadre d'une mesure de Protection de l'Enfance.
- Cadre du séjour:** Administratif ou Judiciaire.
- Durée du séjour:** en fonction du projet personnel de l'adolescent et/ou d'insertion scolaire ou professionnelle.

## LES PERSONNELS:

- 1 ETP ES;
- 1 ETP ME;
- 0,5 ETP Maîtresse de maison;
- 1 apprentie ES jusqu'au 31/08/2024;
- 1 apprentie ME à compter du 01/09/2024 (jusqu'à août 2026).

Les adolescents ont été hébergés pour 4 places à l'hôtel Amarante (depuis octobre 2022 et ce jusqu'au 20/12/2024) où le service est installé du fait de travaux importants dans nos locaux initiaux (les professionnels travaillent donc au sein de l'hôtel), appartements extérieurs, ou dans leur milieu d'origine. Peut s'y rajouter l'accompagnement social de jeunes adultes (APJM ou CJM) ayant eu accession à leur propre logement (le temps du passage de relais vers le service social de secteur ou de la consolidation du projet). Les accueils sont travaillés et s'opèrent en dehors de l'urgence.

C'est donc un accompagnement personnalisé qui est proposé dans un contexte d'hébergement individualisé.

En effet, chaque adolescent fraîchement accueilli est tenu (sauf exception) de passer au moins un mois dans l'une de ces chambres à l'hôtel Amarante afin que la rencontre puisse se faire avec les professionnelles dédiées, l'observation commence dès l'accueil sur site, puis l'évaluation se fait des capacités à l'autonomie de la personne et enfin s'enclenche le travail, avec elle, à son orientation vers des dispositifs de droit commun, l'accompagnement restant garanti par le service, si nécessité. Ces chambres ne sont pas destinées à priori à une installation sur le long terme, à l'exception des situations dites complexes et le restant.

La prestation proposée par l'hôtel Amarante était adaptée à nos intentions, au public accueilli et au contexte. La sécurité des adolescents a été garantie par les éducateurs, mais aussi par le personnel de l'hôtel en l'absence des professionnelles dans un véritable travail partenarial. Un des avantages marquants de cet état de fait est que les adolescents pouvaient bénéficier H 24 d'un interlocuteur.

Nous sommes parvenus à nous adapter et à demeurer créatifs dans ce contexte contraint où tout a été à créer par nous-mêmes sans soutien de l'Institution (jusqu'à devoir fabriquer l'ensemble de nos repas, par exemple). Nous avons également réussi à remettre du sens dans notre travail après avoir réglé l'urgence de l'ensemble des problèmes matériels et nous être adapté à ce nouveau lieu de travail.

Nous avons tenté de refaire équipe avec parfois un succès mitigé, sans pour autant nous départir de nos valeurs de solidarité. Nous sommes conscients que faire équipe avec si peu de professionnels (3,5) est une chose complexe.

Les professionnelles ont fait preuve d'engagement, d'adaptabilité (maximale) et de grande réactivité à se réinventer.

Le fait que nous ayons dû auto-produire nos repas a générée un surcoût alimentaire qui a créé malheureusement un dépassement au budget alloué. Ceci a demandé une forte mobilisation des personnels qui se sont trouvés à devenir multitâches encore davantage.

Cet éloignement géographique du CDEF a eu pour effet « d'isoler » le service et ses professionnelles, créant une rupture physique avec l'établissement. Il y a eu moins de présence de la cheffe de service de ce fait et une disparition des interactions avec les collègues des autres services. Un entre soi s'est installé de fait.

Le travail s'est complexifié car la communication a été rendue difficile voire impossible compte-tenu de l'absence de matériels informatiques et de connexions WIFI. Il y a eu beaucoup d'aléas qui ont demandé aux professionnelles une mobilisation supplémentaire.

Nous avons eu cette année 2024 peu de demandes d'accueil. Nous avons identifié deux raisons à cela:

- Une méfiance des partenaires à proposer des admissions au SAHIA du fait de notre installation au quartier Planoise (représentations négatives de ce quartier);
- Invisibilité au niveau de l'IROP.

Des apprentis ont rejoint l'équipe du SAHIA, l'étoffant et lui apportant là un regard neuf sur nos pratiques et un savoir être/faire bénéfique tant aux adolescents qu'aux professionnelles.

L'instabilité de la gouvernance cette année 2024 a été un facteur déstabilisant pour l'équipe.

Dans ce contexte, il nous a été difficile d'inscrire des réunions pour penser le projet du SAHIA. Par contre des séances de travail ont pu avoir lieu pour rendre visible nos pratiques, en préambule à une formalisation du projet.

L'année a également été marquée par l'accueil d'adolescents en situation dite complexe. La supervision mise en place au bénéfice des agents s'est avérée précieuse.

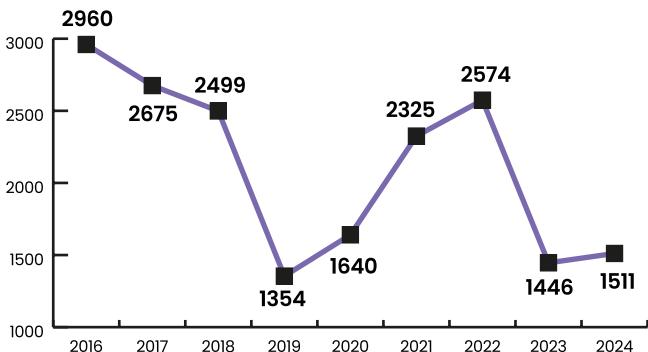
# LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

## NOMBRE DE JOURNÉES

Le nombre de journées total réalisé s'élève à **1 511 journées**, ce qui nous donne sur la base de 9 places théoriques, un **taux d'occupation global de 46%** (44,02% en 2023).

**1 511 JOURNÉES** réalisées en 2024 dont:

- **1 065** en hébergement hôtelier;
- **422** en appartement;
- **24** en studio.



Le nombre de journées réalisées marque une légère hausse: 65 journées de plus qu'en 2023 soit une légère hausse de 4,5%: En regard des conditions qui étaient les nôtres, c'est heureux que l'activité n'ait pas baissé davantage.

Nos modes d'accueil qui ont été pensés, originellement, comme diversifiés pour pouvoir répondre à tout public, se voient réduits à des possibilités de plus en plus restreintes à savoir deux possibilités de choix: dans le service à l'Amarante ou en appartement autonome (nous disposons de deux appartements).

Cette perte de places, réelle, est premier facteur d'explication. Le second facteur tient à l'absence d'orientation vers le SAHIA (qui existe peu dans l'esprit des partenaires et de l'IROP). S'est rajouté, cette année comme la précédente, la réticence à orienter vers un service implanté à Planoise.

Le **taux d'occupation** marque lui aussi, par voie de conséquence, une légère hausse: **46% soit +1,8%**.

Ces circonstances indépendantes de notre volonté ont eu des effets délétères et ne permettent pas de rendre le service comme nous le devrions. Nos efforts pour faire réexister le service n'ont pas porté les fruits attendus.

- **Studios:** il y a 24 journées qui marquent notre retour aux Hauts de St Claude le 20/12/2024;
- **Famille d'accueil:** nous n'avons plus de famille d'accueil au service des adolescents accueillis au SAHIA. La dernière assistante familiale a quitté ses fonctions en 2022. Depuis aucune autre FA ne nous a été attachée au service;
- **Hôtel:** 1065 journées. Nous constatons une baisse de 170 journées en rapport à 2023 (1235 journées) soit une baisse de 13,7%. Il s'agit là d'un état de fait lié à l'implantation du service à l'hôtel Amarante avec présence physique des éducatrices sur le site. Ceci est lié à la situation de travaux comme précédemment explicité. Les éducatrices y ont un bureau et tous disposent d'une cuisine partagée. L'accompagnement physique des personnes est

pensé et organisé. La sécurité est assurée. Les adolescents ne sont pas seuls à l'hôtel, ils y sont en compagnie de l'équipe du SAHIA avec une présence, des médiations, des projets, et un accompagnement éducatif dédié. Le partenariat avec l'Amarante, avec lequel nous avons signé une convention est optimal. Un adolescent a été écarté temporairement 3 jours vers un autre hôtel par suite de manquements répétés au règlement de l'Amarante;

- **Appartements:** 422 journées. Cela concerne deux adolescents. En 2023, aucun adolescent n'était encapacité à intégrer un appartement autonome. Ces deux adolescents sont parvenus à vivre dans ces appartements en gérant leur quotidien (avec l'aide des professionnels) et en respectant les lieux;
- **Accompagnements à domicile:** Aucun. Nous n'avons pas été sollicités à accompagner de PEAD;
- **Accompagnements extérieurs:** Aucun. Nous avons perdu nos partenariats usuels: FJT; CIS;
- **En hospitalisation:** L'année dernière nous avions 37 journées. Ceci était tout à fait nouveau. Cette année aucune hospitalisation ne s'est mise en place, non pas que certains ados (2) n'en aient pas eu besoin mais ils n'ont pas été priorisés à être accueillis ou non pas pu aboutir le projet faute d'adhésion de leur part.

7 adolescents (mineurs ou en APJM) ont séjourné en 2024 (10 en 2023; 12 en 2022).

Une partie des accueils se sont travaillés avec les partenaires institutionnels et ont pris le temps nécessaire à l'adhésion des personnes accueillies. Une autre partie de ces accueils se sont fait par défaut (accueils tardifs: 17 ans révolus; relégation; pas d'autres possibilités d'orientation).

Les adolescents ne sont pas toujours parvenus à saisir de ce qui est proposé en termes de projet et une partie d'entre eux a eu de réelles difficultés à recréer du possible, installés qu'ils étaient dans une forme d'errance institutionnelle, physique ou psychique (5/10). Le service et ses professionnels ont tenu le cadre et agi pour faire repère.

51% des adolescents ont été orientés à partir de l'institution CDEF (60% en 2023; 75% en 2022)

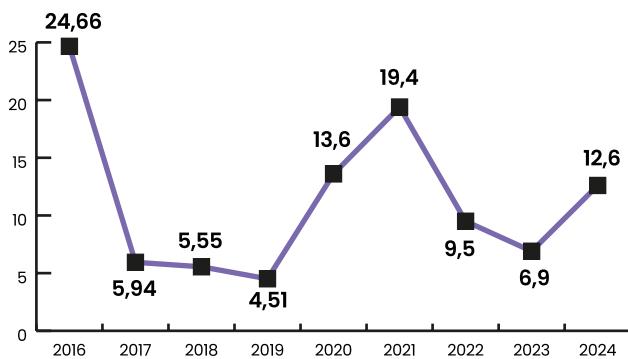
Deux causes:

- Des difficultés pour l'équipe du Bosquet (autre service du Pôle Adolescent) à orienter extra muros, faute de place et en regard des profils des adolescents accueillis. L'orientation se fait en lien avec le projet exprimé de l'adolescent et soutenu par l'équipe (4 personnes ont été orientées par le service du Bosquet: orientation intra Pôle Adolescents). Du fait du profil de leurs personnalités, ces adolescents se voient devenir difficilement orientables: troubles psychiques, errance installée, consommation de toxiques, grossesse de mineures;
- Le SAHIA est peu fléché et peine à exister dans l'esprit des partenaires. Nous espérions que l'IROP nous fléche davantage, ce ne fut pas le cas.

## Autres commentaires:

- 2/7 adolescents bénéficiaient d'une double prise en charge ASE/PJJ. Dans le cas de deux d'entre eux la mesure PJJ a été décidée à la suite de violences commises sur des personnes;
- 6/7 se trouvent être en situation complexe;
- 3/7 souffrent de troubles psychiques;
- 2/7 étaient inscrits dans un processus scolaire ou d'insertion;
- 2/7 ont tenté de se réinscrire dans un processus d'insertion, les professionnels se sont mobilisés pour faire exister le projet avec eux. Quand ce fut possible, ces adolescents n'ont pas pu aboutir le projet;
- 1/7 a vu leur accueil au SAHIA s'achever sur un départ en CER;
- 1/7 a mis fin à son accueil le jour de sa majorité;
- 1/7 est majeur et a demandé à continuer d'être accompagné au nom de ce qui lui fait besoin (ce jeune homme s'inscrit avec beaucoup de ténacité dans un parcours de soin et de réussite scolaire).

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN MOIS)



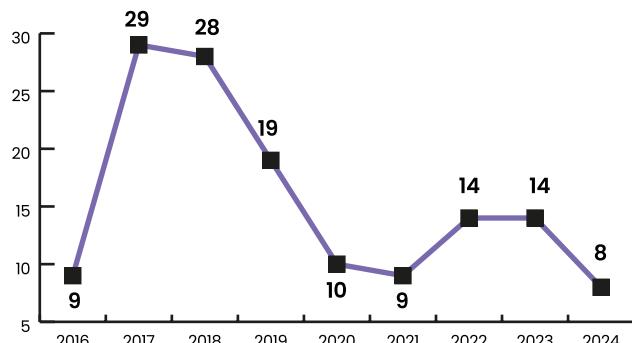
- Présents au 01/01/2024: 3
- Entrées: 4
- Sorties: 4
- Présents au 31/12/2024: 3

**La durée moyenne de séjour s'est considérablement rallongée en 2024.** Elle a quasiment doublé (6,9 mois en 2023; 12,6 en 2024). Que la durée moyenne de séjour augmente est finalement un bon indicateur puisque la vocation du SAHIA est l'accompagnement d'adolescents, hors urgence, en vue de préparer avec eux leur intégration dans les dispositifs de droit commun une fois leur majorité acquise.

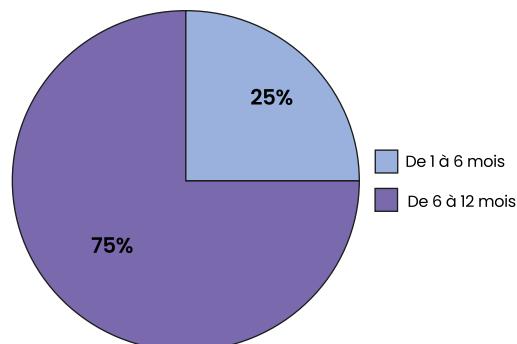
Certains d'entre eux expriment le besoin de continuer à être accompagnés par le service au-delà de leur majorité. Dans ce cas nous restons positionnés dans le cadre d'un APJM ou d'un CJM contractualisé avec le PEC par l'adolescent.

6/7 adolescents sont restés 100 jours et plus; 4/7 sont restés plus de 200 jours.

## NOMBRE DE MOUVEMENTS



## DURÉE DE PLACEMENT



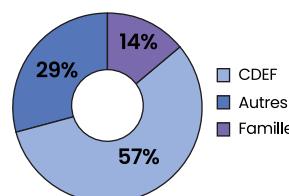
Les durées de placement les plus courtes correspondent aux accueillis les plus récents. Peu d'adolescents sortent de notre dispositif avant la majorité. En effet, ils construisent avec l'équipe leur indépendance future et leur autonomie, dans l'impossibilité où ils se trouvent d'être accueillis durablement chez leurs parents (cet état de fait les concerne tous).

Nous travaillons la continuité puis à distendre le lien sans le rompre. Notre objectif est de fournir de la sécurité pour que les adolescents puissent se risquer à expérimenter et à construire. Cette année 3 accueils se sont terminés abruptement (1 avec la majorité de la personne qui a décidé d'arrêter l'accompagnement, 1 à la suite de graves passages à l'acte délinquants et 1 fin de prise en charge par défaut d'adhésion et absence patente du service).

## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE

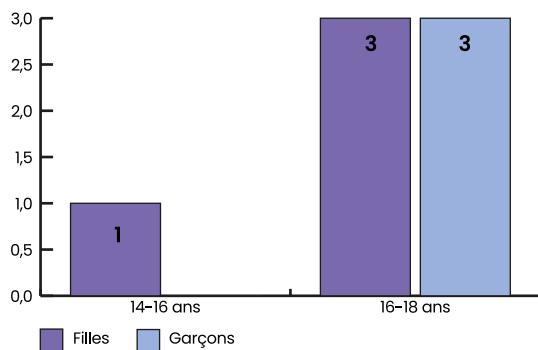
L'année 2024, **100%** des adolescents venaient du **secteur de Besançon** contre 80% l'année dernière.

## PROVENANCE



Les 29 % de la catégorie autres représentent un adolescent quittant un foyer PJJ et un autre quittant le FJT pour intégrer notre service.

## RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE



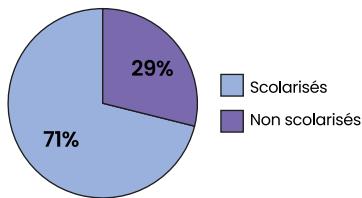
Ici nous pouvons clairement constater que ce qui prévaut est un accueil dans la phase précédent la majorité (question du projet de sortie des dispositifs de Protection de l'Enfance).

Il est à noter le cas particulier d'une jeune fille primo arrivante âgée de 17 ans et demi (arrivée tardive au vu de l'état dégradée de cette personne qui a engendré une impossibilité à la mobiliser) et d'un jeune homme majeur depuis un an.

## STATUTS

7 JAE sur les 7 jeunes accueillis. Il est à noter que l'accueil dans le cadre d'un AP a complètement disparu.

## SCOLARITÉ ET FORMATION

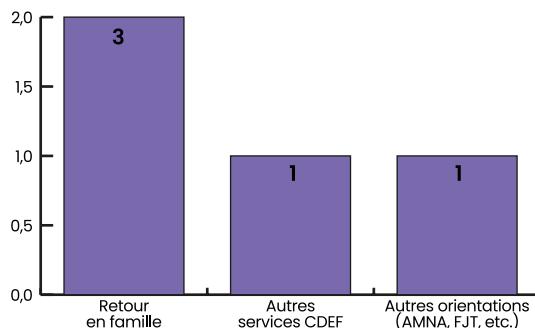


Le diagramme indique que 71% des adolescents accueillis au SAHIA auraient été scolarisés ou en formation. Or, il s'agit de

leur statut déclaré à l'entrée au service. En réalité seulement **28,5 %** (2/7) des adolescents sont acteurs de leur scolarité. 5/7 ont été en permanence dans le service en H 24. Cela a demandé une autre approche des accompagnements et une stratégie différente. Cela impacte la manière dont nous avions pensé l'accompagnement et a nécessité une adaptation pour tenter de répondre aux besoins identifiés des adolescents, d'où le retour de médiations éducatives par exemple.

Cela est un indicateur supplémentaire qui vient confirmer qu'une partie importante des adolescents accueillis au SAHIA en 2023 ont été en perte de projet, classifiés en « incasables » ou en « insaisissables ».

## ORIENTATION



4/7 adolescents ont quitté le service en 2024. Tous ces départs ne peuvent être qualifiés d'orientations.

- 2 exclusions, 1 arrêt de l'accompagnement au jour de la majorité;
- Une seule orientation dûment travaillée avec l'ensemble des partenaires vers le PAAP du CDEF de Besançon.

## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- Instabilité institutionnelle du CDEF et de sa gouvernance qui a pu parfois insécuriser les professionnels.
- Le service s'est trouvé à certains moments en sous-effectif (les raisons en ont déjà été exposées).
- La re-création du service et son installation conventionnée au sein de l'hôtel Amarante. S'y trouve liée une forme d'incertitude du fait de cette situation transitoire et présentant un éloignement géographique du siège.
- Un document martyr du projet de service a pu être produit.
- Le partenariat avec le dispositif hôtelier et ses professionnels a été de qualité.
- Ancrage des médiations éducatives dans le fonctionnement du service.
- Difficultés réelles d'accompagnement liées aux particularités du public accueilli dont le fait que ces placements soient parfois tardifs, que l'errance soit installée, tout comme la vacuité, qu'il y ait un abandon de la scolarité. Ces adolescents ont adhéré à l'accueil, mais pas à la notion de projet.
- Difficultés informatiques nuisant à la qualité de la communication.
- Il a pu être difficile d'être à Planoise dans un contexte de trafic de stupéfiants ostensible et malheureusement attristant qui nous a renvoyé à notre impuissance. Nous avons fait appel au binôme police/justice à chaque fois que ce fut nécessaire.
- Devoir fournir l'ensemble des repas par nos propres soins fut une tâche mobilisatrice.
- Cette année encore nous avons accompagné une adolescente (jeune) enceinte. Un travail partenarial en intra et avec les partenaires institutionnels s'est construit pour le plus grand bien de l'adolescente et son enfant à venir.
- Déperdition partielle de notre réseau partenarial faute d'avoir eu besoin de l'activer et/ou de manque de temps.
- Retour dans nos locaux des Hauts de St Claude le 20/12/2024 (les dates de déménagement ayant changé plusieurs fois, cela a de nouveau généré de l'incertitude).

## CONCLUSION

Nous étions parvenus en 2022 à relancer l'activité, à penser nos actions, à accueillir sereinement et à rendre le service dû aux personnes accueillies.

Tous ces efforts ont été impactés par le déménagement et de notre réimplantation à Planoise, de la perte d'un partenariat précieux et donc d'une baisse de notre nombre de places physiques passées de 9 à 5 places pour le SAHIA.

Cependant les professionnels se sont adaptés et malgré tout, sont parvenus à réinventer le SAHIA dans l'espace contraint qui est le leur.

Maintenant que nous avons réinvestis les locaux rénovés de notre service, il nous faut reprendre cette tâche et continuer à promouvoir ce service dans l'intérêt des jeunes accompagnés.

## PERSPECTIVES

Tous les événements survenus en 2023/2024 ont impacté le collectif, et notamment notre capacité à proposer des axes de développement.. Cet état de fait a été accentué par l'instabilité de notre propre institution.

En 2025, nous projetons de:

- Formaliser notre projet de service et obtenir des moyens RH suffisants pour fournir un service de qualité aux personnes accueillies;
- Augmenter notre activité pour parvenir au seuil de ce qui est convenu;
- Communiquer à propos du service pour le faire exister mais aussi pour rassurer nos partenaires: notre emménagement aux Hauts de St Claude devrait rassurer;
- Créer de nouveaux partenariats d'hébergements pour accroître l'autonomie des adolescents et diversifier l'offre d'hébergement;

- Expertiser notre expérience du service installé dans un dispositif de Droit Commun et les incidences que cela engendre pour les adolescents. En dresser un bilan en fin d'année 2024;
- Travailler à un esprit de Pôle Adolescents en créant des ponts entre ses deux services par le biais de temps de la mise en place de temps de travail communs;
- Le déménagement et la réinstallation étant faite, réaménager nos espaces et encore une fois repenser le service en termes fonctionnels et de sens.

# LE PÔLE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

## LE DISPOSITIF DE MISE À L'ABRI MNA

Cette activité spécifique a vu le jour le 16 octobre 2015 et s'est instituée le 1<sup>er</sup> février 2017. L'historique de cette ouverture est amplement décrit dans les rapports d'activités précédents.

30 places théoriques pour une file active de 400 jeunes sont aujourd'hui dédiées à ce type d'accompagnement.

Notre activité est liée à l'accueil dans un dispositif de type humanitaire (répondre aux besoins fondamentaux) pour les personnes se déclarant MNA, et pour lesquelles nous proposons une « mise à l'abri » dans le cadre exclusif d'un accueil provisoire d'urgence, le temps de l'évaluation de la minorité et de l'isolement.

Les besoins fondamentaux sont nommés comme tels: être nourri, être hébergé, bénéficié de soin de première nécessité et être en relation avec une personne repérée dans le service.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le service de Mise à l'abri (MAMNA) et le service accueil et orientation (SAO ex PAO) sont placés sous la responsabilité d'un chef de Pôle MNA.

L'équipe de mise à l'abri est un service de 30 places théoriques, coordonné par une ES qui occupe une partie de son temps de travail à la coordination et l'autre à la mission de mise à l'abri. 3 autres ETP éducatif et 1 ETP de maîtresse de maison sont dédiés à cette mission.

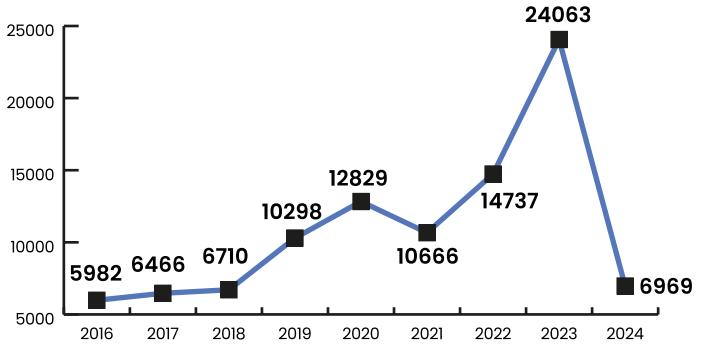
Début 2024, après une année 2023 particulièrement difficile avec une activité d'accueil (891 accueils) et un cumul aux effectifs inédits (jusqu'à 122 personnes accueillies en aout 2023), nous revenons à une situation normale avec 44 personnes accueillies au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'effectif de personnes mises à l'abri continuera à baisser progressivement et pour se situer à partir de la fin du premier trimestre en dessous du seuil de 30 personnes accueillies.

L'activité d'accueil est restée stable durant toute l'année, entre 30 et 52 arrivées mensuelles, et autant de départs, ce qui a eu pour effet d'éviter les cumuls d'effectifs en positif.

En 2024, nous avons accompagné 429 jeunes (891 en 2023) se déclarant comme Mineur Non Accompagné, soit une diminution de 48 % d'activité.

### LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

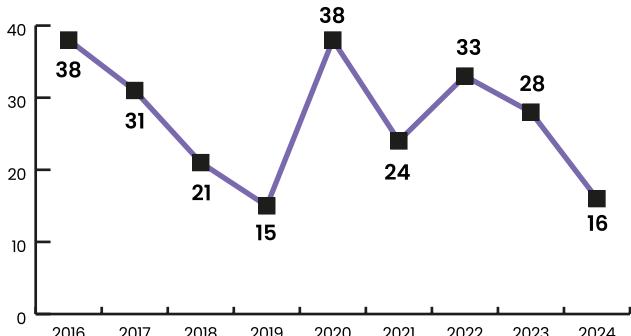
#### NOMBRE DE JOURNÉES EN 2024 : 6 969 (HÔTEL)



Le **nombre de journées total réalisées s'élève à 6 969 journées**, ce qui nous donne sur la base de 30 places théoriques, un **taux d'occupation global de 63,64 %** (219,75 % en 2023).

Nous avons réalisé 17 094 journées de moins qu'en 2023. Le service a connu **803 mouvements en 2024** (1 657 mouvements en 2023).

#### DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN JOURS)

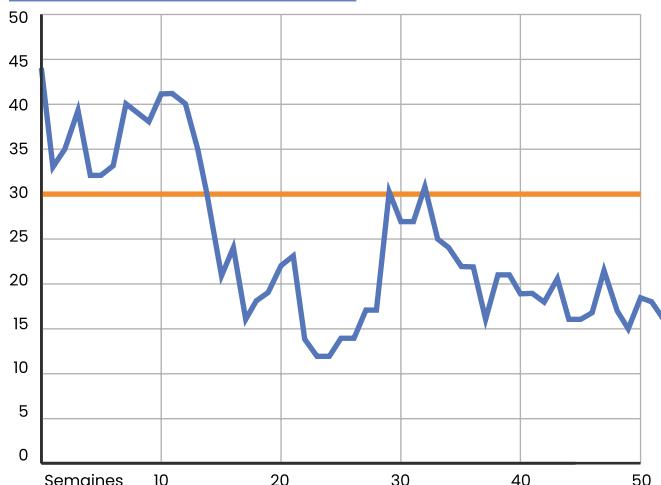


Présents au 01/01/2024: 44

- Entrées: 385
- Sorties: 418
- Présents au 31/12/2024: 11
- Taux de rotation: 14,3 (29,7 en 2023)

La durée de séjour est tributaire de la capacité du service SEAMNA à absorber les flux d'arrivées et de mener à bien sa mission d'évaluation, mais aussi de la durée de saisine du parquet pour orienter les personnes reconnues mineurs sur l'un ou l'autre des territoires, des places disponibles sur les dispositifs mineur.

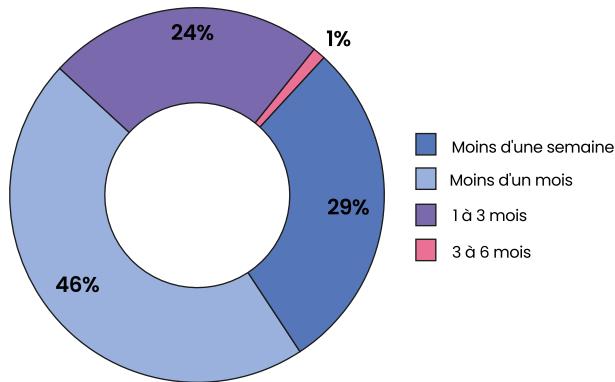
## EFFECTIFS PAR SEMAINE



L'effectif moyen de l'année a été de **25 personnes** accueillies en même temps, contre 70 en 2023.

Nous n'avons plus été en sureffectif à compter de la fin du premier trimestre 2024.

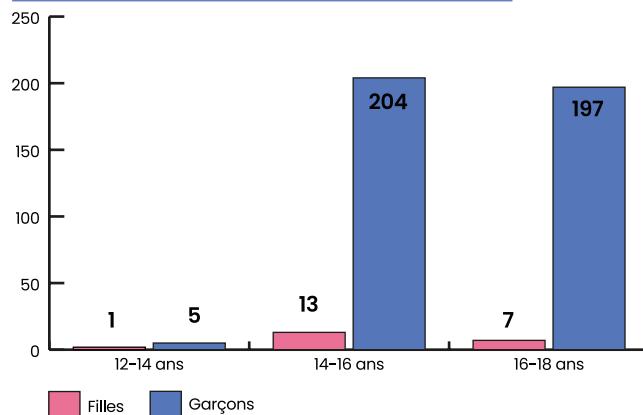
## DURÉE DE PLACEMENT



- 29% ont séjourné moins d'une semaine**, il s'agit des personnes qui se sont présentées en mise à l'abri et dont la prise en charge s'est arrêtée suite au passage à l'AEM;
- 46% ont séjourné moins d'un mois**, il s'agit des personnes qui ont été évaluées. Plusieurs cas de figure : la temporalité d'attente avant évaluation allant de 8 à 15 jours ; l'attente pour les personnes reconnues mineurs avant orientation dans dispositif MNA du Doubs ou autre département (délai de saisine du parquet, délais d'attente pour obtenir une place);
- 26% ont séjourné entre 30 et 90 jours**, nous retrouvons aussi les délais de saisine du parquet qui peuvent être variables, et l'attente pour rentrer en dispositif MNA du territoire ou hors territoire;
- 1% ont séjourné plus de 3 mois**. Il s'agit des situations complexes : attente retour expertise PAF, ou situation complexe (accueil d'une jeune maman avec deux enfants en attente de son orientation vers un dispositif mère/enfant).

L'équipe de la Mise à l'abri a répondu aux sollicitations singulières de chacun : sortie de garde à vue de personne se déclarant mineur non accompagné, sollicitation de service CADA après vérification des papiers d'identité, accueil sans délai suite réorientation dans le cadre de la clé de répartition.

## RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

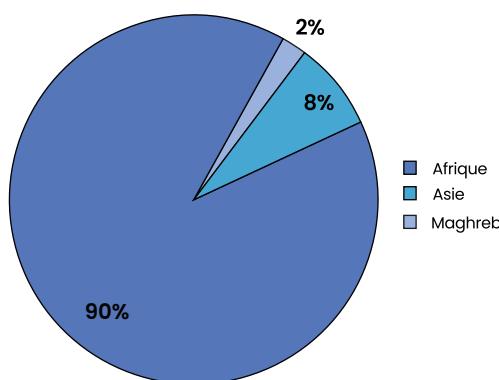


Comme l'an dernier nous avons un équilibre entre le nombre de personnes accueillies déclarant avoir moins de 16 ans et plus de 16 ans.

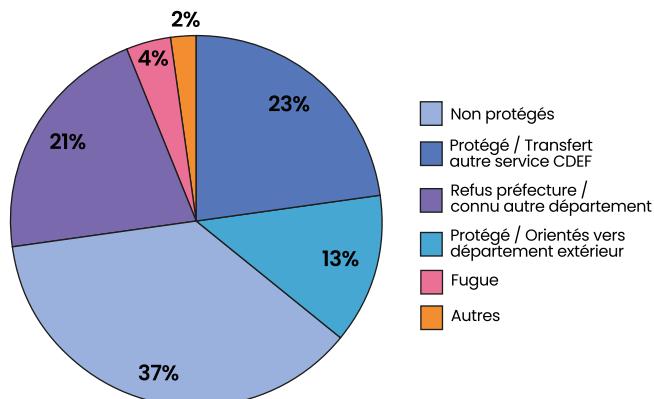
21 jeunes filles ont été accueillies, plus majoritairement ayant moins de 16 ans. Plusieurs jeunes mères ou futures mamans.

Nous avons accueilli une personne en situation de handicap déclarant avoir 12 ans accompagnée de son frère ainé.

## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



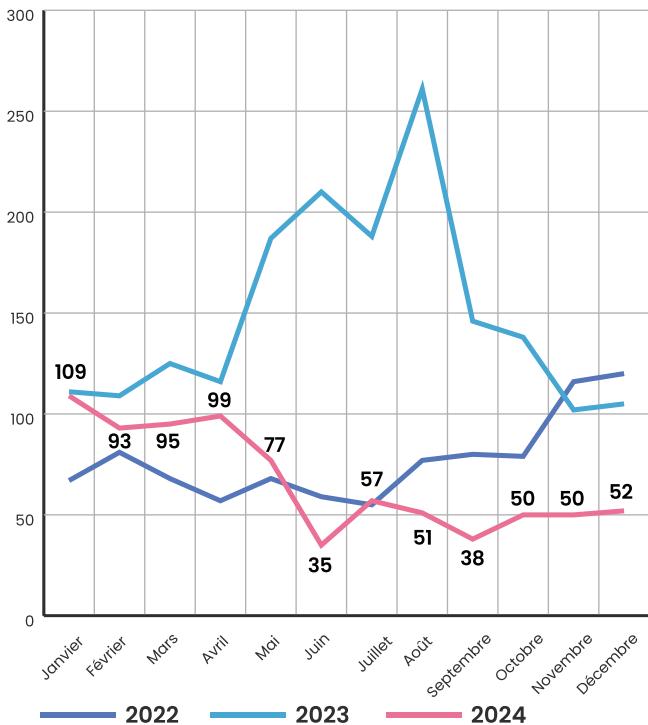
## ORIENTATION



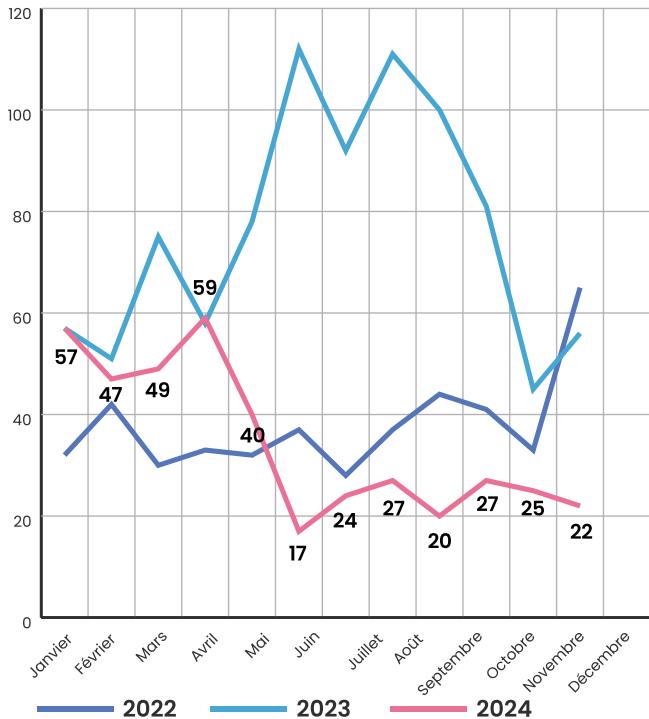
La proportion de personnes reconnues majeures est égale à celles reconnues mineures. 36 % des mineurs ont été orientés hors département du Doubs. Le service SAO en a orienté quelques mineurs hors département mais la majorité des mineurs qui y ont été accueillis étaient confiées au Département du Doubs.

## NOMBRE DE MOUVEMENTS

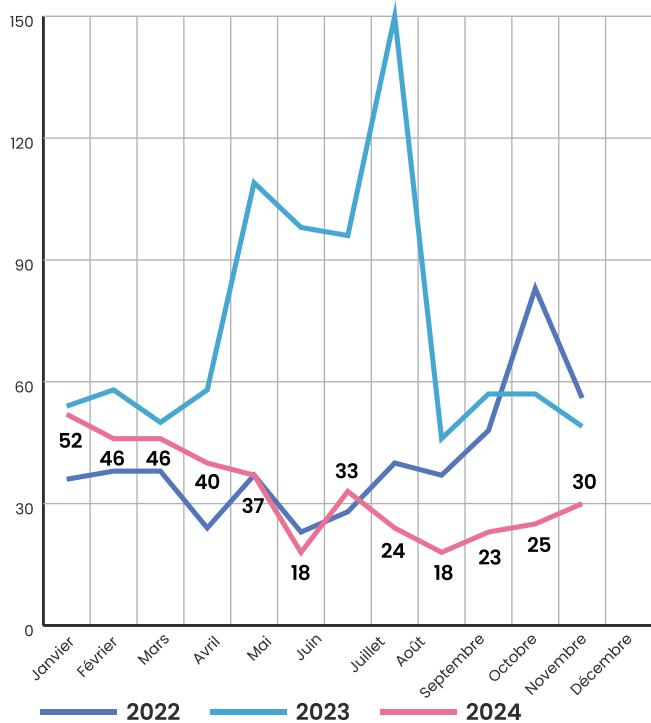
### — Mouvements par mois :



### — Sorties par mois :



### — Accueils par mois :



## AUTRES CONSTATS

Nous constatons pour la première fois depuis 2022 un ralentissement du nombre d'arrivées pour en arriver à une stabilisation à raison d'une arrivée par jour en moyenne. Ce flux permet aussi au service du SEAMNA d'évaluer la minorité et l'isolement des personnes accueillies dans un délai rapide et raisonnable.

De manière corrélative donc, tout ce qui faisait charge de travail s'est dilué; en particulier les somatisations.

L'équipe a fait preuve d'adaptation alors que nous avons accueilli des situations complexes: accueil d'une jeune maman avec des jumeaux, accueil d'une jeune fille souffrant de handicap mental et physique.

L'équipe a formalisé des outils afin de faciliter l'accès à l'information des personnes accueillies parfois allophones: fiches déplacement avec pictogrammes, fiches explication des procédures auxquelles les personnes doivent se présenter.

L'année 2024 a vu aussi se formaliser des partenariats de droit commun permettant de répondre au besoin de lien social alors que les temporalités d'accueil étaient longues: maison de quartier des Bains Douches, Unicité...

## PERSPECTIVES

- Le travail sur le projet de service est terminé dans sa phase d'élaboration avec l'équipe; la formalisation est à associer au travail du projet d'établissement: accordages sur les éléments de cadrages.
- Au regard de la baisse d'activité globale du Pole MNA une réflexion est à engager sur l'ensemble du dispositif d'ici la fin du premier semestre 2025: approche RH plus globale et adaptation en fonction du flux d'activité.

# LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Ce service institué le 1<sup>er</sup> février 2019, est un service de 40 places soit 29 en accueil collectif et 11 en appartements.

Les missions du SAO consistent à accueillir des adolescents reconnus mineurs à l'issue de la phase de mise à l'abri afin de leur proposer un accompagnement dans un temps plus ou moins court, suivant leur âge, leur profil, et leur lieu d'orientation.

Suivant la clé de répartition nationale, ces adolescents seront soit confiés au Département du Doubs, soit transférés vers un autre département.

Les mineurs accueillis peuvent être aussi des mineurs « réorientés » et confiés au Département du Doubs ou qui viennent d'être confiés au titre d'un jugement en assistance éducative pour les personnes ayant formulé un recours à l'évaluation majeure.

Les mineurs accueillis proviennent donc essentiellement du service de Mise à l'abri du CDEF du Doubs. Ces deux services sont regroupés sous un même Pôle sous la responsabilité d'un chef de service depuis fin 2022.

L'activité des deux services est donc étroitement liée.

Après une année 2023 particulièrement dense parfois en situation de sureffectif afin de permettre de continuer à mettre à l'abri des personnes qui se présentait, le service a commencé à amorcer une baisse d'effectif significative depuis le mois de mai 2024, le nombre de sorties étant plusieurs fois supérieure au nombre d'arrivées sur le service.

Néanmoins le travail n'en a pas été moins intense, puisque, le premier axe de travail étant l'évaluation des besoins de santé, nous observons comme depuis plusieurs années, une augmentation des situations médicales complexes (pathologie chroniques, séquelles de parcours nécessitant des suites opératoires, une adolescente en situation de handicap, futures jeunes mères)

## LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

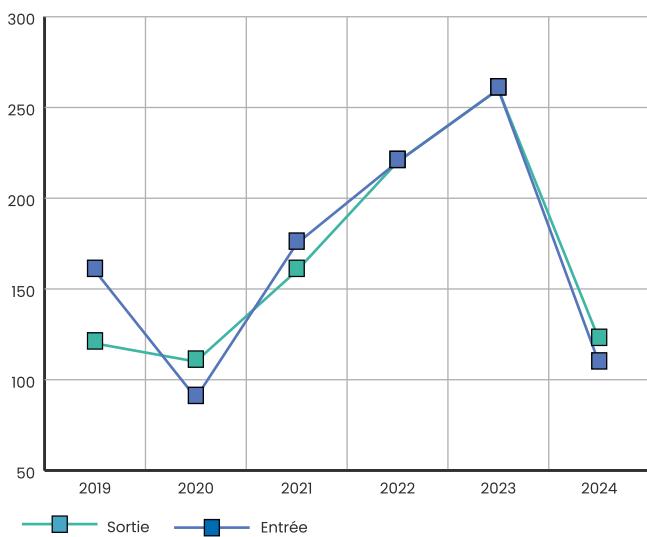
En 2024, nous avons accompagné **144 mineurs** (299 en 2023), soit une diminution de 48% du nombre d'accompagnements réalisés.

Nous enregistrons à plusieurs reprises un nombre de sorties supérieur au nombre d'entrées, d'abord parce que nous avons obéi moins d'arrivées depuis la mise à l'abri, ensuite parce que l'ensemble du dispositif du territoire du Doubs a offert cette année 2024 plus de places vacantes. Ce phénomène est sans doute lié à la sortie des dispositifs des majeurs, peu arrivés en 2020 (crise sanitaire) à un âge moyen de 15.5 ans/16 ans. Par mécanisme, ces jeunes arrivés nombreux libèrent de nombreuses places.

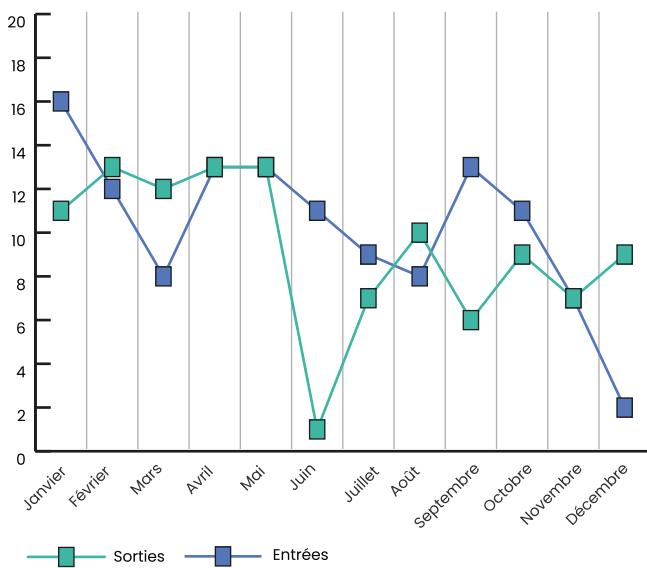
Les effectifs sont donc très sensibles à ces variations de flux et d'âge, ceci de manière épisodique.

## MOUVEMENTS

### — Mouvements par années



### — Mouvements en 2024 :



Présents au 1<sup>er</sup> janvier 2024: **35**

Entrées: **109**

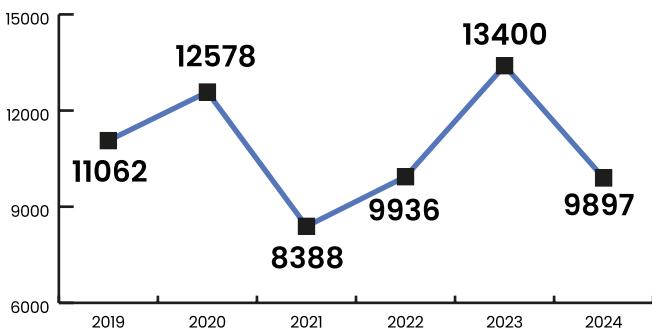
Sorties: **122**

Présents au 31 décembre 2024: **22**

Soit **231 mouvements** (527 en 2023).

## NOMBRE DE JOURNÉES EN 2023: 9 897

Dont 8 504 en hébergement hôtelier (CIS) et 1 393 en appartement.



Le nombre total de journées réalisées s'élève à **9 897 journées**, ce qui nous donne sur la base de 40 places, un **taux d'occupation global de 67,78 %** (91,78% en 2023).

Nous avons aussi voulu différencier les différentes modalités d'hébergement: le collectif étant le lieu des primo arrivants, les appartements liés à des projets et problématiques spécifiques.

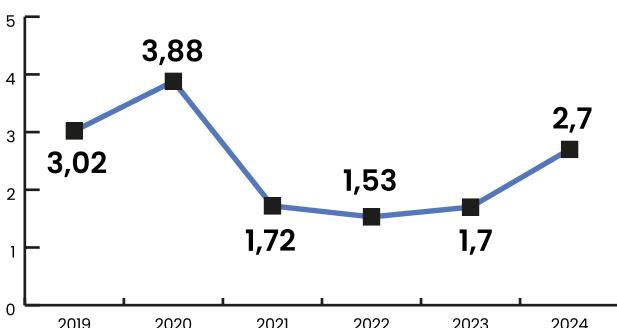
**Le taux d'occupation calculé sur les 29 places en hébergement hôtelier est de 80,34 %** (il était de 103.29 en 2023); et **le taux d'occupation calculé sur les 11 places en appartement est de 34,69 %** (61.44% en 2023).

Depuis l'été 2024, nous n'avons plus installé d'adolescent en appartement, pour plusieurs raisons: les jeunes dont l'âge pouvait correspondre à une orientation vers une vie plus autonome étaient rapidement orientés en DAMNA-AMNA dispositif dédié pour les plus de 16 ans.

Les appartements nous permettaient aussi d'apporter de la fluidité pour désengorger le collectif et permettre l'accueil d'autres personnes. Nos effectifs nous permettent d'accueillir sur le collectif depuis le mois de juin.

Les appartements ont été restitués en ce début d'année 2025.

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR



La **durée moyenne de séjour** (en mois) est de **2,70** (1,69 en 2023) et le **taux de rotation** est de **3,6** (7,5 en 2023).

Il est important de commenter cette augmentation de durée de séjour, qui a presque doublé.

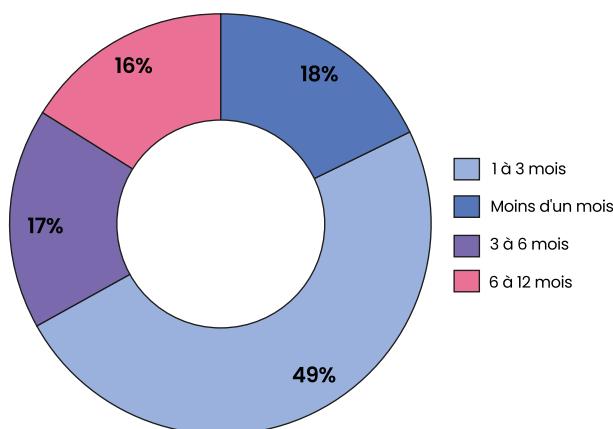
En effet, les missions du service SAO du CDEF ont été rappelées comme telles: « Accueillir observer et orienter ».

Or les orientations vers les dispositifs MNA du Doubs via la commission mensuelle sont dédiées à des mineurs à partir de 15 ans et demi, plus marginalement 14 ans vers l'ASEA de Montbéliard.

Or nous avons accueilli autant de jeunes de plus de 16 ans que de jeunes de moins de 16 ans.

Ce sont les plus jeunes que nous avons gardé le plus longtemps.

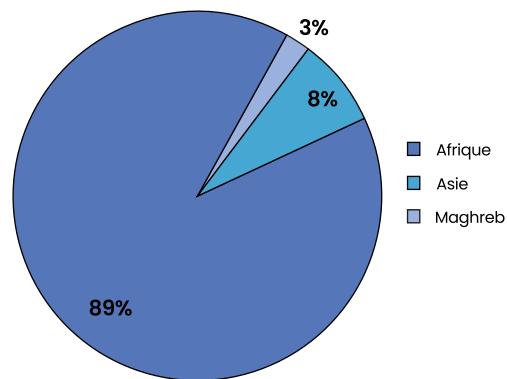
## DURÉE DE PLACEMENT



- 18 % ont séjourné moins d'un mois:** ce sont les mineurs réorientés hors de notre département, ou qui sont passés en commission dans les jours qui suivaient leur arrivée. Nous n'avons dans ce cas pas la possibilité d'effectuer notre travail d'observation;
- 49 % ont séjourné entre 1 et 3 mois** nous sommes ici pleinement dans les missions: accueil observation, orientation. Cela concerne essentiellement les plus de 15.5 ans;
- 17 et 16 % soit un tiers sont restés au-delà de 3 mois** allant jusqu'à une année complète. Cela concerne les plus jeunes, les situations complexes: suivi médical suite diagnostic pathologie chronique, handicap, jeunes filles enceinte en attente d'accueil dans un dispositif dédié, situation d'un mineur dans une situation administrative complexe...

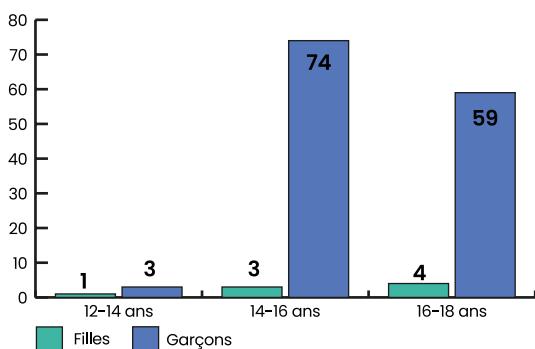
Cette année, l'équipe du SAO a donc dû s'adapter et adapter ses pratiques en se tournant d'avantage vers un fonctionnement d'accueil à moyen terme, et aux situations complexes.

## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



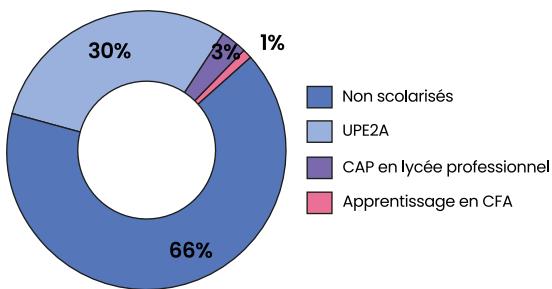
Nous avons réintégré 12 mineurs via leur requête auprès du Juge pour enfants.

## RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE



Un focus particulier sur une population de 14 à 16 ans plus nombreuse, et toujours la présence de filles qui représente désormais « notre quotidien ».

## SCOLARITÉ ET FORMATION

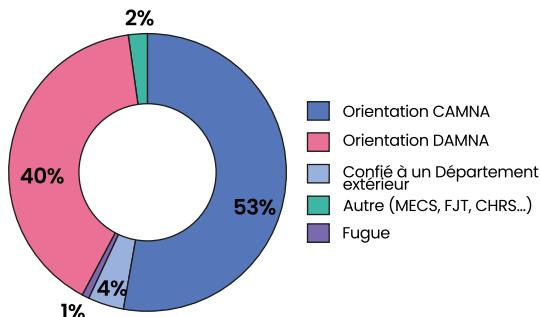


La majorité ne sont pas scolarisés au moment de leur départ, la durée de leur séjour n'a souvent pas permis d'aboutir à une affectation scolaire, même si la demande est faite.

Au mieux, les équipes travaillent au quotidien à la construction d'un réseau socialisant: cours d'alphanumerisation dans les réseaux de droit commun, animations culturelles et sportives, connaissance de l'environnement bisontin (bibliothèque...).

Cette année 2024, il n'a pas été possible de scolariser les mineurs depuis le premier trimestre, nous n'avons réussi à avoir des affectations qu'en octobre 2024.

## ORIENTATION



4 % des mineurs accueillis ont été orientés vers les départements extérieurs, alors que nous en orientations près de la moitié l'an passé.

53 % d'orientation vers le CAMNA (contre 20 % l'an passé). Cette année 40 % ont été orientés vers les DAMNA contre 25 % l'an passé, représentatif de la capacité de places disponibles cette année.

## PERSPECTIVES

Depuis l'automne 2024, le Département a souhaité réé-talonner l'offre d'hébergement et d'accompagnement du SAO :

- Octroi de 6 places dans un logement de fonction d'un collège à destination d'un public de + 15.5 ans avec repérage des capacités à la vie collective (absence de surveillance de nuit). Livraison du logement fait courant février;
- L'abaissement du nombre effectif de places au CIS à 20 places avec possibilité d'augmentation selon l'augmentation (saturation);
- La restitution des appartements éducatifs.

Cette fin d'année 2024 nous a montré une baisse très significative du nombre d'arrivées en mise à l'abri, ce qui impacte immuablement l'activité du service SAO. Il est nécessaire de s'engager dans une réflexion d'organisation RH plus globale. C'est une réflexion à mener conjointement avec le projet d'établissement.

Pour l'heure, certains postes ont été laissés vacants; sans palier par un remplacement, ceci de manière à ajuster les moyens RH en fonction de l'activité en déclin.

## ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET ACTIVITÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

L'activité suivant les différents sites se présente de la manière suivante:

**Site du CDEF:** lieu du travail institutionnel, de réflexion, d'élaboration et d'échanges lors des réunions cadres-équipe médicale et des rencontres direction-psychologue.

**Site du CIS:** lieu d'accueil en internat des jeunes. C'est également l'endroit où se déroulent les réunions hebdomadaires d'équipe, celui où s'effectue la plupart des séances d'échanges et de travail auprès des membres de l'équipe ainsi que celui des entretiens informelles et observations des interactions sociales et éducatives des jeunes.

**Site de l'appartement-bureau:** c'est le lieu où se passent les séances d'entretiens individuels avec les jeunes et celui où ont lieu les séances d'échanges et de travail avec la cheffe de service.

Ci-dessous le tableau en chiffres illustrant l'accompagnement auprès des jeunes et de l'équipe durant l'année 2024:

Mois	Entretiens individuels	Séances échanges travail équipe	Différents jeunes accompagnés
Janvier	22	07	20
Février	22	10	18
Mars	21	05	20
Avril	20	06	20
Mai	16	04	15
Juin	10	08	10
Juillet	06	10	06
Août	18	07	13
Sept.	13	03	11
Oct.	13	04	10
Nov.	12	05	10
Déc.	11	06	09
Total	184	75	

- 132 différents jeunes rencontrés sur l'année 2024 au total. L'accompagnement psychologique individuel s'est donc déroulé auprès de 132 différents jeunes durant l'année 2024, 128 évaluations psychologiques ont été faites;
- Temps d'échanges et de travail avec la direction: 1;
- Temps d'échanges et de travail avec l'équipe médicale et les psychologues du CDEF: 2;
- Temps d'échanges et de travail avec les psychologues du CDEF: 6;
- Temps d'échanges et de travail avec les psychologues d'autres structures: 3;
- 3 temps de rencontre, d'échanges et de travail avec les psychologues de structures partenaires (DMNA et CAMNA) et de structures d'accueil de publics migrants et réfugiés (PASS du CHU Minjoz, EMPP Jules Verne et CADA).

## SPÉCIFICITÉS CLINIQUES DU TRAVAIL PSYCHOLOGIQUE AU COURS DE L'ANNÉE 2024

**Au cours de cette année, le travail psychologique s'est réparti tant auprès des jeunes que des différents membres de l'équipe pluridisciplinaire.**

### AU NIVEAU DES JEUNES

L'accompagnement individuel se décline selon différents outils: l'observation, l'entretien formel ou informel et l'évaluation de l'état psychique par des échelles et tests psychologiques.

Suivant la problématique de chaque jeune accompagné, le soutien et le suivi peuvent être effectués sur une temporalité brève (1 à 2 séances d'entretien) ou plus longue (3 à 6 séances d'entretien en moyenne). Il s'agit d'entretiens systématiques pour chaque jeune accueilli référencé Doubs ou non. Cette systématisation d'une à deux séances d'entretien pour chaque jeune accueilli permet de travailler la relation de confiance, d'avoir une certaine évaluation de leur état psychique ainsi que des éléments de leur personnalité. Ce qui permet d'avoir une meilleure compréhension des besoins de chaque jeune accueilli et établir un accompagnement au plus près de leurs différentes problématiques dans leur singularité propre. Car au-delà de leurs parcours migratoires qui peuvent se recouper et sembler similaires, chacun de ces jeunes a une histoire singulière et un vécu unique dont les éléments sont déterminants dans la mise en place de leur accompagnement clinique psychologique mais aussi global (Médicale, sociale et éducative). Un accompagnement qui se doit d'être non pas seulement collectif mais aussi individualisé en fonction des besoins spécifiques du jeune.

### CONCERNANT LE TRAVAIL AUPRÈS DE L'ÉQUIPE

Ses différents membres, en l'occurrence les éducatrices référentes/éducateurs référents de chaque jeune, sont régulièrement informés sur les éléments leur permettant de mieux comprendre les comportements des jeunes et d'accompagner au mieux chacun d'eux. Des éléments principalement transmis lors des réunions d'équipe hebdomadaires.

Ces réunions permettent d'échanger autour des différentes observations des professionnels (Educateurs, moniteurs-éducateurs, animateurs sportifs, maîtresses de maison, infirmière et veilleurs de nuit) sur l'évolution au quotidien des jeunes.

En plus de celles-ci, des séances d'échanges et de travail informelles ou formelles régulières sont effectuées avec chacun des membres de l'équipe éducative, l'infirmière et la cheffe de service suivant les différentes situations des jeunes tant ceux en internat au CIS que ceux à l'externat au sein des appartements. Des séances d'échanges et de travail en plus des réunions d'équipe qui sont des moments de questionnements, de réflexion, d'élaboration et de co-construction analytique contribuant à l'enrichissement ainsi qu'à l'amélioration du travail commun et individuel de chaque professionnel. Ces temps d'équipe, collectifs ou individuels sont également des espaces de soutien, d'apport et d'éclairage clinique auprès des professionnels.

Lors de la mobilité vers le CAMNA ou le DAMNA des jeunes référencés Doubs, au regard d'une situation spécifique nécessitant une vigilance particulière ou présentant des particularités, une transmission clinique résumant nos observations et analyses psychologiques est effectuée. Une transmission d'observations également mise en place au besoin lors du transfert vers d'autres départements de jeunes non référencés Doubs, présentant des points d'alerte psychiques.

Le travail psychologique auprès de ces jeunes au parcours migratoire traumatique et à l'histoire de vie jonchée d'instabilité et d'incertitudes, consiste à leur apporter écoute, compréhension, soutien, réassurance et contenance. Il s'agit aussi de travailler avec nombre de ces jeunes sur les questions d'adaptation, de confiance en soi et aux autres avec un travail coconstruit d'ancrage dans la réalité temporelle, spatiale et socio-culturelle nouvelle suivant une optique transculturelle. En fonction des besoins évalués chez chaque jeune et si la temporalité du temps d'accueil le permet, l'accompagnement s'effectue non seulement sur le syndrome post-traumatique plus ou moins présent suivant les répercussions physiques et psychiques des évènements violents, effractants vécus lors du parcours migratoire et/ou de vie mais également sur des fragilités voire des failles affectives et narcissiques inhérentes à certaines histoires de vie particulièrement chaotiques et difficiles ainsi que sur des difficultés voire des troubles d'adaptation socio-culturelle.

Il est à souligner que cette année 2024 a suivi un mouvement inverse de l'année précédente avec une décroissance notable de jeunes accueillis parallèlement à une augmentation de jeunes aux situations complexes isolées ou associées multiformes tant sur le plan somatique, social, éducatif et/ou psychique ainsi que l'accueil de jeunes filles enceintes accompagnées presque durant 6 à 8 mois de leur grossesse.

Cette année 2024 a été marquée également par un rajeunissement explicite d'un nombre croissant des jeunes accueillis. Des jeunes accompagnés sur des temps d'accueil rallongés donc, présentant et manifestant des comportements inhérents au vécu adolescent avec des régressions parfois infantiles. Comportements quelquefois très questionnant et inadaptés avec des oppositions décomplexées au cadre d'accompagnement ainsi que la surgescence ou résurgescence de conduites à risque pour certains. Des jeunes présentant donc un fort besoin de contenance, de réassurance, de vigilance psycho éducative, et de soutien plus appuyé dans les processus d'adaptation au nouvel environnement et référentiel socio-culturel. Un ensemble de jeunes exprimant pour nombre d'entre eux des fragilités psychiques d'ordre affectif, émotionnel et narcissique. Fragilités émergées ou décuplées par les traumas et/ou ruptures multiples vécus dans leur parcours de vie.

De plus, tout comme en 2023 où 3 jeunes filles enceintes ont été accompagnées entre 7-8 mois de grossesse, l'année 2024 a continué dans la suite de ce travail spécifique autour de l'accueil, l'accompagnement et l'orientation de 2 autres jeunes filles enceintes. Il y avait donc tout un travail clinique spécifique tournant autour de l'image du corps, la corporéité et la maternalité. Ainsi pour ces jeunes filles, il fallait penser et mettre en place une adaptation de leur accompagnement global suivant leur choix de garder ou non leur grossesse ceci en collaboration avec l'équipe éducative et médicale.

Enfin, certains jeunes du fait de leur jeune âge et/ou de leur situation médicale ou psychologique complexe (Maladie grave et/ou chronique, Trouble marqué du comportement, Personnalité pathologique dysfonctionnelle, Handicap physique et/ou mental...) ont été accueillis durant 3-14 mois, plus longtemps donc que la moyenne des autres jeunes. Un rallongement du temps d'accueil et d'orientation s'expliquant par leur très jeune âge et leur besoin d'une temporalité de cadre d'accompagnement stable à moyen et long terme pour une contenance, un soutien et une réassurance au niveau médical, éducatif et psychique enfin d'assurer un transfert plus serein dans la continuité de leurs parcours. Des jeunes qui ont donc nécessité une plus grande souplesse et vigilance adaptatives dans leur prise en charge globale ainsi qu'une présence active de soutien des professionnels, plus marquée et chronophage en termes de besoins intenses d'accompagnement sur les plans médical, éducatif, social et psychologique. Un accompagnement et un soutien psychologiques individualisés en 2024, non seulement pour ces jeunes aux situations individuelles complexes en question, mais également auprès de l'équipe éducative du SAO MNA impactée par diverses situations inusitées de jeunes qui ont imprimé une autre forme de souplesse adaptive des pratiques en plus de l'ajustement constant habituel des missions et pratiques inhérent à l'essence même du SAO MNA fortement tributaire des flux et types de parcours migratoire des jeunes accueillis.

Pour conclure, il nous faut mettre en relief la volonté d'avancer et la résilience profonde que témoignent ces jeunes qui investissent leur accompagnement et s'efforcent au possible de surmonter les écueils inhérents à des parcours de vie complexes et spécifiques.

# LE PÔLE MECS (MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL)

## LA MAISON DE LA CHAILLE

**Le taux d'occupation global en 2024 est de 53,93 % alors que le taux d'occupation pour l'internat sur 9 places est de 89,89 %.**

**L'activité du service reste stable** depuis 2022. La Maison de la Chaille a mis fin à la dernière mesure de PEAD exercée sur la fin d'année 2024, et les mouvements législatives à l'égard de ces mesures indiquent qu'elles ne seront plus exercées comme elles l'étaient jusqu'alors.

À noter que le nombre des enfants accueillis dans le cadre de l'internat ne peut dépasser 9 places effectives compte-tenu de la configuration des lieux, ceci afin de répondre aux préconisations de la Haute Autorité de Santé et garantir le respect de l'intimité de chaque enfant accueilli, au vu de leurs problématiques.

La question de la réorientation des jeunes accueillis reste toujours complexe et nous restons confrontés à un réel manque de solutions pérennes pour certains enfants ou adolescents du fait de leurs problématiques complexes, et ceci, malgré la mise en place des commissions de régulation par le Département.

La Maison de la Chaille demeure sollicitée, en tant que service du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, pour la prise en charge de situations complexes, d'enfants présentant des troubles associés du comportement et/ou des troubles psychiques envahissants pour lesquels une prise en charge en collectivité ne peut être la seule réponse.

L'année 2024 s'est avérée difficile, notamment du fait d'actes de violences graves de la part de certains jeunes enfants en grande fragilité.

Ces mouvements d'une violence considérable ont grandement fragilisé l'équipe de professionnels (arrêts maladies, accidents du travail, démissions, etc.).

L'équipe éducative doit constamment se questionner sur sa pratique, et sur les réponses à adapter en fonction des profils et besoins spécifiques des enfants.

Pour cela un travail de partenariat important est mis en place avec le secteur du soin (CMPP, CGI, orthophoniste, psychomotricien, mais également les structures et services dépendant du médico-social tels que les DITEP). Plusieurs enfants bénéficient également d'un traitement médicamenteux prescrit par un pédopsychiatre.

Plusieurs jeunes bénéficient de prises en charge relevant de la MDPH que ce soit dans le cadre de suivi type SESSAD, d'aide à la scolarité adaptée ou d'une AESH.

Cette année, l'âge moyen des jeunes accueillis est de 9 ans avec un écart allant de 9 ans à 14 ans du fait de l'arrivée au cours de l'année, d'enfants plus jeunes suite au départ des jeunes adolescents.

L'accueil des stagiaires de l'IRTS s'est poursuivi tout au long de l'année à travers principalement la filière Educateur Spécialisé par l'accueil d'une stagiaire 2<sup>ème</sup> année Educatrice spécialisée.

La formation professionnelle demeure un axe important dans l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière par le biais du Plan de formation.

Les séances d'analyse des pratiques pour l'ensemble de l'équipe éducative ont pu reprendre avec une nouvelle intervenante à compter de septembre 2024.

Cette année encore, un turn-over important a été observé en ce qui concerne le personnel éducatif (éducateurs, maitresses de maison ou veilleurs) avec une grande difficulté en matière de recrutement de personnel, toute catégorie confondue.

Ainsi certains postes restent non pourvus durant plusieurs mois ce qui demande aux agents présents une grande souplesse et disponibilité afin de permettre la poursuite de l'activité du service et la prise en charge des enfants dans les meilleures conditions de sécurité.

Le retour à un environnement de travail plus stable est recherché.

### — Activité du service

Avec une activité de la Maison de la Chaille en 2024 de 2 953 journées, nous atteignons un **taux d'occupation global de 53,93 %** (52,71% en 2023).

Ce taux est à mettre en lien avec les places de PEAD non occupées ainsi que le départ en retraite en 2022 de la dernière assistante familiale rattachée au service.

Une seule enfant a été suivie en PEAD après son accueil en séquentiel dans le cadre de l'internat afin d'évaluer la possibilité d'un retour en famille, ce qui s'est concrétisé en décembre 2024.

L'équipe éducative est restée mobilisée tout au long de l'année pour poursuivre le travail de guidance et d'accompagnement parental engagé auprès des familles en se rendant à domicile, et cela tout en continuant à prendre en charge au quotidien les jeunes accueillis dans le cadre de l'internat.

La diversification des modes d'accompagnement dans les familles continue de demander une grande organisation et gestion au quotidien à l'ensemble de l'équipe éducative.

Des séjours extérieurs ont été organisés régulièrement par l'équipe éducative à l'occasion des vacances scolaires.

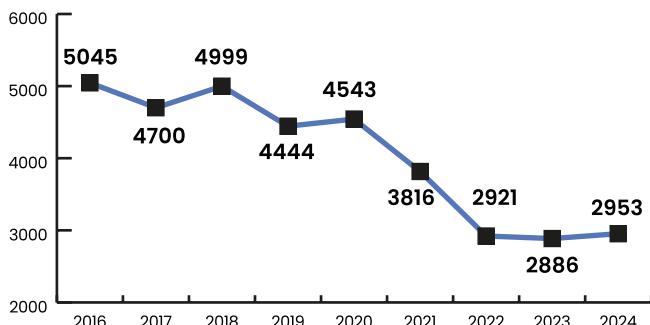
L'inscription de chaque enfant dans un club extérieur est un levier important du Projet Individualisé, tout comme la possibilité de bénéficier d'un séjour en colonie de vacances ou en centre aéré durant la période d'été.

L'objectif étant de leur permettre de découvrir un autre environnement, de partager ensemble des activités diversifiées et de travailler la socialisation entre pairs.

## LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

La Maison de la Chaille a accueilli 11 enfants en 2024:  
9 enfants étaient présents au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
et 6 au 31 décembre 2024.

## NOMBRE DE JOURNÉES



### 2 953 journées réalisées dont:

- 1 833 journées en internat;
- 922 journées au domicile des familles;
- 180 journées en extérieur (famille d'accueil PEC ou colonies de vacances);
- 18 journées en hospitalisation.

Le **taux global d'occupation** sur 15 places est de **53,93 %**

Le **taux pour l'internat** sur 9 places est de **89,89 %** du fait de la diversification des modes d'accompagnement comme le PEAD ou l'accueil séquentiel.

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

Actuellement la **durée moyenne de séjour** à la Maison de la Chaille est réduite à **1,7 ans**, compte tenu des mouvements importants dans l'accueil des enfants cette année. Cependant, certains enfants restent inscrits dans un parcours d'accompagnement à long terme du fait de leur situation familiale.

## NOMBRE DE MOUVEMENTS PAR ANNÉE

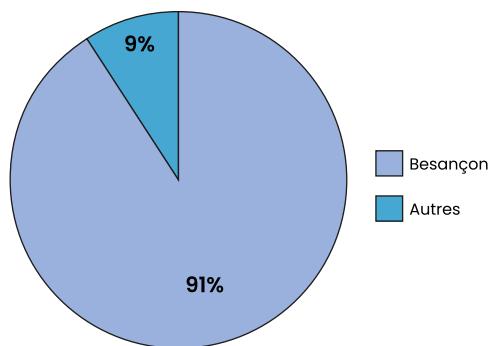
Le nombre de mouvements pour l'année 2023 a été important tout au long de l'année:

- Réorientations de 3 adolescents dans une MECS pour adolescents, dont 1 hors département;
- Arrivée d'une fratrie de 10 ans et 12 ans puis d'un enfant de 9 ans en provenance d'une famille d'accueil du PEC.

Il est à noter que des admissions ont eu lieu tout au long de l'année à l'occasion des vacances scolaires, alors qu'auparavant elles étaient principalement organisées durant l'été.

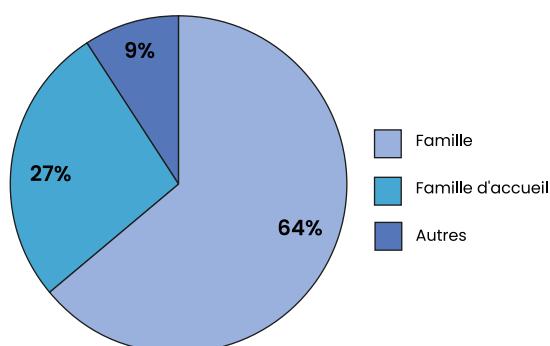
Ce qui a, à chaque fois, modifié la dynamique du groupe d'enfants et demande aux personnels une grande attention afin de garantir une prise en charge adaptée de chacun tout en assurant une régulation.

## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



Nous pouvons noter que les enfants accueillis dans le service proviennent essentiellement de Besançon et de sa périphérie.

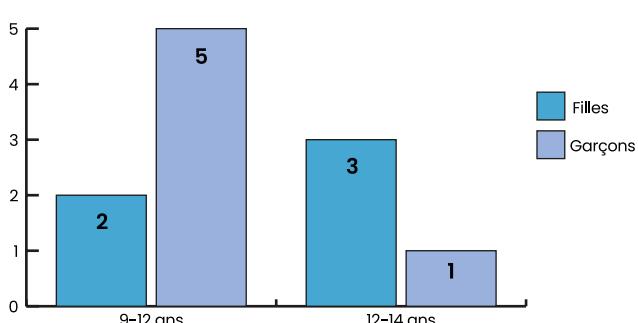
## PROVENANCE



Les enfants accueillis au sein de la Maison de la Chaille viennent soit de leur famille naturelle, soit d'une famille d'accueil du PEC.

Cette année encore, le nombre de 1<sup>ers</sup> placements est en augmentation.

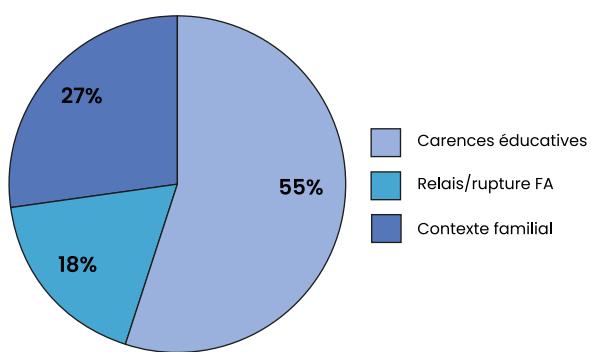
## RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE



Depuis 2022, on remarque une inversion dans la répartition des accueils par sexe. Le nombre de filles étant légèrement supérieur à celui des garçons.

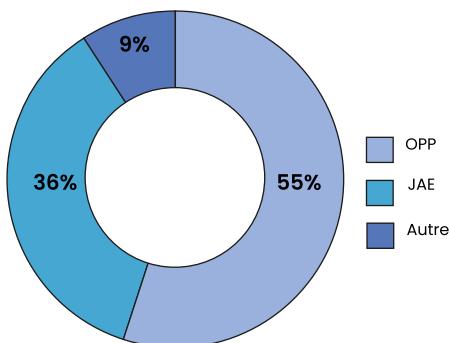
Les années précédentes le nombre des garçons étant largement supérieur à celui des filles.

## MOTIFS DE L'ACCUEIL



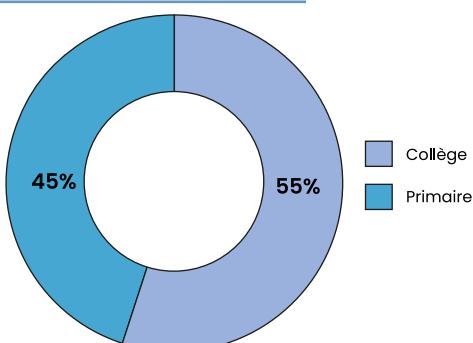
Les motifs d'admission à la Maison de la Chaille restent les mêmes avec une part importante de ruptures de prises en charge en famille d'accueil des Pôles Enfants Confierés. Le nombre de 1<sup>ers</sup> placements reste en augmentation.

## STATUTS À L'ARRIVÉE



Les enfants restent en grande majorité confiés par un Juge des enfants. Un jeune est accueilli dans le cadre d'une Délégation d'autorité parentale.

## SCOLARITÉ ET FORMATION



La totalité des enfants accueillis sont scolarisés, la plupart dans le primaire et 3 jeunes sont collégiens.

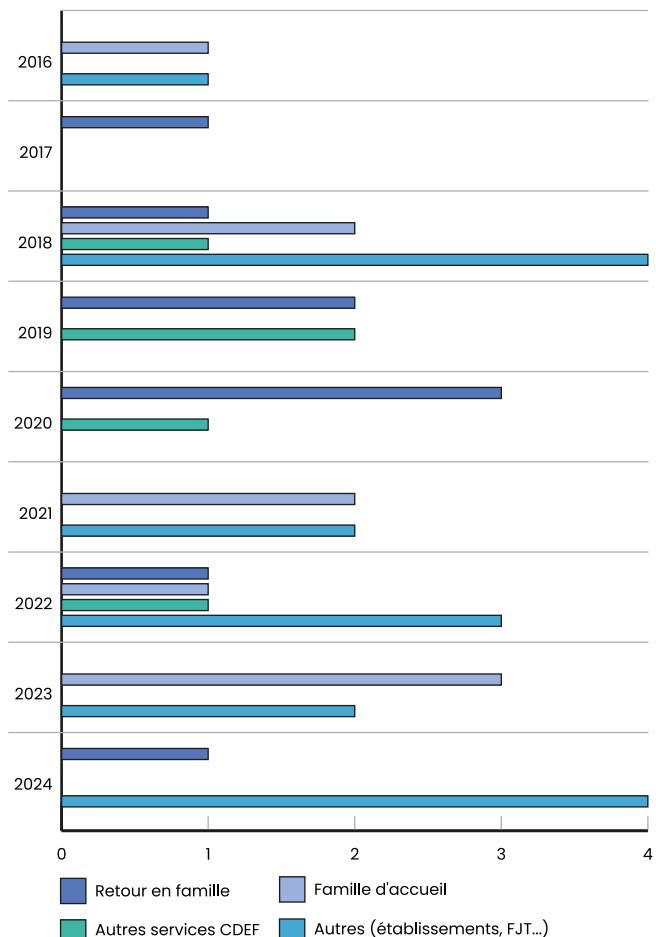
2 jeunes collégiens bénéficient d'une scolarité aménagée et de l'accompagnement d'AESH ainsi que 2 enfants dans le primaire.

## DURÉE DE PLACEMENT DES ENFANTS PARTIS EN 2024

La durée moyenne de placement pour les enfants et adolescents qui ont quitté la Maison de la Chaille au cours de l'année est de **3 ans ½**.

## ORIENTATION

Cette année a vu le départ de plusieurs jeunes dont beaucoup étaient accueillis depuis plusieurs années, l'un étant arrivé en 2018. La plupart ont été réorientés dans d'autres établissements ou familles d'accueil, pour l'un hors département.



## BILAN ET PERSPECTIVES

Les nombreux mouvements repérés sont venus impacter, cette année, la dynamique du groupe d'enfants mais également celle de l'équipe éducative autour des questions liées notamment aux réorientations, interrogeant les positionnements éducatifs.

Le turn-over au niveau des agents a été important avec une réelle difficulté à embaucher dans les métiers de l'accompagnement des usagers. L'équipe éducative au sens large a dû alors faire preuve d'adaptation et de disponibilité dans ces moments en tension.

Tout au long de l'année, les éducateurs ont su adapter le travail de guidance mis en place en direction des familles en fonction de l'évolution des situations, en proposant des réponses individualisées articulées autour de leurs potentialités et de leurs compétences.

# LE PÔLE ENFANTS

## PROPOS LIMINAIRE

2024 marque enfin le retour des deux services composant le pôle enfant sur leur site initial le quartier des hauts de Saint-Claude à Besançon. Toutefois, ce retour tant attendu ne se sera opéré qu'en toute fin d'année, en l'occurrence à la veille des vacances de Noël, alors que l'échéance initiale devait être l'été 2024.

Deux reports ont en effet été annoncés, le premier au printemps qui prolongeait la durée des travaux de restructuration jusqu'à l'automne, et le second qui confirmait la réintégration des locaux à l'échéance de Noël.

Les effets de cette prorogation se sont évidemment observés davantage pour la Maison du Point du Jour que pour le service des familles d'accueil d'urgence, dans la mesure où les enfants accueillis à Saint-Hilaire auront dû effectuer leur rentrée dans la classe du village, puis changer d'établissement scolaire à la rentrée de

janvier 2025. D'autres versants de l'accompagnement - accompagnement aux visites, dans les différents lieux de soins, temps de déplacements pour les enfants scolarisés en milieu spécialisé - ont bien sûr été impactés nécessitant une adaptation forte et constante pour l'équipe éducative.

Moins sensible pour le service des familles d'accueil d'urgence, cette prolongation des travaux aura néanmoins quelques effets sur les conditions de travail.

Nous verrons que malgré tout, les difficultés inhérentes à ces contingences n'auront pas eu de véritables effets sur l'activité du pôle dans son ensemble, qui demeure forte : sur l'ensemble du pôle, ce sont 10381 journées qui auront été réalisées représentant un taux d'occupation de presque 89 %.

## LA MAISON DU POINT DU JOUR

### LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

2024 est une année de forte activité pour la Maison du Point du Jour, comme l'illustre chacun des indicateurs chiffrés, et notamment le nombre de journées réalisées (presque 200 supplémentaires) ainsi que le taux d'occupation en augmentation de 5 points, alors que le nombre d'enfants accueillis sur l'année est quasi le même. Il est à souligner que ces données sont à mettre en regard du nombre de chambres (au nombre de 7) dont nous disposions dans le gîte de Saint-Hilaire. Ces conditions auront exigé un ajustement constant de l'accueil pour l'équipe, et majoré certaines difficultés que représente la cohabitation entre certains profils d'enfants.

Autre indicateur à mettre en exergue, celui du nombre de journées d'hospitalisation. S'il concerne principalement une jeune préadolescente en grande difficulté psychique pour laquelle deux périodes de plusieurs mois auront été nécessaires, deux autres enfants en ont également eu besoin, dont l'un a connu plusieurs passages aux urgences, et l'autre fut hospitalisé quelques jours consécutifs.

L'accompagnement de ces profils complexes n'est pas sans effet sur la dynamique d'équipe, provoquant différents arrêts de travail de plusieurs personnels.

À cette fragilité s'est ajouté la difficulté de recrutement de personnel remplaçant, à telle enseigne que pour la première dans l'histoire du service, l'appel à des dispositifs intérimaires s'est imposé et ce, à plusieurs reprises.

L'instabilité ainsi générée a pu amplifier une fragilité dans le travail de l'accompagnement au quotidien que la délocalisation du service, en elle-même, représentait déjà.

Pour autant, l'équipe a maintenu le cap des accompagnements en lien avec les missions du service (accueil, évaluation et orientation ou retour), mais nous verrons que l'embolisation des dispositifs rend encore davantage difficile la question de la sortie du service des profils les plus complexes.

### LE NOMBRE DE JOURNÉES

**3 338 journées ont été réalisées en 2024** (3 154 réalisées en 2023), se décomposant ainsi :

- **2 570** journées en internat;
- **292** journées passées au domicile familial;
- **244** journées en P.E.A.D.;
- **115** journées dans le cadre d'une hospitalisation;
- **92** journées d'accompagnement extérieur (établissement);
- **13** journées passées en famille d'accueil;
- **12** journées dans le cadre de camps organisés par le service.

### LE TAUX D'OCCUPATION

En 2024, **le taux d'occupation est de 91,45 %** (86,41 % en 2023)

### LA DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

**La durée moyenne de séjour est de 12,09 mois** (11,68 mois en 2023).

Cette augmentation de la durée moyenne de séjour se fonde sur deux critères : la poursuite de l'accompagnement « choisie » en vue d'un retour de l'enfant dans

sa famille (notamment par le biais d'un PEAD). L'absence d'alternative pour des enfants dont l'évaluation est pourtant finalisée, mais dont le profil (âge, troubles) rend complexe l'orientation.

## NOMBRE DE MOUVEMENTS

Au cours de l'année 2024, **18 enfants** ont été accueillis dans le service de la Maison du Point du Jour:

- 10 enfants étaient présents au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- 8 enfants sont entrés en cours d'année;
- 9 enfants sont sortis en cours d'année;
- 9 enfants étaient présents au 31 décembre 2024.

## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE

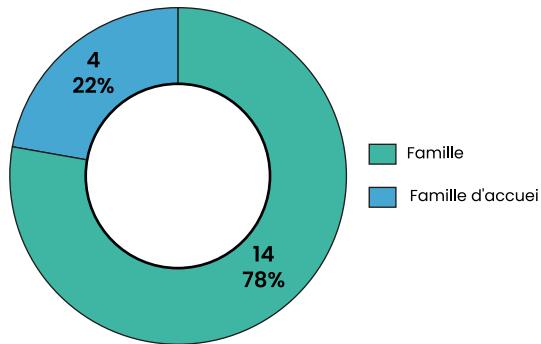
(DES 18 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)

	BESANÇON	MONTBÉLIARD	PONTARLIER	AUTRES
2019	38	0	0	0
2020	28	0	0	0
2021	21	0	0	0
2022	17	2	0	0
2023	13	3	0	3
<b>2024</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

« Autres » concerne une jeune arrivée d'un autre département dans le cadre d'un 72H.

## PROVENANCE

(DES 18 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)

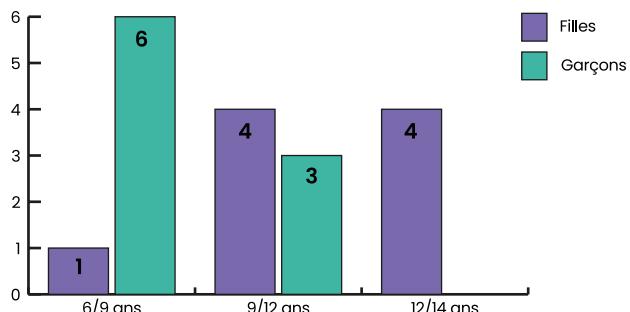


Pour la première fois depuis de nombreuses années, la part d'enfants accueillis à la suite d'un échec de leur placement en famille d'accueil connaît une baisse significative, puisque jusqu'à récemment, cette part de l'effectif représentait environ la moitié des accueils.

Il restera à déterminer si ceci s'inscrit sur la durée, où s'il s'agit d'une conjoncture ponctuelle.

## RÉPARTITION DES ENFANTS PAR ÂGE ET PAR SEXE

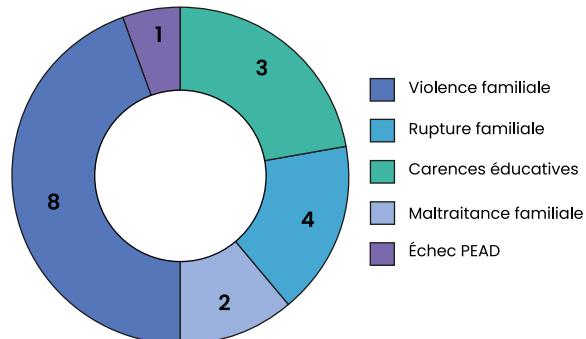
(DES 18 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)



La tranche des 12-14 ans représente pour trois des enfants, des accueils dont la prolongation s'est décidée dans l'objectif d'un retour en famille.

## LES MOTIFS D'ADMISSION

(DES 18 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)



## STATUTS

(DES 18 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)

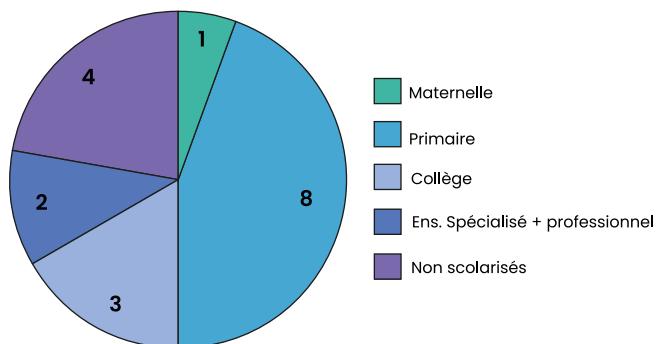
	O.P.P	A.P	J.A.E	Accueil 5 jours	Accueil 72 heures	P.E.A.D
<b>2020</b>	16	3	8	1	0	0
<b>2021</b>	7	0	13	0	1	0
<b>2022</b>	10	-	8	-	1	-
<b>2023</b>	6	-	9	2	1	1
<b>2024</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Comme observé habituellement, la prépondérance d'accueils sous OPP correspond à la mission première d'un lieu d'accueil sans délai.

À souligner que trois des accueils sous JAE s'originent sur des échecs de placement en familles d'accueils.

## LA SCOLARITÉ ET LA FORMATION

(DES 18 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)



## L'ORIENTATION

(DES 9 ENFANTS SORTIS AU COURS DE L'ANNÉE)

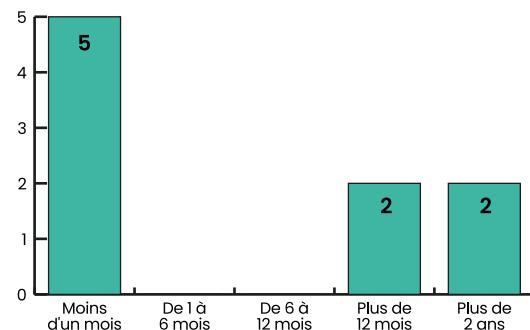
	RETOUR EN FAMILLE	FAMILLE D'ACCUEIL	AUTRES SERVICES DU C.D.E.F	AUTRES ÉTABLISSEMENTS	TOTAL
2019	4	7	5	3	19
	21,05%	36,84%	26,32%	15,79%	100%
2020	1	5	4	3	13
	7,69%	38,46%	30,77%	23,08%	100%
2021	2	6	1	2	11
	18,18%	54,55%	9,09%	18,18%	100%
2022	7	2	1	2	12
	58,33%	16,67%	8,33%	16,67%	100%
2023	4	3	1	1	9
	44,45%	33,33%	11,11%	11,11%	100%
2024	8	0	0	1	9
	88,88%	-	-	11,11%	100%

Parmi les 8 enfants pour lesquels le retour en famille s'est concrétisé, 3 sont rentrés à l'issue d'une période d'accompagnement en PEAD opérée par le service à l'issue d'un accueil long, dont l'évolution avait permis la mise en œuvre. Quatre autres enfants sont repartis en fin d'OPP, et la cinquième à l'issue de son accueil 72H.

À souligner l'absence – inédite à ce jour – d'orientation en famille d'accueil. La raison principale tient principalement au profil des enfants pour lesquels cette préconisation est avancée, mais le manque de places disponibles devient aussi un facteur de difficulté (ceci s'observe d'ailleurs fortement depuis le service des familles d'accueil d'urgence).

## LA DURÉE DU PLACEMENT

(DES 9 ENFANTS SORTIS AU COURS DE L'ANNÉE)



Ces données ne concernent que les enfants ayant quitté le service. N'y figurent pas ceux accueillis depuis plus de deux ans et encore présents fin 2024.

## PERSPECTIVES:

2025 doit être l'année d'une sorte de « reconstruction » pour la Maison du Point du Jour. Le retour à Besançon doit permettre la remise en œuvre du projet de service élaboré peu avant le COVID et dont les attendus n'ont, d'abord pour cette raison puis suite à la délocalisation du service, pu être véritablement engagés.

Qu'il s'agisse des conditions d'accueil proprement dites (chambres individuelles, espaces de travail et de rencontre pour les enfants comme pour les professionnels, lien avec les partenaires, travail avec les familles), l'ensemble de ces paramètres s'appréhende comme autant de facteurs favorables à une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées.

Il en va de même pour la reconstruction d'une identité du pôle, que l'éloignement entre les deux services avait fortement entravée.

# LES FAMILLES D'ACCUEIL D'URGENCE DE BESANCON

La baisse du nombre de journées effectuées en 2024 (d'un peu moins de 500) pourrait laisser penser que l'activité du service s'est réduite. Or, si le nombre d'enfants accueillis est à peine moindre, celui des arrivées est le même et la durée moyenne des séjours augmente sensiblement (1,3 point).

Parmi les 32 enfants entrés dans le service, 13 sont des primo-arrivants accueillis dans le cadre d'une OPP. Cette année encore, nous observons une très forte sollicitation d'accueil concernant des nouveau-nés ou des enfants de moins d'un an.

Nous voyons-là une tendance observée depuis plusieurs années mais qui semble s'accentuer, d'une dégradation des situations familiales survenant de plus en plus tôt dans la vie de l'enfant. Si dans certains cas le positionnement rapide d'un service d'accueil permet d'appréhender (et de traiter,) au plus tôt les difficultés repérées, la séparation de l'enfant à son parent qui induit un placement demande la plus grande vigilance quant aux troubles de l'attachement que cela génère. À l'inverse, lorsque le travail de reconstruction d'un lien s'avère compliqué voire impossible, le passage de l'enfant par un service d'accueil sans délai – par définition temporaire – amène rapidement la question de la pérennisation de l'accueil, interrogeant ipso facto le maintien du ou de la professionnelle dans ce service d'urgence.

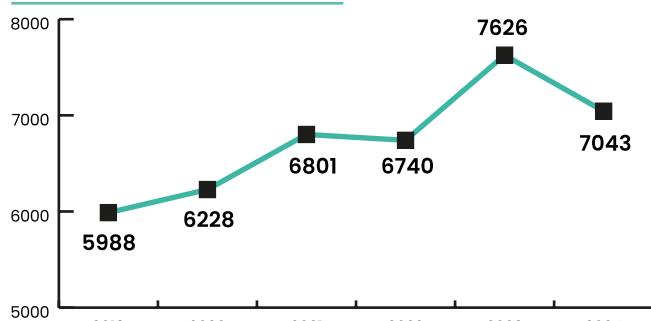
Ainsi, au cours de 2024 et à l'instar des années précédentes, plusieurs assistants familiaux confrontés à cette question ont fait le choix d'un changement d'affection, en lien avec le projet – et donc l'intérêt de l'enfant. Au cours de cette année, le service est donc passé de 19 places existantes en janvier, à 14 en décembre. Et ce, bien qu'une nouvelle professionnelle ait fait son entrée dans le service au 1<sup>er</sup> décembre.

En outre, nous pouvons souligner qu'hormis les accueils de tout-petits mis en œuvre, une grande part (autour d'une vingtaine) ont fait l'objet d'un refus de notre part, pour la seule raison du manque de place disponible.

Enfin, comme évoqué dans notre propos liminaire, le service des Familles d'accueil d'urgence a lui aussi ré-intégré les locaux du C.D.E.F à la veille des vacances de Noël. Moins impactée dans son fonctionnement proprement dit que la Maison du Point du Jour par la délocalisation des 18 mois précédents, l'équipe retrouve néanmoins des espaces d'accueil et de travail plus adaptés à sa pratique.

## LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

### NOMBRE DE JOURNÉES



7 043 journées ont été réalisées en 2024 (7 626 réalisées en 2023).

### TAUX D'OCCUPATION

En 2024, le taux d'occupation est de 87,71% (94,97 % en 2023). Le départ ou changement de PEC de certaines assistantes familiales a engendré une baisse du nombre de places disponibles. Ramené à ce nombre réel, le taux serait de 95,3%.

### DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

ANNÉES	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	NOMBRE DE SORTIES	DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR
2019	5 988	19	10,50
2020	6 228	13	15,96
2021	6 801	24	9,44
2022	6 740	32	7,02
2023	7 626	35	7,26
<b>2024</b>	<b>7 043</b>	<b>36</b>	<b>8,52</b>

### NOMBRE DE MOUVEMENTS

Au cours de l'année 2024, 52 enfants ont été accueillis dans le service des Familles d'Accueil d'Urgence:

- 20 enfants étaient présents au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- 32 enfants sont entrés en cours d'année;
- 36 enfants sont sortis en cours d'année;
- 16 enfants étaient présents au 31 décembre 2024.

## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE

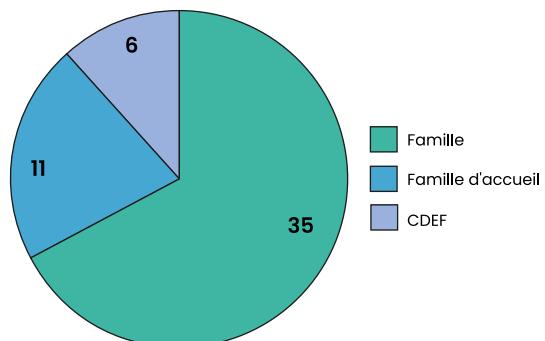
(DES 52 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)

	BESANCON	MONTBELIARD	PONTARLIER	AUTRE
2019	38	0	0	0
2020	28	0	0	0
2021	38	6	0	0
2022	48	7	0	0
2023	41	12	0	2
<b>2024</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Quatre des cinq enfants de Montbéliard sont accueillis en raison d'un manque de place sur leur secteur d'origine. La cinquième est la sœur ainée de deux de ces quatre, venant en relais dans le cadre d'un rapprochement de la fratrie durant des vacances.

## PROVENANCE

(DES 52 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)

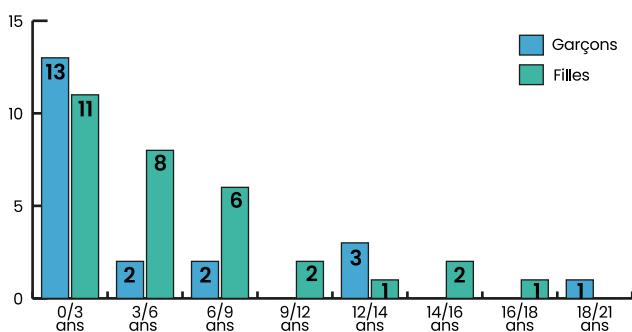


Une grande proportion d'enfants arrive logiquement de sa famille (primo-arrivants).

Les accueils CDEF concernent une enfant de la MPJ venue en relais certains week-end.

## RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

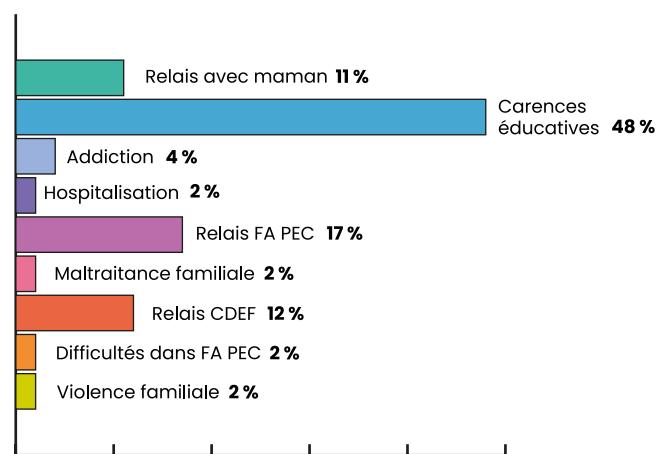
(DES 52 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)



La tendance d'enfants en bas âge (0-3 ans) se confirme avec, parmi ceux-ci 8 enfants de moins d'un an.

## MOTIFS D'ADMISSION

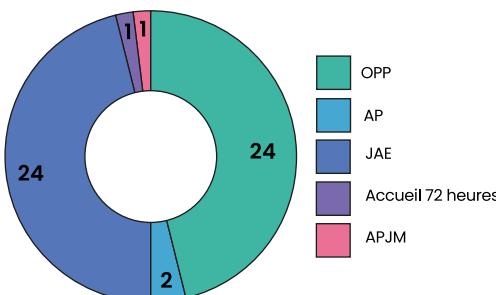
(DES 52 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)



## STATUTS

(DES 52 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)

	O.P.P	A.P	J.A.E	Accueil 5 jours	Accueil 72 heures	A.P.J.M
2020	16	3	8	1	0	
2021	22	2	19	1	0	
2022	29	2	22	0	2	
2023	26	2	23	2	2	
<b>2024</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>



## SCOLARITÉ ET LA FORMATION

(DES 52 ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE)

	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée	Enseig. Spéc. + Pro.	Non scolarisés
2020	4	8	7	0	1	8
2021	9	8	3	1	3	20
2022	4	13	4	2	1	31
2023	2	18	5	1	3	26
<b>2024</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>30</b>

## L'ORIENTATION

(DES 36 ENFANTS SORTIS DE L'ANNÉE)

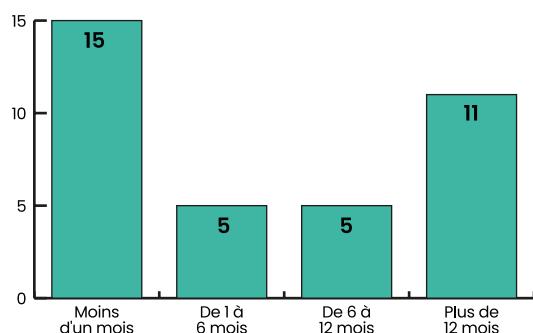
	RETOUR EN FAMILLE	FAMILLE D'ACCUEIL	AUTRES SERVICES DU C.D.E.F	FUGUE	BASCULE AGRÉMENT PEC / CROIX-ROUGE	FIN APJM	SERVICE DE LA VAGA	TOTAL
2019	4	7	5	3				19
	21,05 %	36,84 %	26,32 %	15,79 %				100 %
2020	1	5	4	3				13
	7,69 %	38,46 %	30,77 %	23,08 %				100 %
2021	9	4	6	4		1		24
	37,5 %	16,67 %	25,00 %	16,67 %		4,16 %		100 %
2022	6	13	9	2	1	1		32
	18,75 %	40,63 %	28,13 %	6,25 %	3,12 %	3,12 %		100 %
2023	6	13	9	2	1	1		35
	17,14 %	42,86 %	37,14 %	2,86 %	0 %	0 %		100 %
2024	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>36</b>
	<b>22,22 %</b>	<b>41,67 %</b>	<b>16,67 %</b>	<b>0 %</b>	<b>16,67 %</b>	<b>0 %</b>	<b>2,77 %</b>	<b>100 %</b>

À l'exception d'un jeune pour lequel le retour en famille s'est effectué « par défaut », les retours opérés l'ont été dans le cadre du projet de l'enfant.

Nous voyons aussi apparaître les 6 situations pour lesquelles l'assistant(e) familiale fait le choix de quitter le service d'urgence afin de poursuivre l'accueil de l'enfant confié.

## 12 – LA DURÉE DU PLACEMENT

(DES 36 ENFANTS SORTIS DE L'ANNÉE)



La durée de placement de moins d'un mois représente essentiellement les relais opérés soit à l'interne du service, soit pour les assistantes familiales du PEC avec lesquelles la réciproque se produit parfois.

À l'inverse, nous voyons que certains accompagnements se font sur une longue durée (au-delà d'un an), dans des situations similaires à ce qui est observé à la Maison du Point du Jour: le choix du maintien dans le service dans l'objectif d'un retour de l'enfant dans sa famille, mais aussi, en raison d'un déficit de perspective d'orientation dû au manque de plus en plus important de places d'accueil disponibles.

Nous l'avons dit, le retour du service au sein du CDEF doit permettre à tous - éducateurs comme assistantes familiales - de retrouver des repères et des espaces adaptés, dans son fonctionnement, aux besoins et capacités du public accueilli et donc à la mission du service.

Le travail de révision du projet de service, par une revisite globale de l'existant et une mise à jour de la pratique dans ses évolutions actuelles, est le prisme par lequel une nouvelle dynamique peut et doit s'engager.

Il en va de même pour la reconstruction d'une identité du pôle enfants, que l'éloignement entre les deux services avait fortement entravée et qu'il s'agira de faire (re)vivre.

# **CONCLUSION**

Le CDEF assure l'accueil, la protection et l'accompagnement des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance par décision judiciaire ou administrative.

En première intention, il permet l'accueil des situations d'urgence à des fins de protection. En tant que dispositif « pivot », il a vocation à réorienter les situations vers des dispositifs dit pérennes.

Il est composé d'un centre maternel et parental, d'une micro-crèche, d'une maison d'enfants à caractère social (MECS), de places en familles d'accueil d'urgence (FAU), d'un service d'accueil d'urgence à l'accueil et l'accompagnement des mineurs non-accompagnés (MAMNA et SAOMNA), d'un service d'accompagnement et d'hébergement individualisé (SAHIA) et de quatre lieux d'accueil d'urgence répartis sur le secteur de Montbéliard et Besançon (Maison du Point du Jour, Maison du Bosquet, Maison de la Colline, Maison Victor Hugo).

Une dynamique globale d'amélioration continue est engagée, avec plusieurs objectifs :

- promouvoir les concepts de bienveillance et bientraitance au sein des équipes;
- positionner l'enfant et ses besoins au cœur du travail pluridisciplinaire;
- assurer la continuité d'actions garantissant la santé physique et psychique des jeunes;
- accompagner et former les équipes à la gestion de situations complexes et violentes.

La gouvernance du CDEF a été renouvelée en septembre 2024, avec l'embauche d'un directeur et d'une directrice adjointe. Dans le même temps, tous les postes de personnels cadres vacants ont été pourvus depuis. Le projet de soins du CDEF a été finalisé en ce début d'année. Le projet d'établissement est en cours de réécriture. Viendront ensuite la réécriture de tous les projets de service.

La place faite au soin physique et psychique dans la mise en œuvre des accompagnements est aujourd'hui affichée comme un principe institutionnel. L'équipe soignante est systématiquement associée aux admissions, aux travaux pluridisciplinaires, aux décisions relatives aux réorientations. Des évaluations médicales et psychologiques sont systématiquement réalisées dès l'admission. La présence d'un pédopsychiatre, d'un médecin coordinateur, de psychologues et d'infirmières permet à chaque enfant d'accéder au soin et d'avoir un suivi de santé.

La mobilisation du droit commun pour répondre aux besoins des enfants est un axe commun à toutes les équipes, qui assurent au quotidien l'aspect opérationnel des actions soignantes, dans une démarche de clinique institutionnelle. Par ailleurs, les parents se voient également davantage responsabilisés et ont un accès aux données de santé de leur enfant.

Un audit des risques psycho-sociaux auprès des personnels a permis de cibler des risques professionnels et de mettre en place des actions concrètes pour améliorer les conditions de travail. La valorisation de la qualité du travail des agents couplée à une approche managériale soutenante et bienveillante permet de fidéliser et stabiliser les équipes.

Les partenariats avec les services de l'ASE, de la PMI, avec le tissu associatif local, la pédopsychiatrie de secteur, l'Education Nationale, l'ARS par exemple permet d'adapter les accompagnements et les parcours des situations les plus complexes.

L'appui du Département du Doubs dans cette évolution est à souligner, avec une reconnaissance et un soutien apporté au CDEF. La dotation en moyens humains et financiers est en augmentation croissante depuis plusieurs années, corrélée à l'augmentation des besoins constatés sur le département.



# TABLE DES ABRÉVIATIONS

— <b>AEMO</b> Action Éducative en Milieu Ouvert	— <b>MC</b> Maison de la Colline – Exincourt
— <b>AESH</b> Accompagnement d’Élèves en Situation de Handicap	— <b>ME</b> Moniteur Éducateur
— <b>APJM</b> Accueil Provisoire de Jeune Majeur	— <b>MECS</b> Maison d’Enfants à Caractère Social
— <b>ASE</b> Aide Sociale à l’Enfance	— <b>MNA</b> Mineurs Non Accompagnés
— <b>CAMNA</b> Cellule d’Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés	— <b>MPJ</b> Maison du Point du Jour – Besançon
— <b>CJM</b> Contrat Jeune Majeur	— <b>MVH</b> Maison Victor Hugo – Exincourt
— <b>CMP</b> Centre Maternel et Parental	— <b>OPP</b> Ordonnance de Placement Provisoire
— <b>CMS</b> Centre Médico-Social	— <b>PAAP</b> Pôle d’Accueil et d’Accompagnement Parental
— <b>DAMNA</b> Dispositif d’Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés	— <b>PEAD</b> Placement Éducatif A Domicile
— <b>EJE</b> Éducateur de Jeunes Enfants	— <b>PEC</b> Pôle Enfants Confiés
— <b>ES</b> Éducateur Spécialisé	— <b>PJJ</b> Protection Judiciaire de la Jeunesse
— <b>ETP</b> Équivalent Temps Plein	— <b>SAHIA</b> Service d’Accompagnement et d’Hébergement Individualisé pour Adolescents
— <b>FAU</b> Familles d’Accueil d’Urgence	— <b>SAO</b> Service d’Accueil et d’Orientation
— <b>JAE</b> Jugement d’Assistance Éducative	— <b>SESSAD</b> Service d’Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
— <b>MAMNA</b> Service de Mise À l’Abri des Mineurs Non Accompagnés	



CENTRE  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE

